

# Procès-verbal de la réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité du 1<sup>er</sup> avril 2011

## Étaient présents

### Représentants de l'Administration

#### Titulaires

Jean-Marc IROLLO  
*Directeur adjoint des ressources humaines et du  
développement social*

Sophie LEMONNIER  
*Directrice adjointe de l'architecture, de la  
muséographie et des techniques*

Serge LEDUC  
*Directeur de l'accueil, de la surveillance  
et de la vente*

#### Membres de droit

Dr Françoise MOREAU  
*Médecin de prévention*

#### Personnes qualifiées

Yann ROGIER  
*Inspecteur hygiène et sécurité*

Brigitte COTTEVERTE  
*Chargée de mission hygiène, sécurité  
et conditions de travail*

#### ACMOs

Alix HARROUK  
Christine LALO  
Alain BALDACCHINO  
Nathalie TCHENQUELA

#### Suppléants

Charlotte LEMOINE  
*Directrice des ressources humaines et  
du développement social*

Farida LAIDAOU  
*Directrice adjointe des ressources humaines et du  
développement social*

Jean-Pierre CLÉMENT  
*Directeur adjoint de l'architecture, de la  
muséographie et des techniques*

Musée du Louvre -

Nathalie DURKHEIM  
*Psychologue*

Hélène MAHÉ  
*Chef du service SOMF*

### **Représentants du personnel**

#### **CGT**

Sophie BERTHOMIEUX  
*Adjoint technique d'accueil et de surveillance*

Christa HENOCQ  
*Adjoint technique d'accueil et de surveillance*

Alexandra KARDIANOU  
*Ingénieur d'étude*

Didier MARTIN  
*Agent contractuel*

Zhora GRÉGOIRE  
*Adjoint technique d'accueil et de surveillance*

Anne-Marie HADBI  
*Adjoint administratif*

#### **SUD CULTURE**

Sophie AGUIRRE  
*Adjoint technique d'accueil et de surveillance*

Élise MULLER  
*Adjoint technique d'accueil et de surveillance*

Maurice N'GUYEN  
*Adjoint technique d'accueil et de surveillance*

Maria Helena ESCALANTE  
*Adjoint technique d'accueil et de surveillance*

#### **FO**

Alexandre MARCOU  
*Adjoint technique d'accueil et de surveillance*

## **Invités/Experts**

M. Xavier MILAN (DML/Communication interne)  
Capitaine Yannick ORY (SPSI)  
Mme Laetitia GIRBEAU (DRHDS)  
Mme Évelyne GERPHAGNON (DRHDS/SAS) (Point 10)  
Mme Émeline VIGNOLES (Stagiaire)  
Mme Michèle SERBIN (SUD CULTURE)  
M. Méhanna BELAID (SUD CULTURE)

## **Absents excusés**

Hervé BARBARET – *Administrateur général*  
Catherine SUEUR – *Administratrice générale adjointe*  
Juliette ARMAND – *Directrice de la production culturelle*  
Natacha MOREAU – *Directrice adjointe de l'accueil, de la surveillance et de la vente, Sous-direction de l'accueil et de la vente*  
Gary GUILLAUD – CGT  
Franck BOYER – CGT  
Stéphane PENAUD – CGT  
Jean-Louis RUELLAN – CGT  
Élisa FRIEDRICH – SUD CULTURE  
Julia RIGADE – SUD CULTURE  
Élisabeth-Anna BOUZIDI – FO

## Sommaire

<b>I.</b>	<b>Approbation du PV du 9/12/2010 (<i>pour avis</i>) .....</b>	<b>5</b>
<b>II.</b>	<b>Programmation des visites du CHS en 2011 (<i>pour avis</i>).....</b>	<b>6</b>
<b>III</b>	<b>Bilan Hygiène Sécurité (BHSCT) 2010 (<i>pour information</i>) .....</b>	<b>11</b>
<b>IV.</b>	<b>Présentation des formations hygiène – sécurité du travail et handicap, validées au titre du plan formation 2011 (<i>pour information</i>) .....</b>	<b>41</b>
<b>VI.</b>	<b>Bilan du service médical 2010 (<i>pour information</i>).....</b>	<b>47</b>
<b>VII.</b>	<b>Bilan de la psychologue pour 2010 (<i>pour information</i>) .....</b>	<b>70</b>
<b>VIII.</b>	<b>Bilan de l’IHS 2010 (<i>pour information</i>) .....</b>	<b>75</b>
<b>V.</b>	<b>Programme annuel de prévention des risques professionnels (PAPRIPACT 2011) (<i>pour avis</i>).....</b>	<b>80</b>
<b>IX.</b>	<b>Suivi des actions CHS (<i>pour information</i>).....</b>	<b>91</b>
<b>X.</b>	<b>Étude RPS (<i>pour information</i>).....</b>	<b>108</b>
<b>XI.</b>	<b>Questions diverses .....</b>	<b>111</b>

Musée du Louvre -

*La séance débute à 9 h 26, sous la présidence de Mme LEMOINE.*

*M. IROLLO procède à l'appel.*

## **M. IROLLO**

Le dernier procès-verbal du CHS a été vérifié et rectifié par SUD CULTURE. La fois précédente, c'est Force Ouvrière qui s'était acquittée de cette tâche. Si vous l'acceptez et en vertu de la rotation habituelle, c'est la CGT qui serait secrétaire de séance aujourd'hui. Merci Didier.

## **Mme LEMOINE**

Merci, Jean-Marc. Le quorum est largement atteint ; la séance peut donc être ouverte.

Je voudrais tout d'abord vous demander de bien vouloir excuser Henri BARBARET, qui a eu un décès dans sa famille très proche, et qui ne peut assister aujourd'hui au CHS. Il m'a demandé de vous transmettre son regret.

Vous nous excuserez, j'ai dû refaire la décision de constitution du CHS, de façon à pouvoir le présider en toute légalité et cela n'a été remis sur table que ce matin. Vous avez sur la table une décision qui a été signée hier par Henri LOYRETTE.

Je déclare donc la séance ouverte. Y a-t-il des déclarations préliminaires ?

## **I. Approbation du PV du 9/12/2010 (*pour avis*)**

### **Mme LEMOINE**

Nous commençons par l'approbation du PV de la séance du 9 décembre 2010. Nous sommes toutes ouïes pour les observations des uns des autres. N'oubliez pas d'utiliser le micro, pour faciliter le travail du collègue.

### **Mme KARDIANOU**

Juste une petite correction. Il s'agit d'une coquille plus que d'autre chose. C'est à la page 26, et cela concerne mon intervention, au deuxième paragraphe. Je sais que quelques fois, je vais vite, et que je ne m'exprime pas très clairement. Le PV dit : « Les membres du département des Arts de l'islam ont subi des nuisances ». Il y a eu un raccourci. Il s'agit plutôt de : « Les membres du département des AGER, à cause des travaux des Arts de l'Islam... ». Puis, il y a de petites coquilles sans aucune importance.

### **Mme LEMOINE**

D'autres observations ? Tout va bien.

**Mme KARDIANOU**

Il faut peut-être féliciter les intervenants pour la qualité de ce procès-verbal.

**M. IROLLO**

Merci beaucoup. Cela représente beaucoup de travail, comme je le dis souvent, de la part du rédacteur, de la DRH et du secrétaire adjoint de séance des organisations syndicales. Je crois qu'effectivement, nous avons beaucoup progressé au niveau des procès-verbaux.

*Le procès-verbal est soumis au vote (23 votants).*

**► Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.**

## **II. Programmation des visites du CHS en 2011 (pour avis)**

**Mme LEMOINE**

Nous passons au point 2 de notre ordre du jour : la programmation des visites du CHS. Nous attendions plutôt que vous nous indiquiez si vous avez des préférences. Le dossier est tristement vide. Nous sommes donc à l'écoute de vos suggestions.

**M. N'GUYEN**

J'ai deux suggestions. Je propose une visite de l'auditorium, où je sais qu'il y a des travaux. Je ne sais pas comment les jeunes gens qui y travaillent arrivent à travailler dans les conditions actuelles. Il serait bien de voir non pas l'avancement des travaux, mais surtout comment les agents vivent à côté de ces travaux. Une deuxième visite pourrait concerner le futur PC Sully

**Mme LEMOINE**

Nous allons noter toutes les suggestions, puis nous verrons ensemble.

**Mme MULLER**

SUD CULTURE veut rappeler aussi que dans l'absolu, nous sommes preneurs de visites thématiques plutôt que de visites localisées. Nous l'avons déjà dit : s'il devait y avoir une visite d'escaliers, il vaut mieux que la visite concerne l'ensemble. Cela veut dire que nous voulons que les problématiques soient abordées de manière globale par rapport à l'établissement, plutôt que service par service, quand cela est possible et quand il y a transversalité.

**Mme LEMOINE**

Avez-vous un thème à proposer à part les escaliers ou pas spécialement ? Je ne sais pas si c'en est un, d'ailleurs.

**Mme MULLER**

En l'occurrence, pas nécessairement, mais nous savons par exemple que les sanitaires reviennent souvent.

**Mme LEMOINE**

Les sanitaires nous font sourire, mais c'est un lieu essentiel. D'accord. Nous allons quand même noter les toilettes. Nous verrons après, quand tout le monde aura présenté ses propositions.

**Mme BERTHOMIEUX**

Nous proposons le chantier Mobilier du XVIII<sup>e</sup>, puisque des travaux ont été réalisés, mais qu'aucune visite n'a été effectuée. Cela vaut aussi pour le chantier de l'Islam et le département des objets d'art. Nous proposons également une visite de la cantine.

**Mme KARDIANOU**

Nous avons appris très récemment, c'est-à-dire hier, qu'au 180, rue de Rivoli, des travaux d'aménagement de bureaux ont démarré depuis deux mois, alors que personne n'était au courant. En tout cas, le service intérieur n'était pas au courant, vous non plus. Apparemment, le service n'était pas au courant, et nous non plus. Nous devrions donc effectuer une petite visite, pour voir ce qui se passe.

**Mme LEMOINE**

Je prends toutes les propositions, puis nous essayerons de répondre. Du côté des représentants du personnel, avez-vous quelque chose à ajouter ?

**Mme MULLER**

Nous devrions ajouter une visite des locaux sociaux, de manière globale.

**Mme LEMOINE**

D'accord. Du côté de l'administration ? Serge LEDUC ?

**M. LEDUC**

Je voudrais que l'on maintienne la visite annuelle des PC.

**M. N'GUYEN**

Puisque monsieur Serge LEDUC en parle, serait-il possible d'associer aussi les représentants syndicaux à ces visites ? Nous étions à l'origine de cette demande, et nous avons été étonnés de ne pas avoir été invités.

**Mme LEMOINE**

D'accord, cela ne pose pas de problème. Du côté de l'administration, avez-vous d'autres propositions ? Nous avons maintenant beaucoup d'idées, et il va falloir faire des choix. Nous devons effectuer à peu près trois visites par an. Je pense que dans les propositions que vous venez de faire, il y a des thèmes un peu exceptionnels : ceux concernant les grands travaux, notamment

l'Islam. Nous-mêmes n'avons pas encore visité le chantier, mais nous en avons discuté, et avec le Dr MOREAU et Brigitte COTTEVERTE, nous allons le faire dans les semaines qui viennent. Cela me permettra d'ailleurs de me faire une idée en vue des autres travaux à venir, notamment le projet Pyramide, parce que je n'ai pas suffisamment d'expérience au sujet des grands travaux pour déterminer le bon moment où nous devons intervenir. Nous allons voir l'Islam, qui est un chantier déjà très avancé, alors que le projet Pyramide n'a pas encore commencé. Cela me permettra de me faire une opinion, pour savoir à quel moment nous devons vraiment intervenir. Si j'écoute Brigitte, en qui j'ai toute confiance, il faut normalement rentrer dans la danse relativement rapidement, en ce qui concerne les chantiers à venir. Concernant le chantier de l'Islam, c'est peut-être une bonne idée de le visiter d'ici la fin de l'année. Ce serait même bien, puisqu'ensuite, il y aura des recrutements de personnel.

J'aurais quand même tendance à retenir le chantier Islam. Pour ce qui est du restaurant du personnel, je pense plutôt la confier à la commission restaurant, qui est assez active. Pour ce qui est des visites annuelles des PC, celui de Sully sera visité, mais nous aurons sans doute l'occasion de l'évoquer en parlant de maintien, comme Serge LEDUC le suggère. Nous aurons également l'occasion de parler des toilettes, et je pense que Sophie LEMONNIER pourra vous dire ce que nous pouvons faire, y compris en termes de plan d'action pluriannuel, et compte tenu des coûts et de l'envergure des travaux. Comme il faut faire des choix, nous pouvons peut-être reporter ce sujet à une date ultérieure. Par ailleurs, je ne sais pas si les travaux de l'auditorium sont très handicapants pour le personnel, et s'ils méritent que nous y jetions un coup d'œil. Qui ne dit rien consent, et nous n'avons eu aucune remontée de mécontentement.

**M. N'GUYEN**

Le problème, c'est que nous ne pouvons pas évaluer les travaux et savoir s'ils sont importants ou non.

**Mme LEMOINE**

Ce que je vous propose au sujet de l'auditorium, c'est que Brigitte COTTEVERTE aille regarder, notamment avec le docteur MOREAU, s'il y a péril en la demeure. Mais comme il n'y a apparemment pas eu de remontées, ce n'est peut-être pas la peine.

**M. N'GUYEN**

Un ACMO pourrait-il les accompagner ?

**Mme LEMOINE**

Oui, absolument.

**M. N'GUYEN**

D'accord.

**Mme LEMOINE**

Donc, le PC Sully sera associé aux PC. Il nous reste les toilettes, et nous y reviendrons. Personne n'est au courant des travaux au 180, rue de Rivoli. Nous allons faire la même chose : nous irons voir. Si, vous êtes au courant ? Alors, Sophie.

**Mme LEMONNIER**

Les travaux du 180, rue de Rivoli sont passés en GTP CHS. Il s'agit de l'aménagement du cinquième étage, qui appartient au Musée du Louvre. Ce sont des combles, et ils sont aménagés pour permettre à la DMO d'avoir un peu plus d'espace. Ces travaux ont été présentés en GTP-CHS il y a un certain temps, et nous avons eu beaucoup de retard dans la consultation des entreprises. Je pense que c'est un projet qui a été présenté depuis plus d'un an, voire un an et demi. Cet étage était composé de chambres de bonnes. Très peu de cloisonnements seront réalisés, de même que très peu de cloisons seront enlevées. Nous gardons une structure identique, et nous créons un escalier entre le quatrième et le cinquième étage. Ces travaux ont effectivement commencé il y a environ deux mois et devraient se terminer au courant du mois de mai. Ils sont réalisés pour la DMO, qui en assure le suivi. L'enveloppe estimative des travaux s'élevait, de mémoire, à 100 000 €

Je voulais intervenir sur l'auditorium aussi, en fait, nous avons un grand projet de travaux à l'auditorium, mais il est encore à l'étude ; il n'est pas encore au stade de la consultation des entreprises, et il fera l'objet d'une présentation en GTP-CHS cette année. Il faut savoir que ces travaux vont se dérouler pendant plusieurs mois, entre la fin de 2011 et le début de 2012. Nous prévoyons donc une opération lourde à l'auditorium, mais elle n'est pas encore en cours aujourd'hui et ne le sera qu'à la fin de l'année.

**Mme LEMOINE**

Merci. Du coup, j'aurais plutôt tendance à vous proposer le chantier Mobilier du XVIII<sup>e</sup>.

**Mme LEMONNIER**

Le chantier Mobilier du XVIII<sup>e</sup> commencera à l'automne, avec le chantier des escaliers Marengo. Les espaces ont été fermés au public le 15 mars. Pour les peintures, cela a été fait ou bien ce le sera très prochainement, puisque le déménagement des collections précédera le démarrage des travaux qui commenceront à l'automne et dureront un peu moins de deux ans. Une première phase verra les installations de chantier, qui commenceront à l'été, et qui sont actuellement en cours de négociation. Ces installations de chantier vont s'implanter dans la Cour carrée, et vont concerner les deux chantiers, aussi bien le Mobilier du XVIII<sup>e</sup> que les escaliers Marengo. Ce que vous avez perçu pour l'instant, c'est une fermeture des espaces au public, en raison du déménagement des œuvres et de ces deux chantiers importants qui commenceront à la fin de l'année.

**Mme LEMOINE**

Merci pour ces informations. Je pensais que les chantiers avaient commencé. Y a-t-il des problèmes particuliers, concernant les locaux sociaux, et qui justifieraient une visite ?

**Mme KARDIANOU**

Cela n'empêche pas d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain CHS. Par ailleurs, je ne comprends pas pourquoi nous devrions faire un choix radical, en préconisant certaines visites et en excluant d'autres. Nous pouvons bien sûr effectuer les visites les plus urgentes et les plus

importantes, comme la visite au chantier de l'Islam, mais il ne faut pas oublier les visites thématiques ou les visites à portée sanitaire. Toutes les visites proposées doivent être prises en compte, même si nous ne les effectuons pas d'ici le prochain CHS. Celles que nous ne pourrions pas réaliser seront programmées à la fin de l'année.

### **Mme LEMOINE**

Je suis bien d'accord pour que nous les prenions en compte. Je pense tout de même que si nous visitons les PC, le chantier Islam, sera aussi une mission importante, parce qu'en l'occurrence nous basculons aussi sur les conditions de travail. Nous pouvons alors ajouter les locaux sociaux. Ce que je veux vous dire, c'est que nous sommes quand même obligés de tenir compte des priorités : soit nous visitons les locaux sociaux, soit nous visitons les toilettes. Mais concernant les toilettes, il me semble que nous connaissons assez bien l'état des lieux et que nous sommes dans une phase où il faut hiérarchiser les travaux. L'état des lieux est tristement connu, alors que les locaux sociaux sont peut-être connus par vous, mais pas par d'autres.

Je vous propose donc de retenir les PC, dont le PC Sully, et nous en reparlerons ; le chantier Islam, qui sera une mission lourde, et les locaux sociaux, étant entendu que tout cela n'est pas immuable. S'il advenait qu'un nouveau chantier, par exemple, apparaisse, la liste que nous établissons aujourd'hui pourra évoluer. Nous partons donc sur ce programme pour cette année.

### **Mme KARDIANOU**

Il n'empêche que pour la cantine, la commission du restaurant effectue assez régulièrement des visites au restaurant du personnel. Mais le rôle du CHS est tout autre et il ne se situe pas au même niveau. Et comme des dysfonctionnements existent, nous considérons que cette visite est assez importante. Elle n'est certes pas du même niveau que la visite que nous avons demandé à effectuer dans les bureaux du département des objets d'art. Quand je parlais de hiérarchisation, il est certain qu'il faut distinguer les points les plus urgents, comme les chantiers, que nous ne pouvons pas laisser de côté, mais nous ne pouvons pas non plus négliger les conditions de travail dans certains bureaux. Les bureaux du département des objets d'art font d'ailleurs partie de nos questions diverses, parce que les conditions de travail y sont assez pénibles pour un grand nombre d'agents.

### **Mme LEMOINE**

C'est bien noté. Puisque vous avez mis les objets d'art dans les questions diverses, nous serons tout ouïe. Mais une partie du travail peut être faite, et je pense que vous déléguez volontiers le soin de le faire à nos collègues, qu'ils soient médecins, responsables d'hygiène et de sécurité ou ACMO. Vous nous parlerez tout à l'heure des objets d'art ; nous irons voir. Certaines actions se font heureusement en dehors des visites du CHS.

Pour ma part, je retiens bien les visites suivantes – pour le moment importantes – du CHS : l'Islam, les PC, les locaux sociaux, sachant que pour le reste, le travail des collègues ACMO continue, que vous êtes vigilants et que vous savez bien nous alerter quand un point critique doit être traité en actualité immédiate.

### **Mme MULLER**

Nous avons une demande pour la prochaine fois où cette question serait abordée. Nous pensons que ce serait intéressant d'avoir la liste des visites que le CHS a déjà effectuées. Cela nous permettrait

de voir quels sont les services ou les problématiques sur lesquels nous avons déjà des informations et de voir en creux quels sont les services que nous aurions un peu oubliés.

**Mme COTTEVERTE**

Voulez-vous que nous prenions en compte les trois dernières années ? Cela vous convient-il ?

**Mme LEMOINE**

D'accord. Je mets la proposition au vote, puisque ces visites sont soumises pour avis : Islam, PC et locaux sociaux.

*La proposition est approuvée à l'unanimité.*

### **III Bilan Hygiène Sécurité (BHSC) 2010 (pour information)**

Brigitte COTTEVERTE va maintenant nous faire une présentation du bilan hygiène et sécurité de l'année 2010. Brigitte, je vous donne la parole.

**Mme COTTEVERTE**

Cette présentation, qui est annuelle, est devenue une partie traditionnelle de la première réunion de l'année du CHS. Comme vous avez pu le lire, elle reprend la même trame que nous avons élaborée depuis quelques années, et elle présente les éléments de politique de l'établissement en matière d'hygiène et sécurité et de conditions de travail.

Ce bilan fait le point sur l'activité du CHS. Il y a eu quatre réunions en 2010, une visite du CHS aux expositions Sainte Russie et Routes d'Arabie. Le groupe permanent du CHS s'est réuni huit fois.

Ce bilan présente également le rapport d'activité du réseau Conditions de travail, c'est-à-dire des ACMO et de moi-même. Comme vous avez pu le voir dans l'ordre du jour du CHS, le bilan d'activité de la médecine de prévention et celui de l'inspecteur hygiène et sécurité sont mentionnés dans ce bilan pour rappel. Ils feront l'objet d'une présentation spécifique. La troisième partie de ce bilan reprend les différents éléments de l'évaluation de la politique d'hygiène et de sécurité de l'année 2010, dont :

- l'évaluation des actions du PAPRIACT,
- le bilan des formations en hygiène et sécurité et du handicap,
- le bilan des accidents de travail et maladies professionnelles. La présentation orale de cette analyse des accidents de travail sera faite par le Dr MOREAU lors de sa présentation du rapport médical,
- un point d'avancement concernant le document unique
- et un point sur l'insertion des agents en situation de handicap, où sont présentés à la fois les éléments de la déclaration faite au FIPHFP pour l'année en question et les actions de la convention

(puisque le Musée du Louvre, comme vous le savez, a établi une convention avec le FIPHFP) qui ont été réalisées au cours de l'année 2010.

Ce que l'on peut retenir de ce bilan, à mon sens, c'est que le réseau des conditions de travail a poursuivi l'élaboration du document unique. Nous savons que c'est un travail de longue haleine et un certain nombre de directions ont été investiguées. Il est intéressant de voir qu'un nombre élevé de plans de prévention ont été réalisés en 2010, soit 57 ce qui représente une nette progression par rapport au bilan d'activité de l'année précédente, puisque nous en étions à 17 plans. Par rapport à cette action, une dynamique a été très fortement impulsée par rapport à la mise en place d'un plan type, qui a été revu cette année et dont Coline Gauthier chargée de gestion des risques à la DAMT, est l'animatrice. Par ailleurs, une procédure a été testée à la DAMT et vous a été présentée pour avis lors du dernier CHS et qui a vocation à se généraliser à l'ensemble des directions.

Autre action remarquable, autour du risque chimique, en particulier suite aux mesures d'empoussièrement dans les ateliers de la DAMT : un certain nombre d'actions de correction vont se mettre en place au courant de cette année et de l'année prochaine, ainsi que le suivi habituel, mais renouvelé, des produits chimiques, en particulier dans les ateliers de la DAMT, suivi qui est assuré par le service médical.

En 2010, des études ont aussi été lancées, en particulier sur les risques psychosociaux et les conduites addictives ; suite à la signature de la convention avec le FIPHFP, comme je vous le disais, la première année de réalisation et de mise en œuvre de cette convention a connu la réalisation d'un certain nombre d'actions que vous trouverez en annexe dans le Bilan Hygiène et Sécurité.

Voilà rapidement le contenu de ce bilan, et nous sommes bien sûr prêts à répondre à vos questions le concernant.

**Mme LEMOINE**

Très bien. Quelles sont vos questions ?

**Mme BERTHOMIEUX**

J'aurai une question au sujet de la page 3. Je suis d'accord avec le chiffre de 57 plans de prévention, dont sept protocoles de sécurité ; mais en lisant la page 3, je n'en ai trouvé que quatre. Il est marqué : 57 PPR, dont sept protocoles de sécurité, et je vois qu'un plan type a également été réalisé. Il y en a donc quatre. Où sont les autres ? Je n'arrive pas à les trouver.

**Mme COTTEVERTE**

Il s'agit en fait de sept protocoles de sécurité qui ont été réalisés. C'est une bonne question par rapport aux types de protocoles de sécurité. Ces derniers ont été adaptés à l'activité, mais aussi à la localisation où se situent les chargements et déchargements. C'est vrai que nous vous avons présenté le protocole de sécurité pour l'aire de livraison de marchandises, celui de l'aire de livraison E, celui du jardin des Tuileries et celui plus spécifique au chargement et au déchargement des carburants, qui se situe au milieu de l'unité jardin. Il est donc question d'un nombre de protocoles réalisés ; par contre, il y a quatre sortes de protocole type de sécurité.

**Mme LEMOINE**

Merci. D'autres questions ? Oui, madame AGUIRRE.

**Mme AGUIRRE**

Quelques remarques de détail. Page 5, j'ai été étonnée par le nombre de visites du CHS, puisqu'une seule est mentionnée. Il me semble qu'il y en a eu plus d'une.

**Mme COTTEVERTE**

Non. Pas en 2010.

**Mme AGUIRRE**

D'accord. C'est vrai qu'il y avait les plans... Page 6, l'information sur le risque des poussières de bois pour la santé : je suis étonnée, parce qu'en croisant cette information avec le tableau de suivi, j'ai constaté qu'il y avait en fait une demande sur le bois médium. Or, dans le tableau de suivi, la seule indication que nous avons, c'est que l'adresse du fournisseur a été transmise au service médical. Je voulais savoir si le médium n'avait pas été inclus dans...

**Dr MOREAU**

L'information sur le risque des poussières de bois pour la santé a été réalisée auprès des agents travaillant dans des ateliers utilisant le bois. Elle a porté également sur les moyens de protection collective et les EPI, les signes d'alerte, elle a donc été globale. Les poussières de médium sont forcément incluses de façon générale. La question qui a été posée concernait une information spécifique sur le médium, pour lequel la liste des fournisseurs m'a été transmise par la DAMT. J'ai indiqué à Brigitte COTTEVERTE que la réponse pouvait figurer dans le tableau du suivi des actions CHS du prochain CHS, puisque je n'avais pas la totalité des réponses des fournisseurs et qu'il y aura un point spécifique sur le médium.

**Mme AGUIRRE**

Je signale juste une erreur, page 7 : il n'y a pas eu de CHS le 2 juillet. Il est question dans le document d'un rapport d'inspection qui aurait été présenté pour information au CHS du 2 juillet. Je suppose qu'il s'agit juste d'une coquille.

**M. IROLLO**

Oui. Il ne s'est pas réuni à cause des élections qui ont comporté un second tour.

**Mme AGUIRRE**

Je crois que c'est tout ce que j'avais comme remarques au niveau de la forme. Mes autres remarques concernent les rapports d'ACMO.

**Mme LEMOINE**

D'accord. Nous y allons, nous continuons ; à moins qu'il n'y ait d'autres remarques de forme, auquel cas, vous pouvez en faire état. S'il n'y a pas de remarques de forme, nous allons peut-être continuer avec Mme AGUIRRE, si vous êtes d'accord. Puisqu'elle avait la parole, nous la lui laissons.

**Mme AGUIRRE**

Une remarque de forme et de fonds. Ce qui est bien, c'est que cette année, pour les rapports d'ACMO, les tableaux ont été uniformisés. Le rapport de l'ACMO Alain BALDACCHINO précise si le travail a été fait, s'il est en cours ou s'il est encore à faire. Je trouve que c'est intéressant, parce que dans les autres rapports, l'on voit que certains points sont réglés, mais pour d'autres, l'on ne voit pas si c'est réglé, si c'est en cours de résolution, ou bien s'il n'y a pas de solution immédiate. Finalement, c'est juste une remarque de forme. C'est vrai que dans les autres rapports, nous avons un peu plus de mal à voir ce qui a été réglé et ce qui ne l'a pas été, mais surtout ce qui l'a été, même si par le vécu nous savons que certains problèmes ont été réglés, et même si par ailleurs, nous savons que dans certains cas, il n'y a pas de solution immédiate.

**Mme LEMOINE**

Il faudrait que les collègues prennent note de cette remarque pour l'année prochaine.

**Mme AGUIRRE**

Par contre, ce qui était intéressant dans les relevés de cahiers d'hygiène et sécurité, c'est que l'on voit que certains agents de service ne comprennent peut-être pas l'objectif du cahier d'hygiène et de sécurité. Effectivement, on y trouve un peu de tout. Et l'on voit que cela avance, mais que le réflexe d'appeler la vigie avant d'appeler l'ACMO n'est apparemment pas présent partout. Je pense qu'une petite information est peut-être à refaire sur le but du cahier d'hygiène et de sécurité et le fait que l'on se tourne vers le cahier d'hygiène et de sécurité surtout pour des problèmes techniques. C'est vrai que des appels à la vigie sont signalés, mais nous ne savons pas s'ils ont été pris en compte ou non. Je ne sais s'il faut vous le demander dans un deuxième temps, ou bien si vous présentez votre rapport.

**Mme LEMOINE**

Deux remarques d'abord. Je pense que nous pouvons effectivement refaire une information aux agents sur la finalité des cahiers d'hygiène et de sécurité, parce que cela fait toujours du bien. Mais vous n'empêchez jamais le cahier d'hygiène et de sécurité d'être éventuellement le lieu de dire ce que l'on n'ose pas dire ailleurs.

**Mme AGUIRRE**

C'est aussi son rôle.

**Mme LEMOINE**

Nous sommes bien d'accord.

**Mme AGUIRRE**

Ce rôle-là ne me gêne pas, mais c'est vrai que beaucoup de questions cadrent mal avec le but du cahier. Quand les agents disent par exemple que l'anneau sur la boucle de l'extincteur qui est à l'auditorium est absent, cela veut dire que dans ce service, ils ne savent pas qui il faut contacter dans un tel cas. Mais beaucoup d'autres détails montrent que le réflexe de faire appel à la vigie fait défaut.

**Mme LEMOINE**

Attendez. Il n'était pas prévu que les ACMO fassent une présentation. Nous pouvons éventuellement le prévoir une autre année, si vous le souhaitez. Mais ils sont là notamment pour répondre à vos questions. Soit ils ont envie de dire, et ils font spontanément une synthèse de leur année d'activité, soit ils répondent aux questions. Je pense qu'il vaut mieux que vous posiez les questions qui vous paraissent essentielles et qui relèvent du CHS.

**Mme AGUIRRE**

Dans le bilan de l'activité de l'ACMO de la DAMT, le problème, c'est que les ateliers concernés ne sont pas mentionnés. De ce fait, nous, qui ne sommes pas dans les ateliers, ne savons pas exactement quel est atelier en question, alors qu'il y a quand même des signalements tels que : « aspiration de vernissage insuffisante », que je cite au hasard, parce que cela figure en première page. « Armoire *produits* dangereux, non ventilée et non filtrée ». Il s'agit quand même de problèmes relativement importants, mais nous ne savons pas dans quels ateliers ils se posent. À la lecture, nous ne savons pas très bien quels ateliers ont plus de problèmes signalés que d'autres.

**M. BALDACCHINO**

En fait, j'ai supprimé la colonne en question, pour ne pas surcharger. Mais cela peut effectivement apparaître ; tout à fait.

**Mme AGUIRRE**

Dans le cas des ateliers, nous savons qu'il y a des risques physiques relativement importants. Les données présentées ne nous permettent pas de voir dans quels ateliers les risques sont plus présents.

**Mme LEMOINE**

Cela dit, monsieur BALDACCHINO, puisque vous connaissez bien la question, vous pouvez probablement répondre spontanément à madame AGUIRRE au sujet des ateliers où il y a effectivement eu le plus de problèmes.

**M. BALDACCHINO**

Je pourrai répondre effectivement.

**Mme LEMOINE**

Allez-y.

**M. BALDACCHINO**

Pour le moment, je n'ai pas vraiment tout en mémoire.

**Mme LEMOINE**

Mais en général, ce qui reste en mémoire, c'est ce qui est marquant et important. N'avez-vous pas rencontré une problématique particulière dans un atelier, cette année, qui vous a laissé une trace en mémoire ?

**M. BALDACCHINO**

Si. Je ne sais pas si cela apparaît, mais les poussières de bois, par exemple, ou les caisses d'atelier. Voulez-vous que je vous en parle ?

**Mme LEMOINE**

Si possible, oui.

**M. BALDACCHINO**

Les principaux ateliers pour les poussières de bois, ce sont les ateliers de menuiserie, d'encadrement-dorures, mais aussi l'atelier de support muséographique et celui d'installation.

**Mme LEMOINE**

Très bien. Mais les ateliers sont suivis de près, puisqu'il y a récemment eu deux réunions spécifiques pour les ateliers, comme cela avait d'ailleurs été demandé, parce que c'est vrai que les ateliers comportent un certain nombre de risques bien identifiés.

D'autres questions, madame AGUIRRE ?

**Mme AGUIRRE**

Pour l'instant non.

**Mme HENOCQ**

En page 8, organisation de la visite d'inspection hygiène et sécurité demandée par l'IHS : nous n'en avons pas entendu parler. Suivi de deux études de la CRAMIF : d'une part, nous n'avons pas eu accès à ces études, d'autre part, nous n'en avons pas beaucoup entendu parler. Apparemment, cela s'est fait à la demande de monsieur ROGIER. Pouvons-nous avoir accès à ces études de la CRAMIF, surtout que l'une fait suite à des remarques de l'ancien ACMO de la DMT au sujet de la maintenance du rétroéclairage dans les verrières et coupoles, suite à une visite d'inspection de SPIE-CEGELEC ?

**Mme COTTEVERTE**

Je vous parle d'abord de l'IHS, puis nous parlerons de la CRAMIF. Chaque année, quand Yann ROGIER effectue des visites d'inspection, en général, je suis son interlocutrice pour organiser chaque visite avec le service concerné.

Il y a eu en effet deux études de la CRAMIF qui ont concerné les entreprises extérieures. En effet, la CRAMIF intervient au sujet des salariés des entreprises extérieures. Deux visites de la CRAMIF ont eu lieu. L'une a concerné les caristes de la société Derichebourg et était en lien avec une étude qui était plus transversale sur le risque lié aux vibrations. La CRAMIF a effectué une visite concernant les caristes dans la VDI, et cette étude a débouché sur un certain nombre de remarques et de préconisations. La deuxième étude a donné lieu à une visite de la CRAMIF au sujet des modalités d'intervention des salariés de CEGELEC sur l'éclairage dans les rotondes et dans les coupoles.

**Mme LEMOINE**

Ces visites ont donc donné lieu à des comptes-rendus. Ils sont accessibles, si vous le souhaitez, vous pouvez les demander à Brigitte COTTEVERTE.

**Mme HENOCQ**

De quand datent-elles ? Nous n'en avons pas entendu parler jusque-là.

**Mme COTTEVERTE**

Je ne suis pas en mesure de vous le dire de mémoire. En plus, il se passe généralement un temps assez long entre la visite et le rapport, qui n'excède pas deux pages, et nous savons que c'est Didier CARTON qui est le contrôleur CRAMIF qui intervient au Musée du Louvre. Yann, je pense que vous l'avez accompagné.

**M. ROGIER**

Oui. C'était au début de l'année.

**Mme COTTEVERTE**

J'étais absente à ce moment-là. Le contrôleur élabore ensuite un rapport sur ce qu'il a constaté et sur les préconisations qu'il fait. D'ailleurs, la deuxième intervention de la CRAMIF sur le risque par rapport en lien avec les opérations sur les verrières a donné lieu à une alerte auprès d'Hervé BARBARET et aussi à un certain nombre d'actions dont Jean-Pierre Clément peut vous parler, parce qu'il y avait un risque de travail en hauteur assez important, et donc des actions correctives à mener, des interdictions à imposer et des signalisations à mettre en place.

Jean-Pierre, pouvez-vous en dire quelques mots, de mémoire ?

**M. CLÉMENT**

Outre l'intervention de Yann ROGIER, il y a eu deux courriers de la CRAMIF, l'un adressé au Louvre, l'autre à la société CEGELEC. Ils ont été pris en compte et se sont traduits par plusieurs actions, y compris par des interruptions d'intervention. Cela a concerné la salle Piazzetta, où le remplacement des lampes a été interrompu. Mais cela est surtout venu conforter et réorienter une intervention qui était déjà en cours, qui est la mise en conformité de toutes les nacelles de remplacement des lampes du Louvre. Cette opération était déjà engagée, puisque nous avons commencé à travailler dans la salle Richelieu. Lorsque nous avons reçu les indications complémentaires de la CRAMIF, nous nous sommes réorientés justement vers le secteur des salles Rosa et de la salle Piazzetta, sur lesquelles des interventions de mise en conformité sont en cours en ce moment même. Le remplacement des lampes n'a été totalement interrompu que pour Piazzetta. La société CEGELEC a interdit à un moment donné toute intervention sous verrière. Cette interdiction a été temporairement totale. Depuis, nous avons travaillé pour rétablir progressivement les accès.

Deux réunions de travail ont eu lieu à ce sujet à la DAMT, intégrant l'ACMO, justement pour nous mettre d'accord sur la signalisation de sécurité. Un travail de signalisation de sécurité est donc en cours, pour ne pas mettre les pieds sur les verrières, etc. C'est le b, a, ba, mais cela va mieux en l'écrivant, et surtout en le lisant. Certaines verrières sont d'ailleurs translucides, et de la part d'un

salarié, l'erreur est toujours possible sur des verrières masquées ou repeintes. Nous mettons donc en place toute la signalisation. Pour Denon, cela va de Piazzetta jusqu'à la Salle des sept mètres pratiquement, puisque nous avons décidé de tout balayer, qu'il y ait observations de la CRAMIF ou non.

### **M. ROGIER**

Juste un éclairage sur mon rôle en la matière. J'ai été convié à des visites organisées avec la CRAMIF. J'ai jugé intéressant de profiter de cette occasion pour croiser les regards et m'assurer des interférences et des risques concernant les agents du Louvre. Le point d'entrée de la CRAMIF, c'étaient les risques pour les entreprises extérieures, mais cela permettait d'élargir le regard, et à la faveur de ces deux visites, j'ai pu apporter des observations complémentaires, essentiellement au sujet des risques de circulation et l'état de la voirie intérieure, la VDI, et sur les circulations dans la partie haute, dans la partie technique où vont les électriciens et où des agents du Louvre ; j'ai donc pu apporter un contrepoint.

### **Mme HENOCQ**

Ce qui me chagrine, c'est que nous nous voyons tous les mois ou presque et que nous l'apprenons à la fin de l'année, en lisant le bilan. Pouvons-nous avoir d'une part le rapport de la CRAMIF, et d'autre part, tout le plan d'action qui l'accompagne, ainsi que les mesures correctives ?

### **Mme LEMOINE**

D'accord, c'est noté. A priori, nul n'est parfait, et la prochaine fois, nous donnerons les documents au groupe du GTPCHS. Pour cette fois, Brigitte vous les transmettra.

### **Mme HENOCQ**

Je reviens sur les protocoles de sécurité. Sur les sept annoncés, nous en avons vu deux. Serait-il possible d'avoir aussi les autres ? Par ailleurs, en ce qui concerne la problématique du transport de fonds monétaires, un protocole a-t-il été établi ?

### **Mme COTTEVERTE**

Je sais qu'un travail a été fait et qu'il était mené par l'agence comptable. En tout cas, ce protocole de sécurité n'est pas remonté à notre niveau pour sa finalisation. Serge est peut-être plus au fait.

### **M. LEDUC**

Un travail a été réalisé il y a quand même plusieurs années (ce devait être il y a deux ans, de mémoire) entre le Musée du Louvre, l'agence comptable et la société qui transporte les fonds, à la suite, du reste, d'un changement de réglementation sur les transports de fonds, qui, en raison d'un certain nombre d'agressions, nous ont obligés à sécuriser le parcours des salariés.

De mémoire, le passage en présence du public est inexistant. Tout le transport se fait en sous-sol, de l'aire de livraison jusqu'à la caisse générale. Les agents sont accompagnés par un salarié en véhicule électrique. Je sais qu'une procédure est en vigueur avec les équipes du service intérieur, pour que le véhicule du transport de fonds ne stationne pas dans l'aire de livraison d'œuvres sur son trajet pour aller à la caisse générale, mais stationne dans l'aire de livraison marchandises, portes

fermées ; et ce sont les agents de transport qui décident de l'ouverture de la porte une fois que l'opération est finie, et qui en informent les agents du service intérieur. Ce sont là, de mémoire, les grandes lignes. Mais nous sommes en conformité avec la réglementation, qui est applicable et qui a d'ailleurs deux sources : une source réglementaire, mais aussi la convention collective des entreprises de transports de fonds.

**Mme HENOCQ**

Ce protocole a-t-il été finalisé ? Ma question était celle-là. Il y a beaucoup de transports, une arme est tombée en VDI, et nous en avons entendu parler. De grandes problématiques de sécurité se posent. Nous voulons donc savoir si le protocole a été finalisé, ou bien si la finalisation est en cours.

**M. LEDUC**

Il existe un texte de procédures communes qui lie les agents du musée, ceux de l'agence comptable et le prestataire transporteur de fonds.

**Mme LEMOINE**

Nous allons le vérifier de toute façon, et vous serez ainsi rassurés. Mais j'en ai entendu parler. Je ne sais pas si c'est l'agent comptable qui m'en a parlé ; ou alors, ce serait Natacha MOREAU. Je ne sais plus. Comme je dois aller visiter la caisse générale prochainement, ce sera l'occasion de soulever la question.

**Mme LEMONNIER**

Concernant les verrières, puisque ce sont des espaces sur lesquels nous travaillons très activement en ce moment, nous pouvons vous faire une présentation au GTP de la semaine prochaine, si vous le souhaitez, et vous indiquer l'état d'avancement des mesures que nous avons prises et des travaux en cours.

**Mme LEMOINE**

Très bien. D'autres questions ?

**Mme HENOCQ**

Pendant que j'y pense, parce que je risque d'oublier, une question qui s'adresse à Sophie Lemonnier : qu'en est-il de l'APAVE, qui était venue en groupe permanent pour les histoires de PGC, à l'occasion de l'exposition temporaire Routes d'Arabie ? Le dossier et la réflexion ont-ils un peu avancé ?

**Mme LEMONNIER**

La réflexion n'a pas avancé. Avec Yann ROGIER, nous devons nous revoir pour savoir si nous devons reconduire un test ou bien si nous prenons définitivement une décision au sujet de l'une ou l'autre des deux réglementations. C'est vrai qu'aujourd'hui, de mon côté, les choses ne sont pas encore mûres pour cette décision.

**Mme LEMOINE**

Très bien. Je reviens vers madame AGUIRRE, qui a peut-être des questions. Monsieur N'GUYEN ?

**M. N'GUYEN**

Je m'excuse de commencer par un rappel de l'historique du CHS. Dès le début de la mise en place des CHS, SUD avait bien noté que ce qui est important dans la prévention, c'est aussi le fait de sensibiliser les chefs de service. Je me rappelle que lorsque M. SELLES était arrivé ici, il avait tout de suite rédigé, à l'issue de son premier CHS, une première note pour rappeler que la prévention incombait aussi aux chefs de service. Suite à cette note, nous avons mis en place la structure des ACMO, pour aider les chefs de service dans la prise de décisions. Mais avec le temps, nous nous apercevons malheureusement que l'on a toujours autant de mal à sensibiliser les chefs de certains services. Aujourd'hui, avec la réduction du nombre des ACMO, qui sont un peu débordés dans leur travail, cette sensibilisation des chefs de service va devenir de plus en plus difficile. Je me demande s'il existe un espace où l'on peut justement sensibiliser les chefs de service à ces questions qui ne sont pas uniquement liées à la sécurité, mais qui sont aussi dans l'intérêt de leur service même et des conditions de travail dans le service.

**Mme LEMOINE**

Si vous voulez, il y a deux éléments. Il y a le document unique, qui va forcément les rendre plus acteurs, puisqu'il y a des constats et qu'il faut en conséquence mettre en place un plan d'action. Je pense que cela les mettra davantage en mouvement, et apparemment, c'est ce qui se passe. Je laisserai Brigitte Cotteverte compléter l'information à ce sujet. Je dirai que nous pouvons aussi peut-être (et là, je m'adresse plutôt à Xavier MILAN) faire une communication pour rappeler un peu la chaîne de responsabilités en matière d'hygiène et sécurité, et dire qu'effectivement, quand tout va bien, c'est très bien. C'est vrai que pour nous, responsables, l'hygiène et sécurité (je ne parle pas des conditions de travail, mais cela va avec) c'est parfois « le poil à gratter » : nous sommes parfois pris par d'autres urgences, et nous ne les regardons pas suffisamment. Cela est vrai tant que tout va bien. Mais quand cela tourne mal, il ne faut quand même pas oublier qu'effectivement, une chaîne de responsabilité existe, et que lorsqu'il y a une défaillance dans la chaîne, nous sommes tous responsables, à tous les niveaux de responsabilités hiérarchiques. Pour avoir vécu malheureusement dans ma vie professionnelle des incidents très graves, je sais que lorsqu'il y a un problème, cela arrive jusqu'au tribunal. Ce ne serait donc peut-être pas mal de faire ce petit rappel.

**Mme AGUIRRE**

Les ACMO n'ont pas de pouvoir.

**M. N'GUYEN**

Ce ne sont pas eux qui décident.

**Mme LEMOINE**

S'il est démontré qu'un agent, quel que soit son niveau hiérarchique (même nous, en tant qu'agents), a commis une erreur, je suis désolée, mais il est pénalement responsable. C'est vrai qu'il faut qu'il soit démontré qu'il y a eu une erreur.

**Mme AGUIRRE**

La responsabilité en matière d'hygiène et de sécurité ne peut pas descendre hiérarchiquement très bas.

**Mme LEMOINE**

On est responsable de soi-même aussi. C'est une réalité juridique. C'est ainsi. Je ne suis pas en train d'essayer de faire porter le chapeau aux agents ; ce n'est pas la question. Ce que je veux, c'est répondre à monsieur N'GYEN et à SUD, et dire que je veux bien refaire une communication pour rappeler que l'on ne commence à se rendre compte de l'importance de l'hygiène et de la sécurité que quand l'irréversible s'est produit. Il est peut-être intéressant de rappeler que nous sommes tous responsables en matière d'hygiène et sécurité.

Voulez-vous ajouter quelque chose au sujet du document unique, Brigitte ?

**Mme COTTEVERTE**

Nous voyons qu'au fur et à mesure que nous élaborons le document unique, nous en arrivons à la mise en place d'actions avec un responsable de suivi et un responsable de réalisation surtout, et que nous devons discuter de toute cette mise en place d'abord avec les chefs de service, puis avec les directeurs. Nous voyons là toute la place qu'ils tiennent et la prise de conscience de leur rôle dans ces questions, puisque c'est à eux d'élaborer le plan d'action et la programmation des suivis. Nous faisons ce travail en particulier avec Serge Leduc, puisque la DASV compte quatre sous-directions, qui ont été présentées en CHS, et que l'on peut dire que vous vous êtes prononcés à leur sujet. Pour ce qui est des plans d'action à mettre en place annuellement, tout un travail est en cours, et j'espère qu'il vous sera présenté en juin, en ce qui concerne la DASV, mais aussi, bien sûr, les autres directions, le Musée Delacroix et également la DPC. Au fur et à mesure, nous travaillons aussi avec la DTM et bien sûr de la DVT, que je n'oublie pas. Là, en effet, nous discutons au niveau des directeurs.

**M. N'GUYEN**

Nous avons dit tout à l'heure qu'il y avait une confusion entre la demande et la réalisation. Par ailleurs, je crois qu'il y a une confusion au niveau des ACMO entre ce qui est fait par eux et ce qui est fait sur le terrain. Je donne deux exemples. S'il y a un problème d'aération, ils envoient un message disant : « Fait. On envoie une documentation ». Or, ce n'est pas ce qu'on leur demande. Ou bien, si l'on constate la présence de souris, ils diront : j'ai envoyé une alerte. Quand nous demandons une action, ce n'est pas cela que nous voulons ; nous souhaitons que l'action soit réalisée sur le terrain : des travaux ont-ils été engagés sur le terrain pour améliorer les conditions des agents ? Ce que nous voulons savoir, c'est si une action a été enclenchée sur le terrain ou non.

**Mme LEMOINE**

Agent chargé de la mise en œuvre de la sécurité notamment, cela veut dire ce que cela veut dire, c'est-à-dire que les actions soient opérationnellement mises en œuvre. Les ACMO sont quand même chargés de conseiller le directeur ou le chef de service en la matière. Je vais maintenant interpellier les collègues ACMO. J'imagine que leur satisfaction professionnelle est atteinte quand la souris est morte. J'en ai une qui me rend visite tous les soirs dans mon bureau. Vous dites que vous avez peu de satisfactions. Pour les souris, je vous l'accorde.

**Mme AGUIRRE**

Je crois que la satisfaction en hygiène et sécurité, ce n'est pas quand la souris est morte, mais quand on a trouvé pourquoi les souris viennent, qu'il n'y a pas de nourriture qui traîne ni rien de ce qui les attire. C'est alors que l'on est satisfait : quand on a réussi à faire en sorte que les souris ne viennent plus. Personnellement, cela ne m'intéresse pas que la souris soit morte, parce qu'une souris morte pue dans son piège.

**Mme LEMOINE**

D'accord. Ce que je dis et le message que je veux transmettre aux ACMO, c'est que si vous avez des insatisfactions parce qu'effectivement, il n'y a pas de mise en œuvre, moi-même et Brigitte sommes à votre disposition, pour intercéder en faveur de l'action à mener. C'est aussi notre travail.

**M. N'GUYEN**

Dans le tableau, nous ne voyons pas ce qui a été réalisé ou non à la suite aux préconisations.

**Mme LEMOINE**

Dans le fond, c'est vrai, et vous avez raison, monsieur N'GUYEN. Je n'ai pas épluché ligne par ligne les rapports des ACMO, mais ce que vous dites est tout à fait vrai : c'est bien ; vous avez fait votre travail ; vous avez alerté. Mais ce qui est intéressant et ce qui doit apparaître, c'est effectivement si l'affaire est réglée. À la limite, le fait que vous ayez alerté, c'est quelque part votre travail, mais ce qui est intéressant, c'est la conclusion, c'est la chute, c'est-à-dire de savoir si le problème est réglé ou s'il ne l'est pas.

**Mme TCHENQUELA**

Je voudrai répondre au sujet de cette problématique des nuisibles. Quand vous parlez d'information et d'action réalisée, ce qui se passe, c'est qu'effectivement, l'ACMO est bien l'assistant-conseil d'un chef de service et d'un directeur. À la limite, ce qui se produit, c'est que nous pouvons justement envoyer une information à notre chef de service, avec la préconisation de l'action qu'il convient de mener. En parallèle, l'ACMO est souvent amené à mettre en action la mise en œuvre par une simple DIT dans un premier temps, et éventuellement une prise de contact avec des techniciens, de façon à faire avancer la procédure. Parfois en effet, nous n'indiquons pas que l'action a été effectuée, mais de fait, elle a été réalisée. Pour ce qui est des nuisibles, vu la structure de notre bâtiment, nous n'en viendrons jamais à bout. Il faut savoir qu'à Paris, les nuisibles sont plus nombreux que les habitants.

**Mme LEMOINE**

Nathalie, ce que je demande simplement aux ACMO, c'est d'être attentifs à indiquer que le travail a été réalisé. Quant aux souris, nous savons bien que ce n'est pas un problème simple. D'ailleurs, elles sont sympathiques ; j'aime bien ma petite souris qui vient me voir le soir dans mon bureau. Nous nous saluons cordialement tous les soirs. Nous accèderons à votre demande, il faut y être vigilant. Il faut spécifier que c'est réglé, c'est tout, parce qu'à la limite, ce qui s'est passé au milieu, quelque part, sauf à dire qu'il faille en tirer des leçons plus générales, ce n'est pas très intéressant.

Monsieur N'GUYEN, d'autres remarques ?

**M. N'GUYEN**

Oui, du même ordre. Je sais que dans les protocoles de sécurité, beaucoup de choses ont été faites. Je remercie donc la DAMT. Mais là aussi, nous souhaitons savoir si sur le terrain, ces protocoles sont respectés ou non. C'est cela qui nous intéresse. Je vous donne un exemple : je sais qu'un protocole existe pour les camions, lorsqu'ils arrivent à l'aire de livraison. Mais ce que nous constatons sur le terrain, c'est que ce protocole n'est pas appliqué pour diverses raisons. J'ai vu un conducteur polonais qui ne savait même pas que ce protocole existait. Par ailleurs, il ne lisait pas le français. La conséquence, c'est que sur le terrain, il n'appliquait pas le protocole, tout simplement parce qu'il ne le connaissait pas.

Un grand travail a été fait, et il faut le reconnaître. La difficulté maintenant est de voir si c'est vraiment appliqué sur le terrain. Ce que nous souhaitons donc, c'est une évaluation des protocoles.

**Mme LAIDAOU**

Nous avons adressé le protocole de chargement – déchargement de l'aire de livraison de marchandises à toutes les sociétés susceptibles d'intervenir dans le musée, et nous remettons une notice de sécurité qui explique la réglementation concernant toutes les livraisons de marchandises. Nous n'avons pas prévu un document en anglais, parce que nous nous sommes rendu compte que nous n'avons pas de « clients » anglais. Vous avez parlé de chauffeur polonais, mais il s'agit en l'occurrence de camions pour transporter les œuvres, donc de camions qui ne viennent pas livrer des marchandises, mais livrer des œuvres. Je pense qu'il faut maintenant que le service ou la partie qui s'occupe des œuvres élabore une notice dans des langues étrangères également. Nous pouvons mettre le canevas français à la disposition des intéressés, en particulier M. Pouget, qui le ferait traduire en anglais et qui le remettrait quand il a des livraisons d'œuvres. Je pense que c'est une solution qui peut être rapidement mise en pratique.

**Mme AGUIRRE**

Cela peut être fait d'autant plus rapidement qu'au Louvre, nous avons des ressources pour la traduction.

**Mme LAIDAOU**

Tout à fait.

**Mme LEMOINE**

Nous prenons donc note de l'idée de la traduction des protocoles relatifs à l'aire de livraison, déjà. D'autres remarques ?

**Mme AGUIRRE**

Oui. Je vais compléter l'intervention de Maurice N'GUYEN, puisque nous n'avons pas les réponses sur les suites données aux actions du domaine de l'ACMO, en fait. Je me doute que certains problèmes sont réglés, tels que les problèmes de lumières, etc. Mais concernant la DASV jour, il est dit à la page 11, paragraphe 1.3, qu'une alerte a été adressée au directeur de la DASV au sujet des différences de température entre les salles. Nous aimerions savoir quelles ont été les conséquences. Personnellement, je dis que physiquement, cela va mieux, mais.... En fait, quel est

le circuit de traitement quand ce type d'alerte survient ? Ce serait quand même intéressant de savoir ce qui est mis en œuvre, parce qu'on sait ce qui est techniquement possible ou impossible.

Ensuite, juste une remarque concernant la page 12. Il y a eu des remarques sur la distribution d'eau. Si j'y reviens, c'est parce que nous sommes au printemps et que c'est maintenant qu'il faut en parler. Je voudrai donc relancer la revendication de SUD Culture à ce sujet. En fait, la distribution d'eau dans les espaces muséographiques est source de conflits et de tensions chaque année. Certains secteurs ont droit à la distribution d'eau, certains autres n'y ont pas droit, dans certains secteurs qui y ont droit, il ne fait pas forcément très chaud. Le problème se pose quand on a chaud et que l'on a beaucoup de visiteurs. Dans ce cas, l'on donne beaucoup de renseignements et l'on a la bouche sèche. Et généralement, là où il y a beaucoup de visiteurs, il n'y a pas de sanitaires ni d'accès à l'eau potable. Serait-il possible de prévoir un plan plus souple ? En fait, cela devient une vraie usine à gaz, même pour les encadrements. Certains ont droit à l'eau, mais il peut y avoir une panne de climatisation, et ce genre de pannes n'est jamais prévisible. Certains managers sont souples, d'autres sont stricts.

Il faudrait envisager des dispositions plus souples : qu'il y ait par exemple une commande globale de bouteilles d'eau, parce que le problème que nous avons est celui de l'accès à l'eau potable, tout simplement, dans beaucoup de secteurs. Déclenchez ces dispositions à partir de 25 °. Nous savons que dans des secteurs où il y a beaucoup de monde, lorsqu'il fait 25 °, la situation n'est pas la même que dans des secteurs où il n'y a pas beaucoup de monde. Il faudrait réintroduire un peu de souplesse dans la distribution d'eau, puisqu'en fait, le problème principal en muséographie, c'est que dans plusieurs endroits, nous n'avons pas accès à l'eau potable pendant notre temps de service, alors que cet accès est possible dans d'autres endroits, notamment dans l'aile Richelieu, puisqu'il y a un espace de repos, où la disponibilité d'un accès est plus évidente. Mais dans l'aile Denon et dans les secteurs de l'aile Sully, les sanitaires, par exemple, sont fermés, alors que ce sont des zones très fréquentées, où l'on renseigne beaucoup, et où il n'y a pas que la chaleur.

Je me rappelle que la demande initiale date du moment où le distributeur de bouteilles d'eau est tombé en panne à l'époque de la canicule. Nous n'avions vraiment pas d'eau. Il faudrait mettre en place un système où nous aurions l'eau (parce que franchement, la bouteille à 1 €, cela revient cher pour la journée).

### **Mme LEMOINE**

J'étais en train de dire qu'il fallait vous acheter des gourdes. Je ne plaisante qu'à moitié, d'ailleurs.

### **Mme AGUIRRE**

Il y a la cantine, et l'intérêt, c'est qu'à la cantine, les bouteilles d'eau ne sont pas chères, mais le problème, c'est que celui qui va manger à deux heures moins le quart ne peut pas attendre ce moment-là pour avoir sa bouteille d'eau. Il serait possible de mettre en place un système qui permettrait de donner une bouteille d'eau gratuite au moment du repas, mais le problème, c'est que ceux qui mangeront le plus tard n'auront pas d'eau. Nous aimerions trouver un système plus souple, parce que franchement, cela crée chaque fois des conflits fatigants pour tout le monde.

### **Mme LEMOINE**

C'est à étudier. Ce qui ne serait peut-être pas mal à ce moment-là, c'est que le groupe hygiène et sécurité se penche sur la question, puisqu'apparemment, il n'y a pas d'étude sur le sujet. Il faudrait

reprendre la procédure actuelle, parce que Serge me dit qu'effectivement, il faut regarder la procédure, et qu'un vrai problème se pose. Donc, prendre la procédure actuelle, et puis essayer d'être imaginaire. Mon système de gourdes avec une bretelle n'est peut-être pas complètement idiot. Parce que j'imagine que vous pouvez vous faire voler la bouteille.

**Mme AGUIRRE**

C'est un problème, parce que cela génère des déchets, en plus. C'est vrai que l'on risque de laisser trainer les bouteilles près des meubles, puisque l'autre problème que nous avons, c'est que forcément, quand il n'y a pas de sanitaires, il n'y a pas de poubelles.

**Mme LEMOINE**

C'est pour cette raison que j'ai pensé à une gourde avec une ceinture.

**Mme AGUIRRE**

Nous ne pouvons pas transporter avec nous de grosses bouteilles. C'est vrai qu'il y a là un vrai problème. On aurait des fontaines à eau partout, le problème ne se poserait pas.

**Mme LEMOINE**

Êtes-vous d'accord ? Serge Leduc, êtes-vous d'accord ? Le groupe permanent CHS peut commencer à examiner cette question là la semaine prochaine, parce que l'été arrive.

**Mme AGUIRRE**

Si nous avons un contenant, nous pouvons le remplir à la fontaine à eau. Le problème, c'est que les locaux sociaux ne sont pas également répartis. À partir de certains endroits, il faut un quart d'heure pour aller aux fontaines à eau.

**Mme LEMOINE**

Ne voulez-vous pas exceptionnellement participer au groupe de travail qui va traiter la question de la distribution d'eau ? Vous connaissez bien le terrain. Le groupe se réunit-il tous les mois ? Il faudrait inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion, parce que l'été arrive. La prochaine réunion du groupe aura lieu la semaine prochaine. La réunion suivante est prévue fin avril. Il ne doit pas encore faire très chaud. Nous disons donc fin avril, mais pour une opérationnalité à partir du mois de mai.

**Mme AGUIRRE**

Ne serait-il pas possible d'augmenter le nombre de fontaines d'eau ?

**Mme LEMOINE**

Nous n'allons pas régler ce sujet qui semble-t-il n'est pas simple, mais c'est une bonne idée. Nous en prenons note. Quel est l'ordre du jour de la réunion du groupe, la semaine prochaine, en dehors de ce point, si nous décidons de l'inscrire ?

**Mme COTTEVERTE**

Sophie a proposé le suivi des mesures, et en général, il y a les remarques des registres Hygiène sécurité suite au rapport de la Cramif sur le relampage sous les verrières et coupoles du mois précédent, relatives à l'hygiène et sécurité.

**Mme LEMOINE**

Serge, existe-t-il une procédure pour les bouteilles d'eau ? Pouvons-nous l'avoir rapidement, dans la journée ?

**M. LEDUC**

Tout de suite, là ? Dans la journée ? Je peux aller la chercher.

**M. LEDUC**

D'accord. Nous adresserons à Brigitte la procédure de l'an passé, qui a pour l'instant vocation à s'appliquer cette année aussi. C'est une procédure relativement complexe et lourde, qui implique beaucoup d'acteurs dans toute la chaîne de distribution, depuis le service intérieur jusqu'aux agents d'intervention, en passant par l'encadrement. Mais on peut effectivement la revoir et l'améliorer.

**Mme LEMOINE**

Cela paraît intéressant comme sujet ; en tout, il est important. La réunion aura lieu le 7. Nous récupérerons la procédure auprès de la DASV. Il faudrait ensuite l'envoyer à tous les membres de groupe de travail, de façon qu'ils puissent y réfléchir en amont. Cela ne se réglera peut-être pas en une fois. De toute façon, par principe, normalement, vous devez être destinataires. Si vous ne voulez pas venir, c'est un autre sujet, mais vous devez être destinataires. Cela vous donnera peut-être envie de venir. Je trouve que c'est un sujet important.

D'accord. D'autres observations ?

**Mme AGUIRRE**

Je parle de questions qui concernent beaucoup de monde ou bien qui sont un peu graves. L'ascenseur de l'Oratoire est en fait de plus en plus dangereux. Une trappe s'est décrochée et cela date du mois de septembre. Il a été fait appel à la vigie. Avoir droit à un rebond et être arrosé de café ! Nous essayons de prendre cet ascenseur le moins possible, parce que nous avons de moins en moins confiance en lui. Par contre, certains collègues sont obligés de le prendre parce qu'ils ont des difficultés avec les escaliers. J'aimerais savoir ce qu'il en est, parce qu'effectivement, cet ascenseur va avoir vingt-et-un ou vingt-deux ans. J'aimerais connaître les suites données à l'alerte au sujet de l'ascenseur de l'Oratoire, qui est en plus utilisé par tout le personnel.

**M. CLÉMENT**

Une cause a été clairement identifiée, que je ne saurai pas citer en réunion. Cette cause ponctuelle a été à l'origine de l'incident. Cette cause a été éliminée. L'ascenseur a été sécurisé à l'issue de l'intervention. La question étant posée dans cette salle, je ferai des vérifications complémentaires.

**Mme BERTHOMIEUX**

Excusez-moi, monsieur CLÉMENT, mais des vérifications périodiques sont effectuées sur les ascenseurs et elles sont obligatoires. Vous dites qu'une cause a été identifiée. Quelle était-elle au juste ?

**M. CLÉMENT**

Honnêtement, je ne peux pas vous le dire ; pour l'instant, je ne peux pas citer la cause, mais je vous la transmettrai.

**Mme BERTHOMIEUX**

D'accord. Merci.

**M. CLÉMENT**

C'est justement un dispositif de sécurité qui a fait que la personne a été secouée. Quand on bloque un ascenseur par mesure de sécurité, cela donne un à-coup. C'est ce que l'on appelle le parachute. C'est assez violent, mais c'est une sécurité.

**Mme AGUIRRE**

Pour continuer au sujet de la DASV jour, et cela vient appuyer ce qui a été dit au sujet des visites, nous voyons effectivement que le nombre de remarques portant sur les problèmes des locaux sociaux est proportionnellement relativement important. Je ne reviens pas sur la question, puisqu'une visite est programmée, mais c'est un problème qui apparaît de manière récurrente.

Je passe au bilan de la DASV nuit, page 19. Il y a un signalement au sujet du bruit. Mais ce n'est pas le seul : les signalements au sujet du bruit sont nombreux, ce qui peut paraître surprenant la nuit. En fait, c'est à ce moment-là que l'on s'aperçoit de tous les bruits générés par les équipements du bâtiment lui-même, et qui constituent en quelque sorte un bruit d'ambiance. J'aimerais rappeler le niveau sonore élevé de la sirène de la nouvelle centrale du musée Delacroix. Je pense qu'il ne faut pas négliger ce problème, puisqu'au Louvre, il y a quelques années, deux accidents de travail avaient été générés par une alarme trop forte dans les appartements de Napoléon III. Ces accidents ont provoqué des lésions de l'appareil auditif. Le problème, c'est que la nuit, quand tout est calme, et que tout d'un coup, l'alarme se déclenche, on peut avoir des lésions relativement graves. Je pense qu'il faut vraiment être vigilant sur cette question, d'autant que nous avons déjà eu au Louvre deux accidents de travail liés à ce problème d'alarme trop forte, quand on se trouve à proximité.

**Mme LALO**

En fait, c'était au moment de l'installation de la nouvelle centrale. Cela a été vérifié par OPTEOR, et Vincent Baudet a vu la question avec la société. Depuis, le niveau sonore a baissé. La question a été réglée.

**Mme LEMOINE**

Comme vous le voyez, je pense que pour les ACMO, il faut effectivement ajouter une colonne, pour que ce soit clair. C'est écrit, vous l'avez écrit, mais ce n'est pas très clair, et le doute persiste. Il vaut mieux mettre : problème réglé.

**Mme AGUIRRE**

J'insiste justement parce que c'est le type d'accident de travail auquel on ne pense pas, mais il s'est produit. Ensuite, il y a le problème de la cantine, mais c'est une autre question. Pour l'ACMO de nuit, c'était tout ce que j'avais à dire au sujet des remarques. Ah ! non, ce n'est pas tout.

Page 20, le problème des étuis de lunettes de soleil, en raison des verres correcteurs, a-t-il été réglé ? Il y a quand même eu une alerte à ce sujet.

**Dr MOREAU**

Je pensais que le sujet serait évoqué au cours des réunions du service intérieur sur les équipements de protection. Je ne sais pas si la question a été évoquée. Mais j'avais vu avec un organisme qui pouvait intégrer les verres correcteurs, puisque nous avons des soucis pour intégrer les lunettes de protection, les verres qui protègent contre le soleil et la réverbération, aussi bien pour les jardiniers que pour les agents de surveillance, et en plus le port de verres correcteurs. C'est en cours.

**Mme AGUIRRE**

Il faut que ce soit disponible pour l'été. Ce serait intéressant que ce ne soit pas à Noël.

**Dr MOREAU**

Ensuite, ce sera testé. Puis, nous devons voir les besoins et le coût de l'opération.

**Mme LEMOINE**

Est-ce vous, Françoise, qui êtes en charge de ce problème ?

**Dr MOREAU**

Oui, avec Farida.

**Mme AGUIRRE**

Nous serons amenés à relancer la question probablement dès le mois de mai. Par ailleurs, nous avons déjà discuté en CHS du problème du flocage du PC Sully. Il y a eu un rappel en CHS, et nous connaissons les suites.

Il y a eu une alerte (page 21) au sujet d'une fuite d'eau dans un petit local où se trouve une armoire électrique au PC Lemonnier. Il y avait apparemment des problèmes de fuites d'eau un peu partout.

**Mme LEMOINE**

C'est réglé.

**Mme AGUIRRE**

C'est réglé, mais quand il y a un problème de fuite d'eau, soit c'est juste un joint qui est défailant, soit le problème est plus grave et se pose au niveau du gros œuvre. En l'occurrence, le problème

est-il juste ponctuel, ou bien concerne-t-il les réseaux de plomberie qui commenceraient à être défectueux ?

### **Mme LEMONNIER**

Les fuites d'eau peuvent avoir plusieurs origines. Certaines ont pour origine des réseaux de plomberie, d'autres ont pour origine plutôt des dalles, donc une origine structurelle, avec des fissures dans des voiles. Je ne me souviens plus quelle était l'origine de la fuite du PC Lemonnier, mais l'origine est chaque fois différente. On la recherche, mais elle est souvent très longue à trouver, puisque le chemin de l'eau n'est pas rectiligne. La difficulté, c'est de traiter la fuite avant de reprendre le second œuvre d'un local. Quand il s'agit de plomberie, c'est assez simple : on soude les tuyaux. En revanche, quand la fuite est dans un voile ou dans une dalle, il faut faire des joints en résine, pour assurer l'étanchéité. Chaque fuite a donc son histoire. Plusieurs traitements de fuites ont eu lieu ces derniers temps ; chacune avait une raison différente et un traitement adapté à la problématique.

### **Mme AGUIRRE**

Ma question porte aussi sur le fond. Il s'agit d'une fuite d'eau, mais dans un local électrique. Nous avons été souvent confrontés à des fuites d'eau, et il y a même eu des inondations, à l'occasion de certains orages, par exemple. Je me rappelle même qu'un jour, nous avons eu un problème beaucoup plus grave, il y a quelques années. En fait, une partie des salles muséographiques avait dû rester fermée, le local électrique étant inondé. Je pense qu'il y a un problème d'étanchéité des locaux techniques, qui ont l'air d'être relativement fragiles face à l'eau. Il y aura toujours des fuites d'eau, mais ce qui est grave, c'est l'eau plus l'électricité, et nous avons l'impression que nos locaux électriques ne sont pas très protégés des fuites d'eau, en fait. Cela n'arrive pas tous les jours, heureusement, mais ce problème d'inondation de locaux électriques s'est produit plusieurs fois.

### **M. CLÉMENT**

Nous ne pouvons pas travailler de manière générale. Il y a près de 800 armoires électriques, et certainement plus, parce qu'à celles qui sont répertoriées par la DAMT, il faut ajouter une partie des armoires de la DASV. Nous avons donc près d'un millier d'armoires électriques. Les armoires menacées par les eaux sont très peu nombreuses. Nous les connaissons, et je peux vous en citer une ou deux. Par exemple, aux Tuileries, nous avons un problème au niveau des sanitaires de Concorde, qui est en partie un problème de cette nature.

Nous savons premièrement que c'est très ponctuel, et je parle là de l'électricité. Deuxièmement, nous maintenons en permanence nos installations électriques en situation de conformité, ce qui veut dire que nous avons chaque fois ce qui s'appelle la protection différentielle ; c'est celle qui protège systématiquement les personnes. Je peux ajouter que ces différentiels, sur prescription de la commission de sécurité, sont désormais testés tous les ans. Ils n'étaient pas forcément testés, parce qu'en zone muséographique, cela provoquait des coupures de courant supplémentaires le mardi, et je ne vous dis pas quel travail cela demande. À partir du moment où la commission de sécurité a déclaré, lors de la visite de Flore, qu'il fallait le faire tous les ans, c'est désormais en route. La commission de sécurité, qui s'occupe généralement de l'incendie, nous a fait une prescription qui améliore de fait la sécurité des personnels.

### **Mme AGUIRRE**

Je passe à la DAMT, page 26. C'est vrai qu'en l'occurrence, nous savons ce qui est en cours et ce qui est à faire. Concernant ce qui est à faire au niveau de la salubrité des locaux, il y a du salpêtre sur les murs, et ce n'est pas indiqué.

**Mme LEMOINE**

C'est au milieu de la page 27, et il n'est pas indiqué si c'est en cours ou à faire. Alain.

**M. BALDACCHINO**

C'est vrai. Pour l'instant, rien n'a été fait à ce niveau. Cela doit être l'atelier de métallerie, il me semble.

**Mme AGUIRRE**

En fait, il y a du salpêtre un peu partout. Je pense qu'au musée, nous avons plusieurs zones de salpêtre. En ce moment, il y a beaucoup de campagnes d'information sur les problèmes dans les appartements qui seraient liés à la présence des champignons et des moisissures, qui seraient des sources d'allergies, et j'aimerais savoir si le salpêtre en est une.

**M. BALDACCHINO**

De ce point de vue, c'est à faire.

**Mme LEMOINE**

En soi, ce salpêtre est-il une source d'allergie ?

**Dr MOREAU**

L'humidité en soi est une source d'allergie.

**Mme AGUIRRE**

De toute façon, s'il y a du salpêtre, c'est qu'il existe un problème d'humidité.

**M. CLÉMENT**

Je tiens à préciser que c'est vraiment une installation ponctuelle. Le salpêtre n'est pas généralisé.

**Mme AGUIRRE**

Non, mais il y en a à certains endroits.

**M. CLÉMENT**

Il y en a à certains endroits, mais par bonheur pour le Louvre, il y en a peu.

**Mme AGUIRRE**

Par ailleurs, il y a un problème au niveau d'une sortie dédiée aux ateliers, où se pose un problème technique. Le système d'ouverture antipanique sur la porte de l'atelier peintures. Il est bien précisé que la porte battante sur portail coulissant est pour le moment irréalisable. J'aimerais savoir quand même si des mesures transitoires peuvent être mises en place.

### **M. BALDACCHINO**

De par la réglementation, il n'est pas indiqué qu'il doit y avoir une barre antipanique. Il faut que l'ouverture soit facile et facilement accessible, ce qui est le cas. C'était une suggestion, mais techniquement, vu que c'est une porte battante située sur une porte coulissante, il peut y avoir un problème de place. Le système n'est pas forcément suffisamment plat pour être installé sur ce genre de porte. Il y a une poignée.

### **Mme AGUIRRE**

Pour la restauration, nous avons souvent eu ce type de débats en CHS. Restauration, page 28 : c'est toujours la réponse que l'on nous fait dans ce cas. Apparemment, il s'agirait d'un local qui comportait du matériel pour que l'on puisse y manger, et qui était en mauvais état. La réponse, mais nous y sommes habitués, est la suivante : « local non prévu à cet effet ». Sauf que nous avons que lorsque ce type de local est utilisé pour se restaurer, c'est qu'il y a une raison et que ce n'est pas parce que l'on dit que c'est interdit, que les gens n'y vont pas pour manger. Le problème des locaux de restauration quand ils sont sales, c'est que l'on peut se retrouver avec plus de problèmes, notamment au niveau des bactéries. J'aimerais savoir si ce local n'était vraiment pas utilisé et si c'est pour cette raison qu'il était un peu à l'abandon. S'il est utilisé, cela veut dire qu'il répond à un besoin, et SUD ne se contente pas de la réponse : « local non prévu à cet effet ».

### **Mme LEMOINE**

Qui peut répondre au sujet de ce local de Rohan ? Sophie Lemonnier, non ?

### **M. BALDACCHINO**

Ce local n'est pas aménagé pour que ce soit une salle de repas. Il me semble qu'il n'y a pas de point d'eau, déjà. En plus, c'est vrai que le matériel n'est pas en très bon état, le local non plus. Apparemment, à la base, ce local n'est pas prévu pour les repas.

### **Mme MULLER**

Cela fait partie à mon avis du type d'espaces qu'il serait intéressant de regarder au cours d'une visite aux locaux sociaux, puisque de fait, il devient un local social, même si ce n'est pas sa vocation première.

### **Mme LEMOINE**

Je pense qu'il faudrait surtout d'abord regarder les utilisateurs, voir pourquoi ces utilisateurs squattent ce local. Je rappelle d'abord que l'on ne squatte pas les locaux administratifs quand l'envie nous en prend. En plus, c'est Rohan, et ils ne sont quand même pas très loin de la cantine. Il faudrait peut-être d'abord aller se renseigner pour voir si ce local est utilisé régulièrement (vous le savez peut-être d'ailleurs, Alain) et s'il s'agit de vieux meubles qui ne servent plus à rien. C'est noté.

**DR MOREAU**

Il faudrait savoir quelle était la destination de ce local. Est-ce un local pour se restaurer, puisque quelqu'un y va en fauteuil roulant ? Est-ce un espace de restauration entretenu et renouvelé ? Il avait été remis en état par les équipes de la DAMT lors de la fermeture du restaurant du personnel, pour une période très ponctuelle. Ensuite, c'est aussi aux utilisateurs de nettoyer et de vider l'espace qu'ils ont utilisé.

**Mme LEMOINE**

Existe-t-il une cartographie des locaux prévus à l'attention des personnels, à l'instar de ce que nous allons faire à Sully, par exemple ? Je ne parle pas du PC lui-même, mais du volet restauration.

**Mme LEMONNIER**

Non

**Mme LEMOINE**

Nous allons renouveler le marché de restauration pour 2012, Farida. Nous allons donc commencer à nous pencher sur ce marché au milieu de l'année. Je pense que tout cela forme un système et que c'est lié. Il faut analyser pourquoi les gens ne vont pas manger à la cantine. Pour certains, je connais la réponse : c'est une question de coût. Mais pour un certain nombre d'agents, ce n'est pas une question de coût. En l'occurrence, nous avons apparemment une personne handicapée, et cela peut être un motif tout à fait recevable : cette personne ne peut pas se déplacer jusqu'au restaurant. Je trouve que c'est une étude intéressante à mener : faire un état des lieux des endroits où les gens s'installent pour leur restauration, et puis voir avec eux pour quelles raisons ils s'y mettent. Je pense que lorsque la raison est que la personne est handicapée, cela mérite effectivement d'être entendu. Pour ce qui est du coût, le restaurant coûte trop cher pour certains, et cela mérite aussi d'être entendu. J'ai entendu cet argument et j'attends le renouvellement du marché pour essayer de faire tirer les prix, parce que je pense que nous pouvons faire baisser le prix, notamment celui de l'admission. Pour le reste, les arguments ne sont pas acceptables à mon avis. Et c'est vrai que quand je vois les gens faire la vaisselle dans les lavabos des toilettes à Marengo, je suis horrifiée. Je ne suis pas une maniaque, mais ce n'est pas propre, et cela ne se fait pas. Je ne sais pas ce qu'en pense le CHS, mais ce serait quand même une bonne chose que d'établir une cartographie des endroits où les gens se sont installés pour manger. Pour ce qui est de la visite des locaux sociaux, il faudrait déjà que nous ayons établi cette cartographie, autrement, vous ne pourrez pas y aller.

**Mme LEMONNIER**

Il faut savoir qu'il y a deux types de locaux de cette espèce : des locaux qui sont uniquement équipés de mobilier plus ou moins vétuste et plus ou moins officiel, dans des locaux plus ou moins officiels, et puis également tous les locaux de distribution de boissons, qui sont plus visités, qui sont quelques fois accompagnés de quelque mange-debout. C'est cette cartographie globale qu'il faut que nous ayons, parce que ce sont effectivement des lieux complémentaires les uns des autres, sachant que ceux qui posent le plus de difficulté sont ceux qui ont été notés comme officiels, celui-là en particulier, qui n'est pas très connu ni reconnu, et qui n'a pas de fonction précise.

**Mme LEMOINE**

D'accord. Ce point est bien noté, Monsieur ROGIER ?

**M. ROGIER**

J'allais simplement vous signaler que c'était une question que j'avais identifiée et que je m'étais proposé de faire une inspection transversale cette année sur le sujet. Vous trouverez cela dans mon bilan et dans mon programme pour cette année.

**Mme LEMOINE**

Il est d'autant plus nécessaire que nous fassions un état des lieux, de façon que vous puissiez faire votre inspection dans de bonnes conditions. Ensuite, madame AGUIRRE, qui travaille très bien sur le rapport.

**Mme AGUIRRE**

L'ACMO des autres directions, services et départements : j'ai vu que beaucoup d'informations avaient été transmises au personnel. Formellement, comment cela se passe-t-il ? Par exemple : la demande d'un département relative à la qualité de l'air dans les espaces de travail, information sur la réglementation liée. L'information a-t-elle été transmise au chef de service ou bien au personnel ?

**Mme TCHENQUELA**

En l'occurrence, il s'agit d'une information qui a été faite au RAF. C'était une demande du RAF et la réponse a été donnée au RAF pour qu'il la transmette également au chef de département.

**M. IROLLO**

Pouvez-vous rappeler ce qu'est le RAF ? Tout le monde ne connaît pas cette fonction.

**Mme TCHENQUELA**

C'est le responsable administratif et financier.

**Mme AGUIRRE**

Ce que je trouve intéressant dans ce rapport, c'est qu'il y a beaucoup de rappels à la loi. On voit qu'il reste du travail à faire pour la connaissance des textes réglementaires et qu'il y a des rappels assez importants aux règles et à la loi, et je suppose que cela doit arriver aux autres ACMO aussi.

Je reviens aux alertes. Page 31, il est question de souris dans une salle de pause et il y a eu une alerte au prestataire sur les mesures d'hygiène applicables par ses approvisionneurs lors du chargement de distributeurs de boissons et de friandises. Demande de désinfection au prestataire de nettoyage. Il y a deux prestataires, et chaque fois, c'est compliqué. Signalement d'une. Ce problème a-t-il été réglé ou non ?

**Mme TCHENQUELA**

Oui, cela a été réglé.

**Mme AGUIRRE**

Musée du Louvre -

Donc, cela a servi.

**Mme TCHENQUELA**

Oui, cela a servi. D'ailleurs, le donneur d'ordre du Louvre a été très réactif. En l'occurrence, il s'agissait de la DFJS et du service de valorisation des domaines. Le donneur d'ordre a été très réactif, puisque dans la journée même et dès le lendemain, tout était réglé avec les services de la DAMT.

**Mme AGUIRRE**

C'est bien, mais cela n'apparaît pas. Quelques fois, cela se règle tout de suite. Il faudrait se focaliser sur ce qui ne va pas.

**Mme LEMOINE**

Oui, je pense qu'il faut modifier le rapport.

**Mme AGUIRRE**

Au sujet de la page 32, j'ai une question. Suite à un signalement de fuite d'eau dans des salles (la salle DB informatique, troisième étage, Marengo ; sanitaires locaux à pollution spécifique), demande de diagnostic. On voit ce qui a été mis en œuvre par la suite. Puis nous voyons : proposition de demande de petits travaux à soumettre pour avis. Est-ce à soumettre pour avis au CHS ou au chef de service ?

**Mme TCHENQUELA**

Au chef de service, en fait.

**Mme AGUIRRE**

C'était tout, je crois que c'était tout sur les détails et sur les alertes. En fait, je voulais savoir qui a rédigé le commentaire sur les rapports des ACMO. Était-ce Brigitte COTTEVERTE ?

**Mme LEMOINE**

Chacun y a pris part.

**Mme AGUIRRE**

Je ne savais pas si cela correspondait à tout le monde, ou si c'était juste...

Cela s'affine (tout est perfectible), et c'est la première année où nous avons des rapports où figure tout l'éventail des interventions des ACMO, puisqu'après il peut y avoir les spécificités de chacun. Cela représente une grande charge de travail. Ce qui est intéressant, c'est que les remarques du cahier d'hygiène et sécurité ont été intégrées. Cela nous permet de faire des croisements.

Ce qui transparaît dans ces rapports, c'est le nombre élevé de sollicitations par les collègues. Nous voyons ensuite tout le travail un peu administratif ou institutionnel, consistant en participations aux groupes de travail, qui prend quand même du temps, quand on voit le nombre de réunions

auxquelles vous assistez. En fait, quand on croise les réunions institutionnelles, le document unique (en plus, là où il a été réalisé, il faut l'actualiser), les sollicitations des agents (cependant, on voit moins les sollicitations des chefs de service, mais on devine qu'il y en a), il n'y a pas intérêt à ce que l'un des membres de l'équipe des ACMO soit malade ou que l'une des membres soit en congé de maternité. Je pense qu'au vu de l'activité, le fait qu'il y ait un ACMO en moins pose vraiment problème. Par ailleurs, nous savons que plusieurs départs d'ACMO n'ont pas été remplacés. Nous pensons que la charge de travail justifierait peut-être de revoir le nombre d'ACMO et d'en solliciter d'autres.

**Mme LEMOINE**

J'entends, madame AGUIRRE. Je vais largement aborder cette question au Louvre. Pour ma part, les charges de travail, je les mesure. Pour le moment, elles ne sont pas mesurées. Je respecte tout à fait le travail de nos collègues. Je sais très bien qu'ils font bien leur travail et qu'ils ne sont pas au chômage. Oui, il y a une liste, mais les besoins ne sont pas mesurés. Cela dit, comme j'ai la garde du portefeuille d'emploi de l'institution, je ne me contente pas d'impressions, parce que tous les directeurs viennent me voir avec les mêmes propos. Je veux bien donner si j'ai, mais je ne peux pas donner plus que ce que j'ai. Je veux dire que cela se mesure.

Ceci étant dit, je sais qu'ils ont beaucoup de travail, qu'ils le font bien et du mieux qu'ils peuvent. Je vous signale simplement que parmi les endroits que j'ai traversés (où les ACMO ont des missions à temps très partiel), c'est la première fois que je suis en présence de ce système d'ACMO, réparti sur l'ensemble des organisations. Le Louvre a fait le choix d'avoir des ACMO à temps complet. Je ne vais pas revenir sur ce choix. Ce que je veux dire, c'est qu'effectivement, si d'aventure, nous nous trouvions en difficulté face à des charges de travail trop importantes (ce qu'ils ne m'ont pas fait remonter pour le moment, mais cela viendra peut-être), il sera toujours temps de réfléchir à une organisation complémentaire pour les soulager. Donc, pour le moment en tout cas, ils ne m'ont pas fait remonter qu'ils étaient morts de fatigue le soir et dépassés par les événements le jour. Cela a plutôt l'air de bien se passer.

**Mme AGUIRRE**

Ce n'est pas ça. Quand on voit tous les sujets traités, en fait, on devine que si jamais l'un des quatre venait à avoir un problème de santé ou si un départ survenait, la situation serait peut-être compliquée.

**Mme LEMOINE**

Je pense que l'on peut effectivement garder dans un coin de nos têtes la nécessité de réfléchir à une solution de substitution s'il arrivait quelque chose, parce que le jour où cela arrive, c'est trop tard.

**Mme AGUIRRE**

Le Louvre a choisi de leur confier certaines missions. Nous tenons à dire que certaines de ces missions relèvent du chef de service. Mais c'est l'organisation qui a été choisie, et si l'un d'eux venait à partir, certaines missions ne seraient pas remplies. C'est ce qui nous pose problème.

**Mme LEMOINE**

Donc, si l'un d'entre eux est malade – ce que je ne leur souhaite pas, mais cela peut arriver – effectivement, une des possibilités (mais nous n'en avons pas discuté, et il faudra peut-être que nous y réfléchissions) serait de faire un appel à des volontaires, provisoirement, pendant la période d'absence, sauf que les volontaires ne seront pas formés. Nous avons encore Brigitte COTTEVERTE, qui a la charge de la coordination, et qui, elle, est formée. Mais vous avez raison, il faut envisager « le pire ».

Ensuite, nous devons avancer, parce que nous avons beaucoup de points à l'ordre du jour.

### **Mme AGUIRRE**

Je ne vais pas revenir sur le programme, puisque nous le retrouverons quand nous parlerons du PAPRIACT, surtout que je n'ai pas vérifié si cela a été intégré. Mais j'ai une remarque par rapport aux accidents de travail et aux maladies professionnelles (page 48). Je ne vais pas en parler tout de suite, puisque le rapport médical sera présenté. Mais, l'inspecteur d'hygiène et sécurité, celui du ministère, Xavier Roy, avait noté dans son rapport une particularité que nous avons au ministère de la Culture (mais c'était juste une constatation) : la proportion d'accidents de trajet est beaucoup plus importante que dans les autres ministères, sachant que nous avons une localisation parisienne assez dense. Nous avons une autre particularité : beaucoup de nos effectifs se trouvent dans le centre de Paris. Nous retrouvons cela dans les accidents de travail au Louvre : en fait, nous avons toujours une grande proportion d'accidents de trajets. Ne faudrait-il pas à un moment donné se poser la question de savoir si des problèmes se posent sur certains parcours ? Nous ne savons pas si les accidents de trajet sont des chutes dans les escaliers de certaines stations qui seraient dangereuses, ou des chutes sur des trottoirs glissants devant le Louvre. De telles données permettraient peut-être au Louvre d'intervenir en tant qu'employeur auprès de la RATP ou de la ville de Paris, au sujet des accidents. Cet état de fait n'a pas fait l'objet d'une étude. Je ne vais donc pas me prononcer sur les causes, ni dire qu'il y a une cause particulière. Je n'ai que des suspicions.

### **Dr MOREAU**

J'en reparlerai, parce que je vais aborder les accidents tout à l'heure, mais en ce qui concerne les accidents de trajet, puisque vous nous l'aviez demandé, nous avons analysé le rapport de Xavier Roy qui date du mois d'octobre dernier et qui portait sur les ATMP au sein des différents établissements du ministère de la Culture. Nous en avons fait une synthèse que nous avons examinée ensemble dans le groupe d'analyse, et justement, une de nos actions en 2011 est de prendre en compte l'analyse des accidents de trajet, ce que nous avons déjà fait en reprenant les données de 2008, 2009 et 2010, par rapport aux risques RPS, pour faire rentrer l'analyse de ces accidents dans l'étude des risques psychosociaux. Les données apparaîtront dans les prochaines statistiques.

### **Mme LEMOINE**

Pour le groupe des accidents de travail, il ne doit pas être très compliqué de faire une analyse. Je vois qu'il y en a 67. Cela ne devrait pas être très compliqué de fixer des orientations.

### **Dr MOREAU**

Nous l'avons fait par rapport aux agressions ; c'était important. Là, vous parlez plutôt des chutes.

### **Mme LEMOINE**

Musée du Louvre -

Je ne me souviens pas l'avoir vu dans votre rapport.

**Dr MOREAU**

Avec le groupe, nous comptons nous en occuper en 2011.

**Mme LEMOINE**

Cela apparaîtra donc dans le prochain rapport.

**Mme AGUIRRE**

Je voudrai juste ajouter que je n'ai rien compris aux indicateurs qui figurent en page 41. Je n'ai pas compris s'ils sont destinés à un traitement statistique.

**Mme LEMOINE**

Les indices de gravité, taux de fréquence, etc., sont des indicateurs classiques. Vous pouvez avoir un risque, sans que rien ne se passe. Vous vous intéressez alors moins à ce risque, sans pour autant le négliger complètement. Un risque peut quelques fois être moins important, mais l'accident survient systématiquement. Ce sont des indicateurs : indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité. Plus les pourcentages sont élevés, plus on doit être attentif au risque en question. Nous allons le voir tout à l'heure dans le rapport du médecin. Si nous les lisons au premier degré, nous sommes horrifiés par ce qui nous arrive. En fait, quand on applique ces différents indicateurs, on peut pondérer les risques.

**Mme AGUIRRE**

Je voyais que c'était en attente de validation. Je sais ce que veut dire un indice de gravité, et ce que sont le taux de fréquence et le taux de gravité. En fait, en raison des multiplications, je ne comprenais pas.

**Dr MOREAU**

Il faut pouvoir comparer les données avec celles d'autres établissements et voir justement par rapport à d'autres nombres d'accidents, si nous avons des éléments sur lesquels nous pouvons travailler. En l'occurrence, nous sommes proches de la moyenne nationale.

**Mme AGUIRRE**

D'accord. C'était donc ça.

**Mme LEMOINE**

Je n'avais pas compris que c'était la non-validation qui vous perturbait, excusez-moi.

**Mme AGUIRRE**

Concernant le document unique, nous apprenons que nous sommes en retard sur le programme, mais que nous avançons. Nous ne jugerons pas ; nous savons que c'est compliqué. Par contre, je

pense qu'il ne faut pas nous contenter tous les ans de dire que nous avançons, mais que nous n'avons toujours pas terminé.

**Mme LEMOINE**

D'un autre côté, quand on fixe les objectifs aux ACMO, je suis aussi respectueuse de ce qu'ils peuvent faire.

**Mme AGUIRRE**

Nous pensons justement que ce n'est pas l'ACMO qui en a la responsabilité.

**Mme LEMOINE**

Je suis bien d'accord avec vous que le directeur est responsable du document unique, mais celui qui va faire le travail pour le compte du directeur, c'est quand même l'ACMO.

**Mme AGUIRRE**

Mais il n'y a pas d'ACMO partout.

**Mme LEMOINE**

Et je ne peux pas demander aux ACMO dix documents uniques par an, ils n'y arriveront pas.

**Mme AGUIRRE**

Non, ils ne sont pas assez nombreux.

**Mme LEMOINE**

Oui, j'ai bien compris.

**Mme AGUIRRE**

Concernant l'insertion des travailleurs handicapés, juste quelques remarques. Nous connaissons l'historique des montants budgétés. Page 52, parmi les actions réalisées en 2010, je vois que trois agents sont en télétravail. Il me semble qu'avec le service médical, il fallait prévoir un protocole spécifique. Pour le télétravail, notamment pour les personnes en situation de handicap (je ne parle pas de ceux qui ont un problème ponctuel de santé), dans les négociations du premier protocole, je sais que pour nous, le problème que pose le télétravail, c'est qu'il éloigne la personne de son milieu de travail. Cela demande quand même un dispositif relativement particulier, puisqu'il est hors de question que les personnes soient à 100 % en télétravail. Le télétravail ne devait pas être un travail à domicile.

**Mme COTTEVERTE**

Pour l'instant, nous avons trois agents en télétravail, mais qui le sont depuis quelques années, pour des raisons de mobilité réduite. Chaque fois, le télétravail a fait l'objet d'un contrat formalisé, signé par le chef de service concerné, la DRH, le médecin de prévention et l'agent. Tout le travail qui est fait en particulier par Françoise MOREAU consiste justement à estimer avec le chef de service la

quotité de travail à domicile et celle à effectuer ici. En général, le travail ne se fait pas à domicile à 100 %. Par ailleurs, le type d'activité à réaliser à domicile est défini, celui à réaliser au musée aussi, de même que les moyens matériels mis à disposition au domicile. C'est vraiment très formalisé, et cela fait l'objet d'une procédure et d'un contrat.

**Mme AGUIRRE**

Il n'y a donc pas eu de nouvelles demandes.

**Mme COTTEVERTE**

C'est en fonction de la demande de l'agent. Cela se fait sur demande écrite de l'agent, qui suit une procédure, où l'agent voit avec le service médical. Mais cela peut se faire aussi sur proposition du service médical, puis il y a toute une discussion à travers la formalisation du contrat : il faut l'accord du chef de service et de la DRH, et à partir de là, tout le travail sur la quotité, sur les moyens et les missions, etc.

**Mme LEMOINE**

Je pense que nous aurons l'occasion de travailler sur le télétravail, parce que pour ma part, j'y suis très favorable. Nous devons mener toute une réflexion sur un certain nombre de métiers du Louvre. Malheureusement, ce ne sera pas une solution, mais dans ce que l'on appelle la gestion des âges ou la troisième carrière (et les dénominations sont diverses), je pense que les gens étant amenés à travailler de plus en plus tard et le vieillissement étant encore ce qu'il est : une réalité humaine, nous aurons sûrement à y réfléchir. J'ai une demande dans mon service ; nous l'avons étudiée ; elle n'a pas l'air d'être faisable, mais ne serait-ce qu'une journée par semaine, si cela est compatible avec l'activité professionnelle, ce sont des dispositions auxquelles je ne suis pas opposée. Je pense qu'il est intéressant de regarder la réalité : les gens peuvent être âgés, usés, fatigués, notamment en Île-de-France, ne serait qu'à cause des trajets, qui ne facilitent pas la vie.

Je serai particulièrement attentive au lien social indispensable. C'est un sujet que je connais bien et il est évident que l'on ne doit pas laisser les gens tout seuls chez eux, sans qu'ils ne viennent jamais. Il faut qu'ils viennent au moins une fois par semaine travailler au sein de l'équipe, pour garder un minimum de lien social dans leur vie professionnelle et personnelle.

**Mme AGUIRRE**

Je préfère maintenir la pression, parce que nous connaissons les dérives possibles du télétravail. Page 53, j'ai une question au sujet du CESU handicap. Les 36 agents mentionnés sont-ils uniquement les agents classés travailleurs handicapés, ou bien ces 36 agents incluent-ils les parents de personnes handicapées ?

**Mme COTTEVERTE**

Non. Ce sont très clairement les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi. On utilise toujours un raccourci en parlant de travailleur handicapé. Vous savez qu'il y a une liste de bénéficiaires de l'obligation d'emploi édictée par la loi. En fait, ces 36 personnes sont les agents qui se sont fait recenser auprès de l'employeur à travers la procédure de recensement auprès de la Mission handicap, et qui sont tous éligibles au bénéfice de ces CESU, qui s'élèvent tout de même de 600 €

par an, ils sont octroyés dans le cadre de la convention que le Louvre a signée avec le FIPH. C'est une action qui se reproduit pendant trois ans (2010, 2011 et 2012).

**Mme AGUIRRE**

Vous savez que SUD Culture n'est pas très favorable au système du CESU. Mais j'ai eu des remontées sur le fait que le CESU handicap n'était pas adapté, puisque ces CESU ne permettent pas de payer certains services, notamment, dès qu'il s'agit d'une facture du Trésor public, par exemple, ou bien de services médicalisés. On ne peut pas tout payer avec le CESU.

**Mme COTTEVERTE**

Non. C'est bien ce que nous précisons aux agents concernés.

**Mme AGUIRRE**

Le problème, c'est que les services que l'on ne peut pas payer passent soit par la municipalité soit par le Trésor public, qui n'accepte pas les CESU, ce qui fait que beaucoup de services médicalisés, par exemple ou des services un peu particuliers ne peuvent pas être payés en CESU, parce que ces services ne passent pas à travers des associations. Je mets de côté notre position au sujet du principe des CESU. Je pense que le Louvre, en fait, finit par financer le prestataire du CESU et que les agents ne dépensent pas forcément leurs CESU, parce qu'ils ne peuvent pas payer en CESU certaines prestations. J'aimerais bien que l'on voie si ce dispositif est vraiment adapté ; nous n'avons quand même pas une masse de 600 agents handicapés, et il faudrait savoir s'ils ont consommé leurs CESU et si ces derniers étaient adaptés ou non à leurs besoins. Quand on dit à quelqu'un que ce n'est pas grave et qu'il n'a qu'à payer du ménage plutôt que de perdre le CESU, cela veut dire que l'objectif de l'allocation n'est pas atteint.

**Mme COTTEVERTE**

Cela fait partie des prestations auxquelles il peut avoir accès.

**Mme AGUIRRE**

Mais quand on est travailleur handicapé, l'on n'a pas forcément besoin que de ménage. J'aimerais quand même que l'on vérifie que ce paiement est bien adapté à l'objectif.

**Mme LEMOINE**

C'est bien noté. Brigitte, nous ferons une enquête, d'autant que c'est une enquête assez simple à faire, parce qu'elle ne touche pas 2 000 agents. Nous leur demanderons donc leur avis sur l'utilisation qu'ils peuvent faire du CESU Handicap.

D'accord. Est-ce tout pour ce point ? Madame AGUIRRE, merci. J'espère bien que la CGT ou FO ne va pas avoir le même nombre de questions, sinon nous serons mal partis. Mais madame AGUIRRE a bien travaillé.

**Mme AGUIRRE**

C'est parce que vous êtes nouvelle.

**Mme LEMOINE**

Merci pour mon baptême. Cela dit, c'était intéressant, parce que vous avez quand même soulevé un certain nombre de points importants.

**Mme HENOCQ**

Je voudrai juste dire aux élus de SUD que je compte sur leur présence au groupe permanent, la prochaine fois, parce que du fait que je ne travaille pas dans les salles, je ne maîtrise pas bien la problématique. Je demande par ailleurs la petite pause addictive.

**Mme LEMOINE**

J'allais y venir. Il est 11 22. Je vous demande à tous d'être dans la salle dans 10 minutes, afin que nous reprenions nos travaux, parce que nous avons encore beaucoup de points à examiner.

*Pause.*

**Mme LEMOINE**

L'inspecteur me soumettait l'idée de traiter tout de suite le point relatif au service médical. Je suis désolée, parce que cela aurait été plus cohérent de traiter ce point avant de se projeter dans les plans à venir. Mais Françoise Moreau est excusée pour quelques minutes. Elle a une obligation. Je suis désolée, nous sommes obligés de suivre l'ordre du jour normal. Le point 5, programme annuel de prévention des risques. Il y avait les formations ; je les ai oubliées. Excusez-moi.

**IV. Présentation des formations hygiène – sécurité du travail et handicap, validées au titre du plan formation 2011 (*pour information*)**

**Mme LEMOINE**

Nous passons au point 4 ; formations en hygiène et sécurité, qui ont donc été votées avant le CHS (ce qui n'est pas bien normal) à l'occasion du CTP de décembre, où nous avons voté le plan de formation pour l'année 2011. Cet aspect sera corrigé cette année, puisque comme le savez, nous avons adressé aux directeurs et aux évaluateurs des demandes relatives aux besoins en matière de formation dès la campagne d'évaluation. Normalement, je pense que nous devrions arriver cette année à reprendre les choses dans un sens normal, c'est-à-dire passer par le CHS (j'ai oublié de prendre mon calendrier des instances de l'année, mais il doit se réunir en septembre, je crois). Nous devons être en mesure de vous présenter pour avis le plan de formation en matière d'hygiène et sécurité.

Avant de vous donner la parole, je voudrai juste dire que de toute façon, pour moi, cette liste des besoins n'est pas inamovible. Bien que vous n'ayez pas été concertés avant le vote du plan de formation pour 2011, s'il s'avérait que des formations importantes étaient nécessaires, nous nous arrangerons avec Hélène MAHÉ pour pouvoir vous les offrir. Je m'interroge notamment – et je recueillerai bien votre avis à ce sujet – sur le plan de formation que nous mettons en œuvre concernant les nouveaux rôles et les nouvelles compositions des instances de concertation, dont

notamment le CHS, mais c'est vrai aussi pour le comité technique, puisque toutes les instances perdent leur paritarisme.

J'imagine qu'au niveau syndical, vous devez être bien formés, certainement mieux que nous ne l'avons été de notre côté. Mais en ouvrant un débat rapide sur le sujet des formations, je souhaiterais recueillir votre avis quant à l'éventualité d'une formation – action, parce que cela nous permettra peut-être également de déterminer ensemble les nouvelles modalités de fonctionnement de nos instances. Comme vous le savez, nous n'aurons pas à les réélire cette année, puisqu'elles ont été élues en 2010 ; par contre, elles vont perdre leur paritarisme dès cette année. Il est prévu que le décret soit promulgué avant l'été, ce qui veut dire que nous devons pouvoir nous mettre en jambes, si cela vous intéresse (en tout cas, je le ferai probablement pour l'administration) pour mettre en place une formation sur ces instances, et si cela vous intéresse d'y participer avec nous – ce que je trouverai plutôt bien – cela nous permettrait de la transformer en formation – action et en même temps, peut-être, de décider ensemble d'un certain nombre de modalités nouvelles de fonctionnement. C'était la proposition que je voulais vous faire à propos du plan de formation qu'Hélène découvre ce matin, ce qui était prévisible : comme j'étais hier à une réunion de la DGFP et que Jean-Marc Irollo était à une réunion organisée par le ministère de la Culture, nous sommes un peu plus éclairés aujourd'hui qu'hier.

Je vous laisse la parole.

### **Mme AGUIRRE**

Nous avons voté deux fois pour les formations. Pour une fois, nous avons un document clair sur les différents types de formation en hygiène et sécurité, avec plus de séparation, puisque c'était notre problème, entre les formations obligatoires, qui ont plutôt trait au métier lui-même (notamment la surveillance) et celles qui sont spécifiquement dédiées à l'hygiène et à la sécurité. Nous avons donc un document qui nous permet d'avoir une meilleure visibilité à ce sujet.

Juste une petite remarque. Bien que cela ait trait au métier, il y a apparemment un problème en ce concerne les recyclages. Vous savez que pour les SSIAP, la durée de validité du diplôme est courte, et s'il n'y a pas de recyclage régulier, on perd la qualification. Certaines formations sont acquises une fois pour toutes, d'autres ont besoin de recyclages réguliers, notamment celles qui ont trait à la sécurité.

### **Mme LEMOINE**

Hélène, Qu'en est-il sur les recyclages ?

### **Mme MAHÉ**

Les recyclages SSIAP sont une nouveauté. Ils seront mis en place à partir de cette année, vu que des personnes se retrouvent en situation d'être soit en remise à niveau, avec une journée de plus, soit effectivement en recyclage. C'est une nouveauté et ce n'était pas pris en charge auparavant. Autrement, pour les recyclages en matière de permis et habilitations, il y a un suivi, même si nous devons faire des progrès du point de vue informatique. Nous allons essayer de l'automatiser, sinon, il n'y a pas de souci particulier.

### **Mme AGUIRRE**

Le souci qui remonte jusqu'à nous, c'est qu'une partie est prise sur le DIF. C'est vrai que toute la difficulté est de distinguer ce qui relève de l'hygiène et sécurité de ce qui relève du métier. Mais je pense que de ce point de vue, il y a un souci concernant les formations à la sécurité.

**Mme LEMOINE**

Cela dit, madame AGUIRRE, de mémoire, vous n'étiez pas au CTP, du moins je ne crois pas. J'ai déjà dit ce que je pense à propos du DIF. Pour moi, ce qui rentre dans le DIF ou n'y rentre pas deviendra un vrai sujet quand tout le monde utilisera tout son DIF, mais comme le capital d'heures est utilisé à hauteur de 2 %, nous avons encore à mon avis une marge de discussion, et nous sommes certainement tranquilles pour au moins deux ans encore.

**M. N'GUYEN**

Je n'ai pas très bien compris comment c'est programmé. Le recyclage est-il programmé tous les trois ans ?

**Mme MAHÉ**

J'ai dit que c'était une nouveauté. Les agents vont recevoir des courriers, soit pour des remises à niveau, soit pour des recyclages. C'est une nouvelle offre qui est mise en place, et cela dépend de la date de la formation initiale.

**M. N'GUYEN**

C'est prévu pour quand ?

**Mme MAHÉ**

Tous ceux qui en ont exprimé effectivement le souhait dans le recueil des deux ans, si ce n'est pas une obligation, devraient recevoir la formation.

**Mme MULLER**

Avec le bémol que nous avons déjà soulevé en CTP sur l'utilisation ou non du DIF, étant donné qu'il est cumulable et que les agents peuvent avoir un projet personnel en perspective. En l'occurrence, ce qui nous pose problème au niveau du recyclage SSIAP, c'est que pour certains agents, c'est vraiment une nécessité dans le cadre de leur travail ; ils ont été formés en dehors du DIF dans un premier temps. Dans l'évaluation de ce qui est nécessaire pour accomplir leur mission au mieux, les agents pensent que le recyclage est nécessaire. Qu'ils se retrouvent contraints de faire un choix entre un projet personnel à terme et l'accomplissement au mieux de leur tâche actuelle est un souci.

**Mme LEMOINE**

Je ne peux pas accepter ce que vous dites. Si un agent a un projet bien construit et a envie de développer ses compétences et d'avoir un parcours professionnel, vous ne m'entendrez jamais lui dire qu'il lui manque des jours de DIF. Je connais peu le Louvre, mais j'ai quand même participé à la commission DIF cette année. Avec un agent qui a un vrai projet, qui a une vraie motivation, je ne vais pas aller faire des comptes d'épiciers sur le nombre de jours de DIF qui lui restent. Voilà ce que

je voulais vous dire. Je crois que la commission DIF fonctionne bien et que nous nous sommes entendus que lorsqu'il y a un vrai projet, je ne vais pas aller dire à la personne concernée qu'elle a consommé trois jours de DIF pour son SSIAP, et qu'il lui manque trois jours pour son projet. Ce sont des comptes d'épicier auxquels je n'ai pas l'habitude de me livrer. Face à de vrais projets, on répond présent. Cela s'appelle la gestion des ressources humaines. J'y serai attentive ; vous me rappelleriez à l'ordre, si d'aventure je ne respectais pas mes engagements, je vous fais confiance.

Où en étions-nous ? Vous êtes donc satisfaits.

### **Mme AGUIRRE**

Non, mais nous pouvons mieux voir : là au moins, nous avons une vraie visibilité que nous n'avons pas forcément, puisqu'auparavant, nous avions du mal à séparer les deux volets.

Il en est de même pour tout ce qui concerne les métiers de la culture. Pour les métiers un peu techniques, à part ceux qui n'avaient jamais été formés, nous aimerions juste avoir une confirmation que tout nouvel arrivant reçoit une formation initiale. L'intérêt de ces formations, c'est qu'elles soient vraiment dispensées avant la prise de poste.

### **Mme MAHÉ**

Cela va vous paraître une anomalie peut-être : c'est affecté à la DRHDS, mais en fait, c'est pour les personnels de la DAMT. En fait, le travail a été fait avec la DAMT, qui est essentiellement concernée. Toutes les fonctions sont désormais identifiées, et en théorie, les formations sont maintenant largement suivies. Il reste parfois de petits soucis de calendrier et d'organisation entre nous, mais c'est tout.

### **Mme AGUIRRE**

Par rapport à votre proposition de formation action pour le futur CHSCT du Louvre, nous ne donnerons pas notre réponse tout de suite.

### **Mme LEMOINE**

C'est une proposition que je fais.

### **Mme AGUIRRE**

A priori, nous n'y sommes pas défavorables. Nous aurons bien sûr nos propres formations syndicales (je le sais, puisque c'est moi qui les programme), mais c'est vrai que cela peut être intéressant. Je pense qu'il faudrait dépasser un peu l'instance paritaire, puisque si les textes accusent un certain retard, il y a un accord santé au travail, où certains groupes sont encore en cours. Il va y avoir un impact, et je pense que cela dépasse les membres du CHSCT. Nous en avons un peu discuté hier, mais je préfère le dire : cela touchera forcément les services des ressources humaines, puisque des modifications vont concerner les dispositions relatives aux accidents de travail, à la médecine statutaire, etc. Tout l'édifice que nous connaissions jusque-là va être un peu revu ; il ne le sera pas suffisamment à notre goût, au sein de Solidaires, mais il va impliquer de nouvelles procédures. Je pense qu'il faut nous y préparer, si nous ne voulons pas nous retrouver en face des difficultés d'utilisation des bons circuits. Je pense que la formation- action doit être liée à

tous les décrets qui seront promulgués pour mettre en œuvre l'accord sur la santé au travail au niveau de la Fonction publique, et ne pas se limiter au CHSCT.

**Mme LEMOINE**

Absolument. Nous constituerons peut-être plusieurs groupes. Je préfère dire ce matin à Hélène : de votre côté, vous y réfléchirez et vous nous direz si vous êtes partants. Et même si les textes ne sont pas tous sortis, un certain nombre d'informations disponibles nous permettent d'anticiper. Mais ce que je voudrai surtout, c'est bloquer assez rapidement un ou deux formateurs. Je crains que par la suite, nous ayons du mal à en trouver. Il faut que j'en parle avec Hélène. Nous pouvons anticiper en disant que nous organiserons des formations à la rentrée de septembre octobre. Je pense que les textes auront été promulgués à cette date.

**Mme AGUIRRE**

Pour la médecine statutaire, il y a encore beaucoup de travail, en ce qui concerne la médecine de prévention, les accidents de travail, etc. Le volet concernant les ACMO a été finalisé. Pour les acteurs de la santé au travail, des groupes de travail sont encore programmés à terme. Donc, j'ai quelques doutes au sujet de septembre-octobre.

**Mme LEMOINE**

Nous nous organiserons en fonction des informations dont nous disposerons. Ce que je disais concernait le principe. Vous y réfléchirez.

Les autres organisations syndicales, qu'avez-vous à nous dire sur la formation ?

**Mme HENOCQ**

Nous voulons juste vous dire que cela fait plus de deux ans que nous demandons que ce soit transmis au CHS pour avis, mais cela ne s'est jamais fait.

**Mme LEMOINE**

Je viens de vous répondre à ce sujet. Cette année, ce sera fait, puisque les remontées de besoins vont nous parvenir avec les évaluations.

**Mme HENOCQ**

Je voulais simplement dire, puisque ce n'est effectivement pas gravé dans le marbre, que l'année dernière, nous avons émis un avis défavorable concernant le PAPRIACT, parce les formations en matière de poussières de bois et les recensements dans les ateliers de la DAMT concernant tout ce qui est lié à la sécurité au niveau des machines n'y figuraient pas. Est-ce en cours dans le cadre du DU ou est-ce identifié ou non ? Par ailleurs, les actions de sensibilisation sur les poussières de bois sont nécessaires, mais il faut aussi assurer les formations obligatoires, et nous en avons déjà parlé.

**Mme LEMONNIER**

Lors des réunions que nous avons tenues la semaine dernière et la semaine d'avant avec les différents ateliers, et à la suite d'une remarque de l'inspecteur d'hygiène et sécurité lors de sa visite

aux ateliers en 2008, nous avons redemandé aux chefs d'ateliers une identification et une liste nominative des personnes qui travaillent sur les machines à bois et plus généralement sur les machines-outils. Cela permettra à partir de cette liste, de mettre en place, si nécessaire, les mesures qui s'imposent. Aujourd'hui, la première étape est déjà cette identification, qui n'est pas faite.

**Mme LEMOINE**

Dans les mois qui viennent, et je l'ai déjà dit aux représentants du personnel que j'ai reçus hier, nous allons avoir un travail sur le référentiel des métiers. Nous allons bien être amenés à travailler sur les métiers exercés, les formations obligatoires, mais aussi sur celles qui ne le sont pas, en tout cas sur les formations préventives auxquelles nous devons en interne donner un caractère obligatoire. Ce travail sera finalisé avec le référentiel.

**M. N'GUYEN**

Il est normalement prévu que les ACMO soient les correspondants handicap. Ont-ils reçu une formation en la matière ? J'imagine que l'on ne s'improvise pas correspondant handicap du jour au lendemain. C'est quand même une mission bien spécifique.

**Mme COTTEVERTE**

Une formation avait été réalisée il y a deux ou trois ans. Cela dit, ce n'est effectivement pas suffisant, un travail interne est aussi nécessaire pour savoir de façon plus globale quels sont les acteurs qui sont en charge de la question du handicap et ce qu'ils font réellement. Ce travail doit continuer à être approfondi.

**M. N'GUYEN**

Mais y aura-t-il une formation spécifique ?

**Mme LEMOINE**

C'est de la gestion des ressources humaines. Nous avons un vrai travail à faire. Jusqu'à maintenant, un réel effort a été fourni pour recruter des personnels handicapés, aménager leur poste de travail, etc. Mais recruter des personnes handicapées n'est pas le plus compliqué : cela demande de la volonté. En revanche, s'assurer du bon déroulement de carrière et de la bonne intégration de la personne handicapée est un tout autre sujet. Pour ma part, quelques problèmes remontent jusqu'à moi. Travailler dans une équipe avec des personnes handicapées peut poser des problèmes spécifiques et demande des attentions particulières. Je pense que nous aurons à travailler avec les ACMO, et le médecin de prévention qui les suit, et Brigitte Cotteverte. Il ne faut pas hésiter à attirer notre attention sur les problèmes éventuels concernant les personnels handicapés.

**M. N'GUYEN**

Juste un point au sujet de la découverte d'objets suspects. Malheureusement, il n'y en a pas que dans la journée ; on en trouve aussi la nuit. Le problème, c'est que lorsque les agents de nuit formulent une demande de formation appropriée, on refuse de les prendre pour une raison que j'ignore.

**Mme LEMOINE**

Serge, vous arrive-t-il d'être appelé la nuit?

**M. LEDUC**

Il arrive que mes collègues de nuit me réveillent. Je n'ai pas de réponse immédiate à votre question, mais je sais que les encadrants de nuit qui ont souhaité suivre ce stage réalisé par le laboratoire central de la préfecture de police de Paris ont pu y participer.

**M. N'GUYEN**

Mais cela a été refusé aux agents. Cela veut-il dire que c'est l'encadrement qui se charge des objets suspects.

**M. LEDUC**

Oui, c'est ce que cela veut dire. Le principe dans les équipes de jour est à peu près parallèle. Les personnels formés sont les chefs de service, les encadrants et des agents d'intervention.

**M. N'GUYEN**

Je ne savais pas que c'était le rôle des encadrants. Maintenant, c'est acté.

**Mme LEMOINE**

Comme c'est un point pour information, il n'y a pas de vote, et si vous le voulez bien, nous pouvons passer au point suivant.

## **VI. Bilan du service médical 2010 (*pour information*)**

**Dr MOREAU**

Je vais donc vous présenter un peu les points spécifiques relatifs à l'année 2010. A commencer par la nouvelle organisation du service et le recentrage de son activité sur la médecine de prévention, ainsi que la concentration de l'activité sur le service médical Rohan et sa réinstallation, le passage à un rythme en semaine, et les modifications de procédures existantes que nous avons introduites au cours de l'année 2010, notamment au sujet des accidents de travail, les protocoles d'urgence, des horaires de la tabacologue, enfin les différents éléments qu'il fallait revoir en fonction des changements d'horaires de présence de l'infirmière.

Concernant le suivi médical des agents, dans les chiffres qui vous ont été communiqués, je voudrai signaler une omission : page 10, dans les visites de suivi, nous avons oublié d'inclure les visites particulières qui étaient au nombre de 225. Le chiffre réel est de 323 Au lieu de 98, et le total des visites s'élève alors à 1 137 au lieu de 912. Je suis désolée. Comme nous avons présenté un peu différemment le tableau, nous avons oublié de remettre ce chiffre et je ne m'en suis aperçue que récemment.

Le total des visites est de 1 137. 550 personnes ne sont pas venues et la moitié d'entre elles ne se sont pas excusées après convocation. J'ai surtout constaté une augmentation de la durée de la consultation, du temps de la visite médicale, où les gens parlaient plus de leur travail. Nous en avons tenu compte cette année pour l'organisation de nos rendez-vous et de l'agenda.

Sur l'année, j'ai évoqué la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé avec 27 personnes. Ces dernières donnent suite ou non à cet échange, mais nous avons évoqué cette situation par rapport à leur parcours et nous en reparlons avec elles régulièrement. Cela n'a pas fait augmenter les chiffres des personnes handicapées et recensées comme telles, mais nous savons que ce travail est de longue haleine.

Nous avons eu à assurer deux suivis postprofessionnels concernant l'amiante, 353 orientations vers des médecins à l'extérieur, des examens complémentaires, essentiellement réalisés au service médical, dont le nombre total s'est élevé à 498 examens, dont 50 % en plus qui n'ont pas été réalisés.

Nous avons offert une nouvelle prestation, qui a été recherchée l'année dernière, mais qui s'est mise en place au début de l'année, qui était de suivre l'atelier de tapisserie plus spécifiquement avec le stomatologue : avec les semences, quelques difficultés et quelques problèmes dentaires qui apparaissent chez certaines personnes qui exercent ce métier de longue date.

Nous avons intensifié le bilan cardiovasculaire, avec des épreuves d'effort, des enregistrements tensionnels sur la journée pour les personnes qui étaient amenées à faire de la manutention, donc essentiellement à la DAMT, puisque ce sont ces métiers qui sont les plus concernés.

Par ailleurs, un centre avec lequel nous travaillions a déménagé au cours de l'année et nous avons eu un peu de mal à assurer le relai pour certains rendez-vous médicaux

Nous avons parlé des vaccinations, au cours du dernier CHS, mais au début de l'année, nous avons été centre vaccinateur contre la grippe A. La réorganisation, la mise en place de cette opération ainsi que les réunions avec le ministère sur ce sujet ont pris aussi un peu de temps. Cette année, nous maintenons cette activité en la développant un peu, avec la prise en charge notamment des rappels de la coqueluche, puisque c'est une préconisation pour tous les parents d'enfants en bas âge et qu'il nous est arrivé de nous trouver bloqués parce que nous ne pouvions pas faire le rappel ni les renvoyer chez leur médecin traitant.

449 aménagements de postes et d'horaires de toute nature et de toute durée ont été proposés. Nous avons aussi eu trois déclarations de maladies professionnelles pour des plaques pleurales, une tendinite et une situation qui est en cours de traitement pour un agent contractuel.

Nous avons également eu 16 consultations dans le cadre de la circulaire sur la souffrance au travail. Il était important de le spécifier, parce que nous avons essayé de répertorier cette année, avant de lancer l'étude des risques psychosociaux, les situations où les agents évoquaient cet élément comme motif de consultation. Nous avons essayé de voir un peu ce que cela représentait, pour pouvoir travailler ensuite dans le cadre de l'étude. Il s'agissait souvent de difficultés au travail qui paraissaient individuelles, mais qui étaient finalement collectives. La difficulté essentielle, c'est que les gens souhaitent que ce soit inscrit à leur dossier, mais ne souhaitent pas forcément que l'on en parle. Il est alors un peu difficile de pouvoir rendre compte, le tout étant de les motiver pour pouvoir mettre en place des actions et faire des alertes un peu plus précises au niveau des services.

Les actions sur le milieu de travail sont comparables aux années précédentes. Nous avons effectué une visite sur site avec le médecin de CEGELEC, pour les entreprises extérieures. Nous avons travaillé essentiellement avec Alix HARROUK sur les EPI contre le bruit pour les agents travaillant sous pyramide et qui étaient proches de chantiers dans les salles muséographiques. Il faudra voir un peu comment ces équipements sont utilisés, mais a priori, ils ne le sont pas tellement, d'après ce que nous avons pu constater.

Par ailleurs, j'ai participé à la relecture des plans de prévention des risques pour les entreprises extérieures. C'est une activité qui a pris de l'ampleur en 2010.

Les signalements de problèmes sont assez comparables à ceux des années précédentes, et ils ont surtout concerné les problèmes de poussières et de bruit sur les chantiers. Concernant le risque chimique, nous avons établi une typologie des produits par classe, puisque nous sommes en train de revoir, à l'occasion du nouvel étiquetage, les nouvelles fiches pour les utilisateurs, que nous avons refaites pour les différentes personnes utilisant des produits chimiques. Il s'agit à la fois des ateliers de la DAMT, de l'atelier de l'auditorium et d'un atelier situé à la DASV ainsi que des réserves dans les départements. C'est une opération qui s'étend au-delà de la DAMT, et nous avons mené une étude avec un intervenant extérieur (un laboratoire) pour essayer de recenser à partir de tous ces produits les métabolites qui étaient dosables et pouvoir travailler cette année sur les indices biologiques d'exposition, c'est-à-dire voir avec les gens, en fonction de leur travail, comment pouvoir doser avant la prise de poste ou en fin de prise de poste, ou bien en début de semaine et en fin de semaine, selon l'activité et le métabolite que l'on veut voir et l'exposition des personnels au risque chimique. Ce sont des éléments un peu plus précis que nous pourrions vous transmettre au cours de l'année 2011.

Nous avons également recherché un système de raccordement de filtration par charbon actif pour les armoires de sécurité, nous allons poursuivre ce travail que nous avons fait, à destination des agents, des informations sur le risque chimique, les risques pour la santé, les mesures collectives et individuelles. Les remontées concernent souvent ces armoires de sécurité qui n'ont pas de filtre.

Nous avons à nouveau travaillé sur les trousseaux de secours, qui ont été mis à jour (il en existe 54 dans le musée) en fonction des réorganisations, des changements et des déplacements des équipes dans le musée. Parfois, elles sont en partage entre plusieurs services. Nous allons travailler au cours de toute l'année 2011 avec les personnes qui en ont la charge pour voir un peu dans quel cas elles les utilisent et jusqu'à quel point elles connaissent les consignes.

Voilà pour l'activité liée au milieu de travail. Pour l'activité d'infirmerie, le nombre de soins a nettement diminué, puisqu'il s'élève à 2 713 en 2010. Mais nous avons constaté que les atteintes étaient plus graves et que les problèmes de santé étaient un peu plus graves que par le passé. Dans 2 % des cas, ils ont nécessité une évacuation (au lieu de 0,8 % l'année d'avant) ; nous avons donc plus de contacts avec le SAMU et nous avons été amenés à faire signer 22 décharges de responsabilité au cours de l'année 2010. Nous avons donc également mis à jour nos protocoles d'urgence.

Dans le domaine de la santé publique et de la santé au travail, notre action a porté surtout sur l'information sur les poussières de bois, mais aussi sur le risque chimique pour les ateliers et sur l'amiante, à la fois pour les personnes proches d'un chantier de désamiantage et pour l'équipe de nuit à la fin de l'année 2010.

Concernant la restitution pour les agents de nuit des résultats de l'enquête que nous avons menée l'année dernière sur le sommeil et le travail de nuit, nous avons établi un bilan et nous avons réexpliqué un peu les risques du travail de nuit pour la santé. Nous avons également effectué un travail au sujet des zoonoses avec les jardiniers, pour les informer sur les risques et les mesures à prendre. Cela nous a pris du temps, parce que cela implique des séances avec de petites équipes de personnel (10 à 12 personnes). Beaucoup de réunions ont été réalisées en 2010.

Les actions de santé publique se sont développées. Les consultations individuelles sont les plus appréciées, avec le podologue ou le néphrologue. L'année précédente, c'était avec le cardiologue. Nous allons recommencer ce type d'opérations, plutôt que faire des informations globales avec distribution de documents. Ces opérations touchent peut-être un peu moins de personnes, mais l'information est plus ciblée. Par ailleurs, des gens ont été très intéressés par une conférence sur les accidents vasculaires, à laquelle une quarantaine de personnes ont participé, et également par les informations sur le défibrillateur, puisque certains sont installés dans nos immeubles, dans les rues, dans les différents établissements. Il y avait une information très pratique et les gens étaient très motivés pour utiliser cet appareil et connaître son fonctionnement.

Concernant le sevrage tabagique, un seul groupe a fonctionné en 2010, avec un suivi d'une dizaine d'agents. Ce que l'on constate depuis la mise en place de cette aide au sevrage tabagique, est que les hommes sont plus nombreux qu'avant à y participer. Auparavant, c'étaient plutôt des femmes qui souhaitaient arrêter de fumer. La moyenne d'âge des personnes concernées est de près de quarante ans, et nous constatons que nous avons moins de fumeurs très dépendants et présentant un contexte anxiodépressif. Finalement, ces fumeurs ont peut-être plus de facilité à arrêter de fumer ou à diminuer leur consommation tabagique. Il est à noter aussi une reprise du tabagisme passif dans les locaux de travail. Il faudrait voir comment sensibiliser de nouveau les personnels à ce sujet.

Un point sur les accidents du travail. En 2010, nous avons eu 90 déclarations d'accident du travail, la majorité des personnes étant des femmes (57 sur 90). 65 % des accidents ont concerné la DASV, ce qui est logique, vu l'effectif plus important. Il apparaît que les salles du musée sont assez accidentogènes, parce qu'il y a finalement, beaucoup d'escaliers et de portes et que l'on circule beaucoup dans ces espaces. Un peu plus de la moitié de ces accidents sont des chutes de plain-pied dans les escaliers. Cela recoupe ce qui est dit dans le rapport de Xavier Roy que nous avons évoqué tout à l'heure. Par ailleurs, la moitié des agents ont eu au moins un jour d'arrêt de travail suite à ces accidents. Les indicateurs vous ont été communiqués et nous en avons parlé tout à l'heure. C'est un élément important. Nous nous apercevons qu'en fait, nous avons des chiffres comparables à d'autres établissements et que nous n'avons pas d'éléments spécifiques à traiter.

Le travail du groupe d'analyse s'est poursuivi toute l'année à partir des accidents déclarés. 49 analyses d'accident ont été effectuées avec les victimes. Elles ont donné lieu à des préconisations et à des rappels de consignes sur le plan de l'organisation du travail, de même que sur le plan du comportement et de la nécessité de la vigilance, par exemple dans les escaliers, ou sur le plan des mesures techniques, au sujet desquelles nous avons travaillé tout au long de l'année avec Sophie LEMONNIER pour essayer d'améliorer certains escaliers (problèmes de mise en cire) et sur les mesures techniques qui sont importantes dans les préconisations. Un arbre des faits a été réalisé au sujet d'émanations toxiques suite à la mise en peinture d'huissieries dans les locaux sociaux. Cela nous a pris une grande partie de notre temps, puisque nous avons tenu beaucoup de réunions pour comprendre la situation, interviewer les différents acteurs (victimes, encadrement, etc.) pour réaliser l'arbre, qui est communiqué à la fin du rapport.

Nous constatons pour le moment une amélioration du suivi des analyses, et la participation des responsables à l'enquête réalisée suite à un accident. Le tableau de suivi a été modifié pour intégrer les accidents de trajet. Les informations sur Mercure ont été enrichies, et qui indiquent comment une analyse se passe, ce que sont les chutes de plain-pied, les statistiques, ce qu'est l'arbre des faits. Enfin, vous pouvez constater la mise en place d'une action qui est la prévention des chutes dans les escaliers avec une signalétique qui a été installée la semaine dernière à Mollien et à Rohan. Je sais bien que dire qu'il ne faut pas tomber dans les escaliers et qu'il faut faire attention paraît simple et connu de tous, mais vu le nombre d'accidents et de chutes que nous analysons, il était utile de le rappeler, dans l'espoir que certains vont regarder ces panneaux et feront un peu plus attention aux marches, puisque nous avons essayé d'accrocher des panneaux dans un endroit qui n'est pas accidentogène. Cette action va s'étendre progressivement à l'ensemble du musée, et vous allez voir apparaître ces panneaux tout au long de l'année.

Pour ce qui est du rapport de Xavier Roy, dont vous aviez parlé au cours du dernier CHS, je pense que ce serait bien d'en faire un point à l'ordre du jour d'un prochain CHS. Nous avons pris en compte les recommandations de ce rapport au sein du groupe d'analyse et nous en avons fait la synthèse. Il avait noté dans ce rapport qu'au Louvre (à l'opposé d'autres établissements), on analysait les accidents survenus aux agents des entreprises extérieures et que c'était bien, puisque d'autres établissements ne le faisaient pas. Par ailleurs, nous prenons aussi en compte les accidents bénins, ce qui est un élément important. Il a aussi été constaté que dans les établissements du ministère de la Culture, nous avons beaucoup d'accidents de trajet, en tout cas beaucoup plus que dans d'autres ministères. De ce fait, nous allons aussi orienter notre action vers ce volet.

Les conclusions figurent dans le rapport : nous envisageons de maintenir nos actions et de participer aux différents projets qui sont mis en place dans le musée au cours de l'année, notamment les études sur les conduites addictives et les risques psychosociaux.

### **Mme LEMOINE**

Merci, Françoise, pour ce très bon rapport d'activité, derrière lequel il y a beaucoup de travail. Je vous laisse poser vos questions à Françoise MOREAU.

### **Mme KARDIANOU**

Je voudrai d'abord remercier le service médical pour ce rapport qui est très clair et presque agréable à lire. Chaque page reflète beaucoup de travail et énormément de difficultés, ne serait-ce que pour convoquer les agents ou les recevoir : certains ne répondent pas ou ne viennent pas. Chaque page reflète aussi des tâches qui vous incombent en plus grand nombre : vous avez de plus en plus de choses à faire, avec apparemment moins de moyens.

Je n'ai pas trouvé le temps de faire une synthèse de mes questionnements ; de ce fait, je suis désolée, mais je vais avancer page par page pour faire quelques réflexions et demander quelques éclaircissements. Je commence par la première page. En ce qui concerne les effectifs, je vois que dans l'équipe, une personne est en congé maternité ; je vois aussi qu'il y avait deux vacataires jusqu'en juin 2010, et je vois un peu plus loin que l'effectif infirmier est passé de six à deux personnes à partir de mai 2010. Dois-je comprendre que vous n'êtes que deux ou bien les choses ont-elles changé ?

### **Dr MOREAU**

En ce moment, il y a deux infirmières, en effet. Mais il est vrai aussi que notre activité a changé.

**Mme KARDIANOU**

Certes, mais vous avez aussi enrichi les activités par d'autres aspects non moins importants. Je me suis dit qu'il n'était pas possible qu'il n'y ait que deux infirmières et que ce devait être une coquille, d'autant que je vois plus loin qu'en cas d'absence, le médecin ou une infirmière prennent en charge le secrétariat. Je ne sais pas ce qu'en pense la directrice des ressources humaines, s'agissant d'un service qui à assumer beaucoup de missions au sein du Louvre. Pour ma part, je trouve que c'est un peu limite.

**Mme LEMOINE**

Le travail du service médical – et c'est ce que je voulais dire après la restitution de son rapport par Françoise MOREAU – est un travail que je salue, parce que parmi les services médicaux que j'ai rencontrés, c'est l'un des meilleurs, en termes de quantité et de qualité de travail. Mais je pense aussi que cela est effectivement lié à la qualité des personnes, bien sûr, mais aussi à leur capacité de travail et à leur motivation au travail, parce que je connais beaucoup de médecins qui appliquent le tiers-temps au pied de la lettre, alors qu'en l'occurrence, nous sommes au-delà du tiers-temps. Cela dit, l'obligation réglementaire que nous avons portée sur le tiers-temps. Pour ma part, tant que Françoise Moreau travaille comme elle le fait avec son équipe, je ne peux que saluer ce travail et l'encourager à le faire. Mais si nous étions amenés à constater que ces activités se font éventuellement au détriment des visites obligatoires, par exemple – (ce qui n'est pas le cas, puisque de toute façon, les gens ne viennent pas, apparemment.

**Mme KARDIANOU**

Mais ce n'est pas parce que les gens ne viennent pas.

**Mme LEMOINE**

Non, mais ce que je veux dire, c'est qu'effectivement, aujourd'hui, en bonne intelligence avec Françoise Moreau, nous avons stabilisé l'effectif, compte tenu de la réorganisation du service médical.

Je constate que pour l'année 2011 et je ferai le bilan avec Françoise Moreau à la fin de l'année, un travail de qualité est mené avec cet effectif. Si Françoise Moreau venait à m'alerter nous regarderions sur la base d'éléments tels que les taux de gravité ou de fréquence, etc., si éventuellement des tâches peuvent être allégées. Pour le moment, nous nous sommes donnés l'année 2011 pour fonctionner de cette façon.

**Dr MOREAU**

Nous avons connu beaucoup de changements. Nous devons nous poser un peu, voir le temps que le travail prend, comment nous organiser, sur quoi nous travaillons.

**Mme KARDIANOU**

En dehors des effectifs, dont le nombre m'a choquée, il y a aussi l'ambiance thermique problématique du service médical de Rohan, où vous travaillez par une température allant

de 26 à 29 °. Peut-être vous-même en avez-vous l'habitude, mais un agent qui a un malaise et qui arrive dans une atmosphère chauffée à 29 ° ne va pas voir sa situation s'arranger.

**Dr MOREAU**

C'est un problème récurrent. Nous pouvons nous adapter, mais notre souci, c'est quand nous recevons quelqu'un qui ne va pas bien.

**Mme LEMOINE**

Je m'adresse à la DAMT : ne pourrait-on pas envisager d'installer des rafraichisseurs ?

**M. CLÉMENT**

Il existe des solutions. C'est le système des ventilo-convecteurs, en termes de régulations intermédiaires. Effectivement, Rohan a un système de chauffage très binaire, un peu du genre tout ou rien. C'est tout l'immeuble Rohan qui est un peu rudimentaire au niveau du chauffage. Nous allons bien sûr essayer d'améliorer la situation.

**Mme LEMOINE**

Très bien. C'est noté.

**Mme KARDIANOU**

Vous parlez du nouveau marché de nettoyage. Le service de médecine de prévention a présenté une demande spéciale. La demande a-t-elle été suivie d'effet ?

**Dr MOREAU**

J'ai noté ce point parce que cela a été un travail particulier, pour remettre nos locaux en conformité avec les mesures d'hygiène nécessaires au service médical. Cela a été pris en compte par la DAMT, avec laquelle nous avons eu plusieurs réunions afin que les problèmes soient régulièrement pris en compte.

**Mme KARDIANOU**

Pour ce qui est des actions en milieu de travail, vous dites que le matériel n'a pas été modifié. Aurait-il besoin de l'être ?

**Dr MOREAU**

Non, mais j'ai l'habitude de mentionner chaque fois certains éléments. En l'occurrence, il n'y avait pas eu de modification au cours de l'année.

**Mme KARDIANOU**

D'accord.

**Mme LEMOINE**

Alexandra, excusez-moi. Ce n'est pas que ce ne soit pas intéressant, mais cela me pose quand même un problème de méthode. Si nous parcourons les cent pages une par une....Zoomez bien sur l'essentiel, sinon, nous n'y arriverons pas.

**Mme KARDIANOU**

Pour moi, c'est essentiel. Quand il s'agit par exemple de température, de matériel et de nettoyage au service médical, si l'on n'en parle pas en CHS, je ne vois pas où l'on pourrait en parler.

**Mme LEMOINE**

On peut quand même parler du fait que Françoise Moreau m'est directement rattachée et que nous nous parlons. Je souhaite que l'on ne se noie pas dans les détails ; je pense que si Françoise Moreau avait vraiment un réel problème d'hygiène à régler, en tant que médecin, elle est quand même...Cela dit, elle ne m'a pas alertée au sujet de la chaleur.

**Mme KARDIANOU**

C'est exactement ce que j'allais dire.

**Mme KARDIANOU**

Je passe sur le site Mercure, qui est tenu par une infirmière. En dehors du secrétariat, cette infirmière s'occupe aussi du site et elle donne des soins. Elle a donc des qualités polyvalentes. L'atelier sur le tabac a été annulé. Une raison particulière est-elle derrière cette annulation ?

**Dr MOREAU**

Oui, c'était un problème au niveau de l'organisation du congrès. Mais c'est une manifestation à laquelle nous allons participer régulièrement.

**Mme KARDIANOU**

Vous parlez de surveillance médicale particulière et vous dites que les personnes souffrant de pathologies particulières nécessitent un suivi plus fréquent ; vous dites aussi que « des situations préoccupantes ont été observées cette année ». Avez-vous pu identifier les raisons de ces situations préoccupantes et pouvez-vous nous indiquer les mesures que vous auriez prises ?

**Dr MOREAU**

Oui. Nous avons essayé de les identifier pour pouvoir préparer l'étude sur les risques psychosociaux. Auparavant, ces cas faisaient partie de la masse des consultations. Nous essayons maintenant de les identifier dès le début, pour pouvoir les faire apparaître dans les statistiques. Par ailleurs, nous avons eu des pathologies lourdes, des gens qui ont eu de graves problèmes de santé et que nous avons accompagnés.

**Mme KARDIANOU**

Dans le paragraphe 2.1.4, page 9, figure l'indication suivante : « le nombre d'agents soumis à un risque de maladie professionnelle indemnisable, tel qu'il résulte des indications figurant dans la fiche d'entreprise, est en cours de réévaluation ». Pouvez-vous me l'expliquer ?

**Dr MOREAU**

Jusqu'à présent, nous avons répertorié les maladies, les métiers et les actions, mais la partie appropriée du logiciel pour pouvoir obtenir les chiffres n'était pas activée. Nous sommes en train d'essayer de finaliser ce travail pour vous donner des chiffres plus précis sur les risques et les maladies professionnelles qui leur correspondent.

**Mme KARDIANOU**

Parce que je vois juste au-dessus que « la surveillance pour exposition aux produits cancérigènes reste une priorité ».

**Dr MOREAU**

Nous avons assuré cette surveillance, puisque nous avons travaillé cette année sur la fiche individuelle d'exposition au risque chimique, mais pour le reste, nous devons en fait alimenter notre logiciel, pour pouvoir ensuite sortir des éléments plus précis, par métier.

**Mme KARDIANOU**

Un peu plus loin, page 11, le rapport parle de la gestion des convocations. Je vois que les demandes faites à la DASV pour récupérer les temps de visite médicale pour certains agents restaient sans réponse. Pouvez-vous nous donner votre point de vue à ce sujet ?

**Dr MOREAU**

J'ai évoqué cette question avec madame LEMOINE.

**Mme KARDIANOU**

J'ai un vague souvenir de la note que la DASV a diffusée lors de la fermeture de l'infirmerie Richelieu, qui était discutable, du fait de ses propos, selon lesquels les agents qui se sentent mal n'ont qu'à traverser la rue ou à aller se reposer. Je n'ai pas le texte sous la main, mais j'en garde un souvenir assez traumatisant. Je pense que la DASV doit faire un peu plus d'efforts.

**Dr MOREAU**

C'est un point que je suis en train de voir avec madame LEMOINE. Le changement des horaires de consultation fait qu'il est plus difficile de voir par exemple les agents de nuit, les vacataires nocturnes ou ceux qui travaillent le week-end. De ce fait, les visites médicales doivent être prises sur le temps de travail.

**Mme LEMOINE**

Avec Françoise Moreau, nous avons abordé la question. Nous n'avons pas encore trouvé la solution.

**Mme KARDIANOU**

Cela peut expliquer aussi le fait que certains agents ne répondent pas aux convocations pour les visites médicales. Si nous trouvons une solution, peut-être plus d'agents viendraient-ils.

**Mme LEMOINE**

C'est une question que je voulais poser à Françoise. Sur les 550 personnes qui ne sont pas venues à la visite médicale, une typologie des agents qui sont convoqués et qui ne viennent pas s'est-elle dégagée ?

**Dr MOREAU**

Je ne sais pas ce qu'il en est pour les autres catégories, mais c'est assez caractéristique des agents de nuit. Jusqu'à présent, je voyais les agents de nuit plutôt l'été, en nocturne, à l'infirmierie Richelieu, sur leur temps de travail. Donc, je venais vers eux. Maintenant, je leur demande de venir (je le fais le plus possible) à 8 h ou à 8 h 30, ou à 18 h, pour que ce soit sur leur temps de travail, mais finalement, c'est moins facile : soit c'est le moment où ils partent, et ils sont occupés, puisque justement le PC se réactive et qu'ils doivent effectuer la transmission, soit c'est le moment où ils sont affectés. C'est donc assez difficile par rapport au fonctionnement du service.

**Mme LEMOINE**

Laissez-nous un peu de temps. Nous allons traiter ce point et en parler avec Serge LEDUC.

**Mme KARDIANOU**

Un peu plus loin, vous parlez des audiogrammes. Avez-vous fait des études concernant les acouphènes et avez-vous établi une relation entre les nouveaux cas d'acouphènes et les nuisances sonores ?

**Dr MOREAU**

Non. Nous avons recensé les cas, mais nous n'avons pas mené d'étude spécifique.

**Mme KARDIANOU**

N'avez-vous pas constaté de rapport entre le trouble et la nuisance ?

**Dr MOREAU**

Je dirai que lorsqu'il s'agit d'une personne, c'est assez ponctuel.

**Mme MULLER**

En premier lieu, SUD avait déjà demandé que le rapport d'activité médical et le bilan du groupe des AT soient dissociés, en tant que points à l'ordre du jour. Cela nous paraît plus signifiant et cela nous permettrait d'aborder les thématiques les unes après les autres, plutôt que de tout rassembler en un même point. Nous en reformulons la demande, parce que les thèmes abordés ne sont pas les mêmes.

En ce qui concerne la question des visites, nous aurions aimé savoir s'il est possible à l'avenir de connaître la part des contractuels et des titulaires reçus. Nous soupçonnons effectivement que vous voyez très peu les contractuels, notamment ceux à temps incomplet. Un petit élément de réponse sur l'absentéisme aux visites : personnellement, j'ai reçu une convocation quinze jours après la date de la visite. Il était donc un peu trop tard.

Je voudrais savoir si la question des TMS est traitée exclusivement sous l'angle des agents qui travaillent sur écran, en raison du logiciel dont vous disposez, ou si cela est élargi aux différentes catégories.

**Dr MOREAU**

Le logiciel dont nous disposons est fait spécifiquement pour les agents administratifs travaillant sur écran, afin qu'il y ait des rappels au cours de la journée au sujet de la pause qu'il faut observer et des exercices qu'il faut effectuer, pour éviter l'apparition des TMS. C'est donc spécifique pour ces agents, mais les TMS concernent aussi les agents des vestiaires, les gens qui manipulent des charges, qui font des mouvements répétitifs. Une information à ce sujet a déjà été faite. Nous allons la refaire avec les agents, un peu comme nous l'avons fait au sujet des poussières de bois ou du risque chimique. L'information me semble importante, puisque c'est parfois à ce moment-là que les gens découvrent que leur douleur est liée à leur posture, à leur comportement, et qu'ils ne le savaient peut-être pas du tout.

**Mme MULLER**

Sur les préconisations concernant les aménagements de postes, avez-vous une idée du rapport entre les préconisations et les effets ? Les préconisations sont-elles suivies ou non ?

**Dr MOREAU**

Elles sont globalement suivies, mais c'est toujours une situation à examiner au cas par cas. Par ailleurs, suite à une maladie professionnelle, une difficulté est apparue pour aménager un poste de travail. En fait, nous travaillons plutôt avec la hiérarchie. Il est important que ce travail soit fait le plus près possible de la situation. Sinon, une discussion s'impose, puis je fais remonter le cas au niveau de la DRH, quand une décision doit être prise au sujet d'un aménagement.

**Mme MULLER**

Au sujet de la disparition d'une infirmerie, nous vous avons longuement expliqué en quoi c'était préjudiciable pour les agents du musée (en CHS, c'était ce qui nous intéressait le plus). En comparant les chiffres de 2010 et ceux de 2009, nous nous apercevons que pour le personnel du musée, le nombre d'actes pratiqués est passé de 3 711 à 1 674.

**Mme LEMOINE**

C'est normal, puisque nous ne pratiquons plus de médecine curative. C'était tout ce qui avait donné lieu à un débat avec vous l'année dernière, si j'ai bien compris (je n'étais pas encore là). La médecine professionnelle est une médecine de prévention ; ce n'est pas une médecine pour soigner les gens.

**Mme MULLER**

Ce n'était pas exactement ce qui avait été débattu. Ce qui nous avait été dit, c'est que les agents pouvaient toujours aller à Rohan pendant les horaires administratifs.

**Mme LEMOINE**

C'est effectivement ce qui se fait. Si on divise par trois, c'est qu'il y avait forcément un confort, que je salue d'ailleurs et qui était plutôt agréable. La nouvelle procédure implique qu'en cas de problème, on doit appeler les pompiers. De fait, ils ne sont pas appelés. Cela veut dire que les gens se débrouillent s'il n'y a rien de grave.

**Mme LEMOINE**

Je dirai qu'il est normal, madame MULLER, que le nombre d'actes ait baissé, parce qu'il y avait une proximité qui faisait que les gens y allaient, parce que si vous avez un petit problème, vous allez plus facilement à l'infirmierie Richelieu qu'à Rohan, qui se trouve à l'extérieur.

**Mme MULLER**

Je vais peut-être pousser un peu le trait, mais visiblement, quand les agents vont à Rohan, c'est que le niveau de gravité est important. Peut-être que s'ils disposaient d'une infirmierie un peu plus proche, où ils pourraient se rendre plus facilement, ils ne seraient pas obligés d'attendre le moment où ils doivent être évacués par le SAMU. Il se peut que le fait d'attendre, parce que les choses sont plus ou moins compliquées, rende les pathologies plus urgentes à traiter que si elles étaient traitées dès le début.

**Mme LEMOINE**

De ce point de vue, je fais confiance au médecin.

**Dr MOREAU**

Je vois plutôt moins de bobos à traiter, mais les gens qui ont vraiment besoin d'un traitement viennent.

**Mme MULLER**

Les gens qui avaient vraiment besoin de traitement avant devaient venir aussi.

**Dr MOREAU**

Ce que nous voyons là, c'est que les gens qui ont besoin de venir à l'infirmierie y viennent.

**Mme LEMOINE**

En substance, je n'ai pas eu de réclamations de gens qui se seraient sentis mal et qui n'auraient pas été pris en charge. Vous en auriez eu connaissance. S'il y avait vraiment une grosse défaillance, nous aurions été alertés par des agents qui n'auraient pas trouvé l'assistance qu'ils auraient dû avoir.

**Mme SERBIN**

Je me présente : Michèle SERBIN, de la surveillance inter-régions. J'ai justement eu un problème le mois dernier. J'ai fait un malaise en salle ; je savais d'où venait ce malaise : c'est un manque de fer. Tout ce dont j'avais besoin, c'était d'aller m'allonger ne serait-ce qu'une heure. En l'occurrence, vu que l'infirmierie Rohan était vraiment trop loin, ce qui s'est passé, c'est que je n'ai pas pu y aller. J'étais vraiment très mal. J'ai dû appeler ma région pour prévenir que je devais

rentrer. Je n'ai pas appelé les pompiers parce que je n'avais vraiment pas besoin d'aller à l'Hôtel-Dieu. Le fait que l'infirmierie Richelieu soit fermée porte préjudice à beaucoup d'agents. J'ai eu affaire à un collègue qui était vraiment malade. Si l'infirmierie Richelieu avait été ouverte, cet agent aurait pu aller se reposer ne serait-ce qu'une heure. Du fait de la distance, les gens ne vont pas à Rohan.

**Mme LEMOINE**

Je vais interpellé le capitaine ORY, mais j'imagine que si quelqu'un a un malaise, qu'il ne se sent pas bien et qu'il doit se déplacer à l'infirmierie, les pompiers ne l'emmènent pas.

**Capitaine ORY**

À la fermeture de l'infirmierie, nous craignons d'avoir un nombre d'appels important et d'être saturés. J'avais donné la consigne de ne trier aucun appel. Cela veut dire que même pour un tout petit malaise, ou même pour un doigt coincé dans une porte, nous devons intervenir. C'est ce qui se fait. Globalement, les statistiques montrent que nous ne sommes pas plus sollicités en raison de la fermeture de l'infirmierie. En cas d'urgence, si vous nous appelez, nous sommes là dans les cinq minutes.

Nous sommes là rapidement, et notre procédure est toujours la même. En fait, nous prenons connaissance de l'état de la victime, nous établissons une fiche bilan et nous appelons un médecin coordinateur, qui nous conseille souvent d'envoyer la victime en milieu hospitalier, ou éventuellement, si ce n'est pas très grave, de faire un bon de décharge. À partir du moment où la personne veut aller à l'hôpital, nous l'y emmenons. Si elle ne veut pas y aller, nous essayons de la convaincre d'y aller si le médecin nous dit qu'il s'agit d'un problème important ; sinon, nous lui faisons signer un bon de décharge et la laissons repartir.

**Mme LEMOINE**

Mais est-il dans vos attributions d'emmener quelqu'un pour qu'il puisse se reposer à l'infirmierie ? Pour nous, c'est un réflexe normal.

**Capitaine ORY**

Globalement, ce n'est pas notre réflexe à nous, parce qu'à partir du moment où il n'y a pas urgence, nous ne sommes pas appelés. Notre réflexe n'est pas d'aller à l'infirmierie.

**Mme LEMOINE**

D'accord. En tout état de cause, nous n'allons pas remettre la question de l'infirmierie sur la table, si ce n'est que nous débattons du bilan, et que vous nous faites remarquer ce point. Serge, avez-vous éventuellement une observation à faire ? Personnellement, si je me trouve mal – excusez-moi, cela m'est déjà arrivé – je me couche et j'attends que cela passe.

**M. LEDUC**

La procédure en vigueur au sein de nos directions vous permet de demander à vous reposer. C'est prévu. Vous êtes obligés de demander à votre encadrement, et puis vous pouvez vous mettre dans un endroit calme et vous reposer. C'était possible. Du reste, l'infirmierie Richelieu n'est pas

entièrement désaffectée, si je puis dire, et elle peut servir d'espace de repos pour n'importe quel agent qui le souhaite.

**Mme KARDIANOU**

Qu'en pense notre médecin ?

**Dr MOREAU**

J'aurai tendance à dire que si quelqu'un ne se sent pas bien et que l'on n'a pas bien évalué sa situation, l'on ne peut pas le laisser aller se reposer tout seul. La consigne est plutôt d'appeler les pompiers.

**M. LEDUC**

Parfois, la demande de repos n'est pas forcément liée à une pathologie particulière. Nous rencontrons parfois des situations où la demande d'être extrait de son poste de travail et de pouvoir être ailleurs pendant quelque temps est liée à un conflit qui vient de survenir par exemple avec un visiteur, à des tensions avec des collègues ou avec l'encadrement. Le besoin que certains agents peuvent ressentir de vouloir se reposer et d'être à l'écart dans un endroit calme, est une demande à laquelle nous devons répondre même s'il n'y a pas de risque pour la santé.

**Dr MOREAU**

Je connais un agent qui a besoin de se reposer qui souffre d'une pathologie qui peut se déclencher à tout moment, et qui peut développer une crise d'épilepsie. Mon souci est de laisser l'intéressé au repos; nous la surveillons et nous savons qu'à l'apparition de certains symptômes, nous devons déclencher un système parfois lourd, puisque nous appelons généralement les pompiers. Mon souci est celui-là : ne pas savoir, quand quelqu'un dit qu'il ne se sent pas bien, ce qu'il y a derrière cette affirmation.

**Mme LEMOINE**

N'y a-t-il pas une forme de sensibilisation ? Les collègues finissent par savoir ; j'ai déjà travaillé avec des collègues épileptiques, et voient arriver la crise.

**Mme AGUIRRE**

Si c'est bien le cas auquel je pense, nous sommes nombreux à le connaître, puisque nous avons été témoins de crises. Mais nous étions un peu démunis. Nous nous sommes organisés pour récupérer les affaires, etc. Le matin quand la personne arrive au travail, rien qu'à sa tête, nous nous disons que cela risque d'arriver. Nous avons fini par apprendre ce que nous devons faire. Mais le problème, c'est que nous ne sommes pas médecins. Si cela arrive en semaine, le médecin est là, mais si la crise survient le week-end, le médecin n'est pas présent.

**M. IROLLO**

Mais les pompiers sont là.

**Mme AGUIRRE**

De toute façon, ils sont obligés d'intervenir quand la crise est déclenchée. Ce que nous voulons dire aussi, c'est que c'est aussi un problème de localisation. Effectivement, Rohan est assez excentré. En fait, c'est cette idée qui revient souvent, et c'est vrai que le positionnement géographique dans le musée de l'infirmierie Rohan pose problème. Quand on est dans certains endroits du musée, il faut bien vingt minutes pour s'y rendre, sans compter les escaliers, la foule, etc. C'est quand même relativement excentré, et en plus, on est obligé de passer par l'extérieur.

**Mme ESCALANTE**

Je voudrai savoir quel est le lieu destiné à recevoir un visiteur qui aurait un malaise.

**Mme LEMOINE**

L'intéressé est pris en charge par les pompiers. Pour les visiteurs, il existe un protocole qui est très clair et qui concerne les pompiers de Paris.

Je note que vous regrettez que l'infirmierie soit un peu éloignée, ce que je comprends bien. Je pense quand même que des malaises ne surviennent pas tous les jours. Il existe une procédure claire. D'ailleurs, les gens qui ont une propension à faire des malaises ne sont peut-être pas ceux qui paniquent le plus, parce que les personnes qui font régulièrement des malaises finissent (malheureusement ou heureusement) par s'habituer. Pour les cas sérieux, une solution existe : si des collègues ont des malaises et ne sentent pas bien, il ne faut pas hésiter à appeler les pompiers. Tenez-moi au courant des cas comme celui de madame, qui s'est trouvée désappointée. Je pense que si je me trouve mal dans le musée et que je ne me sens vraiment pas bien, je n'hésiterai pas appeler les collègues pompiers.

**Dr MOREAU**

Il faut voir aussi que dans certains cas, ce n'est pas le SPSI en cas d'urgence. Il faut respecter la consigne : si vous êtes à Marengo, cela relève des pompiers extérieurs.

**M. N'GUYEN**

Dr MOREAU pourrait-elle nous communiquer la liste de l'ensemble des services que le personnel médical ne peut plus assumer, du fait que le nombre d'infirmières est passé de six à deux ?

**Mme MULLER**

Ce sont les infirmières qui soignent.

**Mme LEMOINE**

Oui, mais il n'y a pas d'obligation pour l'employeur d'avoir des infirmières, et il y en a deux. Nous pouvons prévoir de vous présenter un bilan des interventions de l'infirmierie.

**M. N'GUYEN**

Au cours du CHS du 22 septembre, l'engagement a été pris que tous les services puissent disposer du formulaire de déclaration des accidents de travail. Au service de nuit, nous l'attendons toujours. Il s'agit juste de l'afficher, mais nous l'attendons toujours depuis le mois de septembre.

Musée du Louvre -

**Mme LEMOINE**

Le voulez-vous sur support informatique ?

**M. N'GUYEN**

Peu importe le format. Nous voulons en disposer, c'est tout.

**Mme LEMOINE**

J'ai remis à Isabelle AVON un dossier relatif aux accidents de service et la déclaration d'accident de travail.

**Mme AGUIRRE**

Il y a les fonctionnaires et les non-fonctionnaires. La difficulté du Louvre, c'est qu'il y a deux populations.

**Mme LEMOINE**

Il faut être en effet attentif aux deux populations.

**Dr MOREAU**

Les procédures sont sur Mercure, pour les titulaires et les non-titulaires.

**M. N'GUYEN**

Mais nous n'y avons pas accès.

**Dr MOREAU**

Si j'ai bien compris, vous voudriez juste avoir les formulaires pour faire les déclarations.

**M. N'GUYEN**

C'est ça.

**Mme LEMOINE**

Sur le rapport d'activité du médecin, y a-t-il d'autres questions ?

**M. N'GUYEN**

Juste une remarque au sujet des préconisations concernant les aménagements de postes lors des reprises après les longues maladies. C'est vrai que dans la majorité des cas, ces préconisations sont suivies, mais elles ne le sont pas toutes. Et même lorsqu'elles sont suivies, elles ne le sont pas toujours dans la durée. Par exemple, si un agent dit qu'il ne peut pas monter beaucoup d'escaliers, on l'affecte à tel poste, mais en cas de nécessité de service, on déplace cet agent. Il y a donc une difficulté à assurer un suivi dans la durée en ce qui concerne les préconisations d'aménagement de poste, et c'est aussi un souci pour les agents.

**Mme LEMOINE**

C'est noté. Il faut signaler ces situations au cas par cas à la direction concernée.

**Mme KARDIANOU**

J'ai une question qui concerne les préconisations d'aménagement. Page 15, vous dites que certaines n'ont pas été prises en compte, notamment après une maladie professionnelle. Pouvez-vous nous expliquer les raisons ?

**Dr MOREAU**

Cela modifiait les conditions d'exercice, et de ce fait, il était assez difficile de trouver un autre poste.

**Mme KARDIANOU**

Que fait-on dans un tel cas ? Dans le protocole d'accord, il y a obligation de trouver un autre poste et d'aider l'agent à réintégrer un service et à se reconvertir.

**Mme LEMOINE**

C'est toute la problématique des reclassements, qui n'est pas simple, surtout dans un établissement où la majorité des agents exercent un seul métier. Nous avons un réel problème. Je suis là depuis quatre mois, deux cas de reclassement se sont effectivement posés, et je dois les analyser avec Françoise. Ce n'est pas faute de volonté, mais c'est parfois très difficile.

**Mme KARDIANOU**

Je n'ai pas dit que c'était faute de volonté. C'est peut-être faute de moyens, mais dans ce cas, il y a une obligation de résultat. Nous n'allons quand même pas rayer ces deux personnes, parce qu'on ne leur trouve pas de solutions.

Une question concernant la diététicienne. Vous avez demandé la présence d'une diététicienne extérieure, mais cette demande n'avait pas abouti. Était-ce faute de moyens ?

**Dr MOREAU**

Dans ce cas, c'était faute de moyens. Nous allons peut-être refaire la proposition pour travailler sur le restaurant du personnel.

**Mme KARDIANOU**

Je pense que le restaurant du personnel mériterait la présence d'une diététicienne extérieure, surtout que nous sommes en pleine discussion pour revoir les menus, examiner la question de la diminution de l'offre et la nécessité d'améliorer la qualité.

**Mme LEMOINE**

Je pense que ce sujet a dû être largement débattu. La commission du restaurant a tenu cette semaine une très longue réunion sur la qualité des menus.

Musée du Louvre -

**Mme KARDIANOU**

D'où justement la nécessité d'avoir une diététicienne.

**Mme LEMOINE**

Avenance dispose bien d'une diététicienne.

**Mme KARDIANOU**

Oui, bien sûr. C'est pourquoi j'insiste sur le mot « extérieure ».

**Mme LEMOINE**

Oui, j'ai entendu. Il y a peut-être moyen, de temps en temps, de recourir à une expertise qui serait effectuée par quelqu'un de l'extérieur.

**Dr MOREAU**

Oui. Quelqu'un était déjà intervenu pour nous aider justement à la constitution des menus.

**Mme KARDIANOU**

Une séance de deux heures a été organisée pour 24 agents travaillant de nuit ; je suppose que c'était une équipe.

**Dr MOREAU**

C'était l'équipe de nuit 2.

**Mme KARDIANOU**

Et les autres ?

**Dr MOREAU**

Les autres ont eu le support, parce que nous n'avons pas réussi à organiser une séance à leur intention, sinon, il aurait fallu faire venir les agents de nuit et garder les agents de jour plus longtemps dans le PC. C'est une organisation assez lourde, mais si nous pouvons organiser une séance, nous le ferons.

**Mme KARDIANOU**

Si cela a été fait pour une équipe, il n'y a pas de raison de ne pas organiser une séance pour les autres. Une dernière question au sujet de la charge de l'assurance professionnelle des infirmières. Ce problème reste posé. Pourriez-vous nous l'expliquer ? Je crois que le problème est juridique.

**Dr MOREAU**

Non. Il s'agit de la demande de prise en charge de l'assurance personnelle des infirmières qui sont amenées à donner des soins. De ce fait, elles prennent en charge leur assurance. Il s'agissait de voir avec le musée si cette prise en charge était possible.

**Mme LEMOINE**

Je suis prête à examiner la question, mais je n'en étais pas informée. Cela ne doit pas coûter très cher.

**Mme AGUIRRE**

Une question sur le volet des visites médicales. Le recensement que vous avez fait sur les surveillances médicales particulières et les surveillances médicales spéciales, plus les surveillances médicales spécifiques au musée, c'est votre plan de charge. Il s'agit en fait de visites qu'il faut absolument assurer. À combien évaluez-vous ces visites médicales, par année ? Toutes les visites sont obligatoires, mais celles-là le sont un peu plus que les autres.

**Dr MOREAU**

Je ne peux pas vous le dire pour l'instant, puisque je suis en train de reprendre ces données grâce à notre logiciel, pour savoir exactement quel est le nombre de personnes soumises à visite quinquennale, celles soumises à surveillance spéciale, et pouvoir dire le pourcentage de visites réalisées. Pour le moment, nous sommes en train d'alimenter le logiciel et d'y rentrer toutes les données.

**Mme AGUIRRE**

Même approximativement, ne pouvez-vous pas nous indiquer le volume ?

**Dr MOREAU**

Les surveillances spéciales particulières représentent à peu près la moitié de l'effectif.

**Mme AGUIRRE**

C'est bien ce qu'il me semblait. Donc, à peu près 1 000 personnes. Il faudrait quand même que nous arrivions à une solution. Dans tous les CHS, le problème des salariés qui ne se rendent pas à la visite médicale est récurrent. Pendant une période, cela s'est amélioré, mais cela se dégrade de nouveau. Toutes les personnes ne viennent pas, probablement pour des problèmes d'organisation dans beaucoup de cas, plus que par volonté de ne pas venir. Il va peut-être falloir que l'on se penche à nouveau sur la question, vu que vous êtes toute seule à assurer les visites médicales. Je constate de nouveau une dégradation au niveau du nombre des agents qui ne viennent pas à la visite, et pour moi, cela est préoccupant. Je sais que cela perturbe votre organisation et que cela vous fait perdre du temps.

**Mme LEMOINE**

Françoise MOREAU m'en a déjà parlé. Je pense qu'en l'occurrence, nous sommes plutôt confrontés à des problèmes d'horaires. Nous devons vraiment y réfléchir et essayer d'être un peu imaginatifs, et voir éventuellement avec Serge LEDUC si nous pouvons explorer quelques pistes.

**Mme AGUIRRE**

Mais surtout, cela se dégrade à nouveau, en comparaison avec les années passées. C'est peut-être lié, au moins en partie, au fait qu'il n'y ait plus de possibilité d'aller à la visite médicale en nocturne.

En ce qui concerne les surveillances médicales particulières, j'ai noté une de vos phrases, page 7 : « les personnes souffrant d'une pathologie particulière nécessitent un suivi plus fréquent et plus long ». Nous savons qu'il y a des visites à la demande, et les organisations syndicales vous sollicitent souvent à ce sujet. « Conduites addictives ou pathologies chroniques évolutives : des situations préoccupantes ont été observées cette année ». Je sais que sur ce plan, le rôle des infirmières est relativement important pour vous soulager d'une partie de la charge de travail que représentent ces personnes qui demandent un suivi particulier. Vous dites que cette année, il y a eu plus de cas que d'habitude. De ce point de vue, l'effectif infirmier m'inquiète un peu, si le phénomène continue à évoluer en 2011, il va mettre le service un peu en difficulté et il ne pourra probablement pas y faire face.

**Dr MOREAU**

C'est moi qui vois ces personnes en visite médicale. Elles peuvent évidemment venir pour des soins ou être soutenues par les infirmières. Elles peuvent également aller rencontrer la psychologue ou voir l'ACMO et discuter de leurs conditions de travail. Pour l'instant, je ne peux pas vous dire autre chose, sinon que nous sommes en train de voir comment cela se passe avec notre nouvelle organisation.

**Mme AGUIRRE**

Dans le cadre de l'apprentissage, vous signalez que le formulaire comportant la nature du contrat, le nom du maître d'apprentissage et l'organisation de l'activité n'est pas remis à l'apprenti pour la visite médicale. Est-ce nécessaire ? Pour quelle raison cela n'est-il pas fait ?

**Dr MOREAU**

Je pense que les gens oublient. Il est plus facile de voir l'agent avec le contexte de son apprentissage, sans avoir à essayer de trouver toutes les données. De toute façon, il faut signer ce papier pour le renvoyer à la DRH-DS, qui suit les apprentis.

**Mme AGUIRRE**

Vous voyez donc tous ceux qui sont en apprentissage, et ils font partie des personnes que vous voyez systématiquement.

Pouvez-vous nous expliquer la différence entre les maladies professionnelles et les maladies à caractère professionnel, que vous distinguez les unes des autres ?

**Dr MOREAU**

Les maladies professionnelles pour lesquelles suffisamment de cas ont été déclarés entrent dans un tableau. Il y a donc une présomption d'origine, avec les métiers, les durées et les symptômes. Les maladies à caractère professionnel regroupent les risques émergents, les nouveaux risques, où un lien avec le travail est déclaré, mais pas forcément reconnu en tant que tel. Lorsque suffisamment

Musée du Louvre -

de cas ont été déclarés, la maladie à caractère professionnel est classée parmi les maladies professionnelles indemnisables et reconnues comme telles.

**Mme AGUIRRE**

Cela veut dire qu'en ce moment, une action est en cours pour essayer de faire reconnaître...

**Dr MOREAU**

Les risques psychosociaux ne sont pas un tableau de maladie professionnelle.

**Mme AGUIRRE**

Je sais. Je voulais juste avoir des précisions.

**Dr MOREAU**

Le nombre de tableaux de maladies professionnelles évolue régulièrement : certains disparaissent, d'autres apparaissent. Auparavant, les troubles musculo-squelettiques n'étaient pas reconnus. Il y en a maintenant suffisamment de cas pour que cela devienne le tableau numéro 57.

**Mme AGUIRRE**

Dans le domaine de la santé au travail, page 21, vous expliquez que le service médical n'est plus destinataire des analyses portant sur les particules dans l'aire de livraison et sur la légionelle. Je me rappelle qu'en lien avec l'émergence de nouvelles maladies professionnelles, le Louvre participe à une étude sur les particules, notamment celles liées au diesel. Pour la légionelle, par contre, je suis un peu inquiète.

**Mme LEMOINE**

Est-ce la DAMT qui est censée effectuer ces analyses ?

**Mme AGUIRRE**

Oui.

**Mme LEMOINE**

Y a-t-il une raison ?

**M. CLÉMENT**

Je ne vois pas pourquoi, puisque de toute façon, l'on ne fait ces analyses que sur demande.

**Dr MOREAU**

Non, on les effectue automatiquement tous les six mois, en variant les lieux.

**M. CLÉMENT**

D'accord. J'en prends acte.

**Mme AGUIRRE**

La surveillance est importante justement parce que toutes les pathologies qui peuvent être liées aux particules ne sont pas encore exactement connues. Il est donc relativement important que le service médical soit destinataire des analyses, puisque son rôle est aussi de voir s'il y a de nouvelles atteintes à la santé.

**M. CLÉMENT**

Absolument. Ce sera donc demandé et transmis, puisqu'effectivement, pour la partie périodique, donc les analyses imposées par le Code du travail, nous avons des rapports. Nous allons les transmettre, cela ne pose aucun problème. Tout ce qui est sur demande sera fait en plus, et nous transmettrons les résultats.

**Mme LEMOINE**

C'est noté.

**Mme SERBIN**

Page 21, le tout dernier paragraphe dit qu'il n'y a pas eu de visite de sites, comme l'année dernière, permettant de mieux appréhender les situations de travail. J'aimerais savoir pourquoi. Cela veut-il dire que la direction a effectué une visite sans le docteur MOREAU. J'aimerais avoir plus d'explication. J'aimerais savoir si des plans de prévention seront réalisés sans pour autant qu'une visite soit effectuée en amont.

**Dr MOREAU**

Je pense que les visites sont effectuées en amont. L'année dernière, j'avais participé parce que les médecins du travail des entreprises étaient venus, donc, je me suis associée à la visite pour les rencontrer et voir les difficultés qu'ils rencontrent. Cette année il n'y en a pas eu. De toute façon, j'ai le plan sur support papier.

**Mme SERBIN**

Vous établissez des plans de prévention sans pour autant que des visites soient effectuées.

**Mme LEMOINE**

Quand il y a un plan de prévention, il y a obligatoirement une visite ; autrement, on ne pourrait pas faire de plan de prévention. Ce que dit le Dr MOREAU, c'est qu'elle n'a pas participé à des visites.

**M. CLÉMENT**

Dans la procédure, quand le médecin ne peut pas être présent, le plan de prévention lui est transmis pour avis, et cela vaut pour la quasi-totalité des cas.

**Mme MULLER**

Je souhaite formuler une demande au sujet de l'analyse des accidents de travail : l'année dernière, il y avait une colonne supplémentaire dans le bilan 2009, avec le suivi des préconisations, ce qui nous avait permis de voir que la moitié des préconisations n'étaient pas suivies d'effet, ou bien que vous n'aviez pas d'informations sur un éventuel suivi. Cette colonne a disparu, et nous souhaitons, même si c'est pour qu'elle soit vide, qu'elle soit restituée. C'est quand même un indicateur fort d'avoir une idée du suivi.

**Dr MOREAU**

C'est parce que l'on a présenté différemment le tableau que n'avons plus cette colonne. Le nombre de préconisations n'a pas augmenté par rapport à l'année dernière. Nous sommes en train de travailler en vue d'améliorer le suivi, pour vous présenter des données un peu plus précises. Nous rencontrons actuellement les chefs de service pour leur expliquer l'intérêt du retour des fiches de préconisation remplies.

**Mme MULLER**

C'était justement significatif de voir cette grande colonne vide.

**Mme LEMOINE**

C'était un point pour information.

**Mme HENOCQ**

Par rapport aux maladies professionnelles, vous avez parlé de plaque pleurale ; j'imagine que c'est suite à l'exposition à l'amiante dans le cadre du musée.

**Dr MOREAU**

Non, ce n'est pas dans le cadre du musée ; c'est dans le cadre d'une exposition dans un travail antérieur.

**Mme HENOCQ**

Par ailleurs, comme nous avons toujours les données sur les déclarations de maladies professionnelles, nous souhaitons connaître la différence entre les déclarations et les reconnaissances, pour voir ce qui est pris en compte ou non et comment cela c'est passé dans le groupe d'enquête.

**Dr MOREAU**

C'est une action du groupe d'analyse de développer l'activité sur les maladies professionnelles.

**Mme LEMOINE**

Merci au Dr MOREAU. Ce que je propose, c'est de demander à Nathalie DURKHEIM de nous faire rapidement la présentation de son bilan, sachant que nous avons ensuite tout le projet des risques psychosociaux, qui va venir s'appuyer largement sur le travail de Nathalie.

## **VII. Bilan de la psychologue pour 2010 (*pour information*)**

### **Mme DURKHEIM**

Comme je savais que j'allais passer assez tard, j'ai décidé de vous présenter quelque chose d'assez synthétique. En ce qui concerne la consultation psychologique, on peut constater une stabilité, avec 114 personnes qui sont venues consulter et 911 entretiens réalisés. Comme les années précédentes, les consultants sont plutôt des femmes, employées de plus de 30 ans, ce qui correspond à la structure de notre population au Louvre, même si cette année j'ai pu constater qu'un peu plus d'hommes sont venus. J'ai également rencontré davantage de titulaires et d'agents, et une proportion plus importante de personnes sont venues consulter de leur propre initiative ; j'ai eu un peu moins de personnes adressées par un autre acteur de l'institution cette année.

Enfin, concernant la consultation, j'ai pu constater que davantage de personnes sont venues consulter plutôt pour des problèmes personnels, par rapport à l'an dernier où la proportion de problèmes professionnels avait été un peu plus importante.

Pour ce qui concerne les aspects collectifs, je ne vais pas revenir sur des éléments qui sont devenus un peu récurrents, mais comme le précisait Charlotte LEMOINE, je vais peut-être mettre l'accent sur les deux grosses études qui nous ont occupés en 2010 et qui vont continuer en 2011 et en 2012 :

– D'abord les risques psychosociaux. En 2010, nous avons retravaillé les cahiers des charges et sélectionné un prestataire ; nous avons donc pu constituer notre comité de pilotage et notre comité technique ; les acteurs ont été formés, à la fois ceux du comité technique et ceux du comité de pilotage. Les organisations syndicales membres du CHS viennent d'être formées ; les membres de l'administration seront formés plus tard, c'est la décision qui a été prise. Il a également été procédé en 2010 à une sensibilisation de la direction de l'établissement à cette problématique des risques psychosociaux et aux modalités de l'étude. Tout cela a permis en fin de compte de déterminer une méthodologie qui sera finalement un questionnaire proposé à tous les agents, et la consultation commencera à partir du 27 avril. Comme un petit point sera fait tout à l'heure sur la question, je ne veux pas développer ici, à moins que vous ne le souhaitiez. Voilà pour les risques psychosociaux.

En ce qui concerne la prévention des conduites addictives, le même schéma a été suivi : rédaction d'un cahier des charges, sélection d'un prestataire, qui a rencontré l'administrateur général, les médico-sociaux et les organisations syndicales, puisque nous avons tenu une réunion spécifique, de façon à pouvoir expliquer l'esprit de cette prévention et de nous assurer que tous les acteurs étaient bien partie prenante par rapport à ce projet. Charlotte LEMOINE a également fait une présentation du projet aux directeurs.

Nous avons lancé un appel à volontaires que vous avez tous dû voir, puisque nous en sommes maintenant à la constitution d'un comité de prévention qui aura vraiment la charge d'élaborer des préconisations pour la direction, le comité de pilotage et pour le CHS, l'idée étant de diminuer les conduites à risques au sein de l'établissement et de permettre une ouverture de la communication et un travail sur les représentations, qui, comme on le sait, ne sont en général pas très positives par rapport à ces problématiques et font écran à la prévention et à la prise en charge des personnes qui sont en difficulté.

Voilà pour ces deux gros projets.

En 2010, il y a eu également, dans le cadre de la convention qui lie au FIPHFP, la première journée de sensibilisation sur le handicap, qui s'est tenue le 24 septembre dernier, qui va être reconduite en 2011 et 2012, et qui a pour but de sensibiliser l'ensemble des personnels aux problématiques de handicap pour pouvoir favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap au sein du musée au travers de films, de saynètes de théâtre, d'ateliers de sensibilisation, d'une exposition, et de stands d'information. Nous avons essayé de toucher le maximum d'agents, et environ une centaine de personnes ont participé à cette journée.

Les perspectives pour 2011 consistent à poursuivre tout ce que nous avons déjà fait et de déboucher sur cette problématique des risques psychosociaux. Comme vous le savez, après la passation du questionnaire, nous disposerons vraisemblablement des résultats de l'enquête vers la fin du mois de mai ou plutôt au début du mois de juin, vu que nous avons un peu décalé la consultation. Nous organiserons ensuite des focus groupes, pour essayer de comprendre quels sont les problèmes concrets qui sont à la base des facteurs de risques psychosociaux, et ensuite quelles solutions nous pourrions mettre en place.

### **Mme LEMOINE**

Merci Nathalie pour le travail réalisé, je pense que nous allons au-devant d'un chantier. Le chantier, ce n'est pas tant de passer le questionnaire et de l'analyser, mais c'est ce que l'on pourra mettre en œuvre ensuite, et c'est un sujet sérieux et pas forcément très facile.

### **Mme MULLER**

J'ai une question sur la nature de la demande en 2010 ; comme vous l'avez dit elle est plus d'ordre personnel que professionnel par rapport à l'année précédente. Or, on constate aussi que moins d'agents vous sont adressés par un autre acteur. N'y aurait-il pas un lien entre ces deux données ?

### **Mme DURKHEIM**

Peut-être. C'est assez difficile à dire, puisque j'ai des effectifs assez réduits : une centaine de personnes ne permet pas de faire des statistiques. On tombe vite, quand on est en sous-catégorie, à des tous petits effectifs. Je n'ai pas beaucoup de réponses a priori. Sans doute tout un travail est-il à reprendre, mais c'est vrai que ce n'est pas toujours évident d'être partout pour redonner au maximum de la lisibilité à cette fonction. Il faudra peut-être faire des interventions dans les unités pour montrer que cette fonction existe, resserrer des collaborations avec les collègues, etc., mais je crois que ce qu'a dit Françoise MOREAU sur sa partie et sur les cas qu'elle a signalés va nous permettre de travailler en meilleur partenariat.

### **Mme MULLER**

Une deuxième question : sur les neuf personnes qui ont quitté l'établissement et que vous ne voyez plus (c'est une question intersyndicale), savez-vous si elles sont parties pour des raisons personnelles ou s'il y avait un lien avec une problématique professionnelle ?

**Mme DURKHEIM**

Parfois, cela peut être en lien avec une mobilité souhaitée. Je n'ai pas les neuf personnes en tête, il faudrait que je regarde de façon plus précise. Mais, un certain nombre de personnes partent parce qu'elles ne trouvent plus leur place ici. C'est plutôt une bonne chose, si l'on peut partir.

**Mme KARDIANOU**

Mais elles ont pu être poussées vers la porte parce qu'elles étaient en souffrance.

**Mme DURKHEIM**

Ce sont plutôt des départs souhaités.

**Mme LEMOINE**

Nous allons travailler, avec Nathalie Durkheim, au cours de l'année qui vient, et au-delà de l'enquête que nous allons mener, la mise en place d'une médiation. J'ai au moins deux cas en tête sur lesquels je vais expérimenter. Je l'ai déjà fait ailleurs. Quelques cas de conflits internes existent. Dans certains cas, en interne, même notre psychologue perd un peu de sa légitimité professionnelle, et il faut alors intervenir quelqu'un de l'extérieur. Les cas en question, fort heureusement, ne sont pas encore très nombreux.

**Mme DURKHEIM**

Il faudrait que l'on articule des actions qui ne peuvent se situer qu'au niveau individuel, parce qu'à un moment donné, il y a un vrai travail à faire avec la personne sur la manière dont elle s'est trouvée aux prises avec cette situation, et comment elle arrive à en distancier. C'est d'ailleurs un projet ancien que j'ai soumis de nouveau à Charlotte LEMOINE. Il est d'ailleurs le fruit d'un travail très collectif au niveau de la DRH à l'époque, que nous avons d'ailleurs plusieurs fois évoqué ici, mais qui n'avait jamais abouti. L'idée était d'avoir un outil de médiation pour des cas de cet ordre, où les relations se conflictualisent à un point où l'on ne peut plus faire l'économie de travailler sur la situation et aider les personnes à communiquer à nouveau entre elles. C'est que nous essayons de faire, les uns et les autres, mais parfois il faut passer à ce stade où il faut remettre les personnes en présence, avec un tiers pour que cet échange soit à nouveau possible.

**Mme LEMOINE**

En général, c'est assez positif ; je l'ai souvent fait et ça marche

**Mme DURKHEIM**

Nous l'avons déjà pratiqué, mais là, c'était plus lisible au niveau collectif.

**Mme LEMOINE**

Il y a un moment où l'on est à la limite de ses compétences. Avec Nathalie, nous n'avons pas encore lancé l'opération, mais nous allons le faire.

**M. N'GUYEN**

Lorsque l'on compare votre bilan par rapport à celui de 2009, c'est pratiquement le même. C'est peut-être l'exercice qui impose ce copier-coller ; en revanche, il y a des coquilles, par exemple au paragraphe 3 de la page 7, nature de la demande, il n'y a que des raisons personnelles qui ont été mentionnées. Or, dans le rapport que vous avez présenté l'année dernière, il y avait normalement ces raisons professionnelles et pas seulement des raisons personnelles, j'imagine.

**Mme DURKHEIM**

Si, vous avez tout. Je ne suis pas sûre de comprendre, il y a des problèmes personnels, le nombre de personnes qui viennent pour des problèmes professionnels et pour les deux, ensuite vous avez le détail des motifs personnels.

**M. N'GUYEN**

Dans le détail, on retrouve les raisons professionnelles, mais dans l'introduction, vous n'avez parlé que des raisons personnelles.

**Mme DURKHEIM**

Un peu plus de la moitié des personnes sont venues consulter pour des difficultés personnelles, c'est un peu un résumé.

**M. N'GUYEN**

Il vaut mieux l'écrire.

**Mme DURKHEIM**

Oui, mais il vaut mieux l'écrire.

**Mme AGUIRRE**

Il voulait dire que c'était pour la symbolique.

**Mme DURKHEIM**

Je le préciserai.

**M. IROLLO**

La deuxième moitié s'induit assez logiquement, et ce n'est pas très grave.

**M. N'GUYEN**

Non, je n'ai pas dit que c'était grave.

Dans la nature des problèmes professionnels, on retrouve le plus souvent les conflits hiérarchiques et les difficultés de gestion du personnel. Ces problèmes étaient les mêmes il y a deux ans déjà. Par rapport à ces problèmes récurrents, je voudrais savoir quelles sont les préconisations que vous avez faites, et d'abord si vous en avez fait, et si elles ont été suivies.

**Mme DURKHEIM**

Ce ne sont pas forcément les mêmes problèmes, parce que ce serait un peu désespérant s'il n'y avait pas eu un peu de variété.

**M. N'GUYEN**

Je voudrais savoir quelles sont les préconisations que vous avez faites et si elles ont été suivies.

**Mme DURKHEIM**

Je ne fais pas vraiment de préconisations ; j'essaye de travailler avec la personne pour voir en quoi elle est prise dans le problème, pour faire la part entre ce qui relève de son problème à elle et ce qui relève d'une situation, et pour voir avec elle quelles pourraient être les voies de sortie par rapport à la difficulté et les solutions qu'elle peut élaborer.

Les retours, je n'en ai pas toujours de la part des personnes ; parfois, elles viennent à quelques entretiens, et elles ne donnent pas de nouvelles, même si je le leur demande.

**Mme LEMOINE**

Je vois bien que nous sommes encore beaucoup plus centrés sur une gestion du personnel que sur une gestion des ressources humaines, et que du coup, il y a effectivement des problèmes qui s'amélioreront en avançant. Mais c'est vrai que j'avais posé la question à Nathalie. Si vous voyez vraiment des situations sur lesquelles nous pouvons agir, il faut nous le dire.

**Mme DURKHEIM**

Je l'avais déjà dit par le passé, d'ailleurs, nous en avons reparlé dernièrement : ce que je constate, c'est que souvent, les réorganisations sont assez bouleversantes pour les personnels, peut-être parce que nous ne sommes pas encore complètement opérationnels dans le déroulement des processus de changement, et que souvent, nous n'allons pas suffisamment loin, nous n'allons pas jusqu'au travail concret des agents, et que nous nous retrouvons ensuite avec des personnes qui sont en difficulté et qui sont quand même en conflit autour de difficultés de travail, parce que ces dernières n'ont peut-être pas été suffisamment pensées lors des processus de changement. D'ailleurs, à l'époque, toujours en concertation avec les collègues de la DRH, nous avons proposé deux dispositifs complémentaires avec ce que l'on pouvait mettre en place par ailleurs, qui étaient la médiation pour les situations de conflit importantes et le fait d'être plus vigilants, et peut-être en ce qui nous concerne nous, acteurs de la DRH, d'être plus impliqués en amont dans les processus de changements, pour accompagner les directions et les services et les aider à dérouler le plus finement possible ces processus, et peut-être assurer ainsi un maximum de prévention, en nous disant que mieux nous anticipons le changement, moins nous aurons de situations conflictuelles.

**M. N'GUYEN**

Si j'ai bien entendu votre réponse, vous ne faites des préconisations qu'à l'agent individuellement, mais vous ne faites pas de préconisations sur l'organisation elle-même.

**Mme DURKHEIM**

Il m'arrive de remonter des situations au niveau de la DRH.

**Mme LEMOINE**

Depuis que je suis arrivée, Nathalie m'a déjà fait remonter des situations. Quand elle sent qu'il y a un problème qui devient collectif, elle le signale.

**VIII. Bilan de l'IHS 2010 (pour information)**

**M. ROGIER**

Ce sera très rapide. Vous avez reçu le document. Comme vous avez pu le constater, j'ai décrit mon activité dans l'ensemble des établissements dont j'étais chargé d'assurer le suivi. À partir de cette année, j'ai changé de périmètre, donc, je vais suivre un ensemble plus homogène, constitué uniquement de musées, de toutes tailles certes, mais de musées : le musée d'Orsay, le musée du Quai Branly et des musées en périphérie de Paris ou en région.

S'agissant du contenu de mon activité au Musée du Louvre, je pourrai indiquer que la démarche et les progrès constatés en matière de prévention des risques, en cas d'interventions d'entreprises extérieures, vont permettre d'aider d'autres établissements à monter en progrès.

Je voudrai aussi mettre l'accent sur la conduite des opérations de travaux : il est constant que les CHS ne trouvent pas la bonne manière d'intervenir sur ces opérations de travaux. Un petit rappel : les textes et l'esprit de ces textes prévoient que les CHS ont à connaître en amont, de la même façon que le médecin de prévention doit être consulté en amont, des projets de travaux. C'est évidemment au niveau du programme et des études préalables qu'un avis est pertinent.

Je voulais revenir sur la méthodologie d'une délégation de CHS. Lorsqu'elle va faire une visite de chantier, elle arrive bien tard dans le processus de l'opération. De ce fait, une délégation de CHS va surtout s'intéresser, au moment des travaux, aux interférences entre les postes de travail qui seraient à proximité, mais ne va plus pouvoir intervenir sur la nature même de ces travaux. Vous visitez, mais vous n'allez pas vous intéresser à l'objet même du chantier, mais à ses contours. Sinon, nous allons tous ensemble vivre la réforme des instances et des acteurs. Ce sera une année de mutations tranquilles.

**Mme LEMOINE**

Elle est plus tranquille que si nous avons des élections à organiser ; nous allons avoir une petite transition.

**M. IROLLO**

Les élections auront lieu en 2014.

**Mme LEMOINE**

Ce sont surtout les représentants de l'administration qui vont rester face aux représentants du personnel. Il y a un certain nombre de directeurs qui viendront quand même en tant qu'experts.

Merci. Avez-vous des questions à poser à l'inspecteur ?

Je voudrais lui poser une question : quelle est la bonne période ? Par exemple, pour le chantier Islam, nous allons déclencher la visite. Cela vous paraît-il être la bonne période pour que le CHS y aille ?

**M. ROGIER**

Je ne connais pas le projet dans le détail, mais j'ai le sentiment qu'aujourd'hui, visiter le chantier n'a pas d'autre intérêt que de regarder les interférences dont vous connaissez déjà les conditions. Mais sur le contenu de l'opération, je pense que le projet conçu est lancé.

**Mme LEMOINE**

C'est par rapport au projet Pyramide que je m'interroge. J'en profite pour vous donner l'information. Le concepteur a été choisi, le marché a été notifié il y a une dizaine de jours ou une semaine ; nous allons rentrer dans une phase d'esquisses, d'études pendant les trois ou quatre mois qui viennent. Les concepteurs vont faire des esquisses de scénarios qu'ils vont présenter au maître d'ouvrage, avant de rentrer dans des phases plus techniques. J'imagine que pendant les phases d'esquisses, il ne sert à rien d'aller les « importuner ».

**M. ROGIER**

Ils feront de bonnes esquisses s'ils s'appuient sur les besoins exprimés et sur un programme qui tiendra compte des conditions de travail.

**Mme LEMOINE**

Les besoins ont déjà été exprimés et Brigitte Cotteverte me disait qu'elle avait été interrogée quand le cahier des charges a été écrit. Je continue mon information, comme ça, ce sera fait, c'est un cabinet qui s'appelle Search qui a été choisi, ce sont de jeunes architectes, et ils sont une douzaine de personnes dans le cabinet. Ils m'ont impressionné dans leur présentation, qui s'est déroulée dans cette salle. La question que je posais à Yann ROGIER était de savoir à quel moment aller leur rendre visite. Ils nous ont annoncé qu'il y avait un chargé de la sécurité et de la prévention.

**M. ROGIER**

On connaît beaucoup d'équipements, de belles réalisations architecturales, mais qui sont des catastrophes pour les conditions de travail.

**Mme LEMOINE**

Je me disais qu'au niveau des esquisses, on n'était pas encore au stade du projet définitif.

**Mme AGUIRRE**

Cela fait longtemps que nous en discutons ; c'est vrai que nous avons des difficultés à savoir quand le CHS doit intervenir, de même que les utilisateurs, parce qu'ils voient tout de suite ce que nous ne voyons pas. Le seul chantier que j'ai connu, peut-être parce que ce n'était pas un chantier muséographique (même si la Pyramide est quand même un chantier muséographique) où le CHS est intervenu au cours des diverses étapes, c'était la réfection des bureaux de l'accueil, il y a quelques d'années. À cette occasion, nous avons pu disposer du cahier des charges, et nous avons été associés. Les utilisateurs, eux, voyaient tout de suite et c'est vrai que les chantiers muséaux présentent une difficulté, puisque ce ne sont pas des chantiers de bureaux. Je me rappelle que lors du réaménagement de la banque d'information, ni les utilisateurs, ni le CHS ni le médecin de prévention n'avaient été associés. À la fin du chantier, il a fallu refaire des travaux parce qu'un tiroir rentrait dans les jambes, que les casiers étaient lourds et que ce qui a été bâti ne correspondait pas aux besoins. Cela a coûté cher, parce qu'il a fallu refaire des travaux.

Pour le cahier de charges du projet pyramide, je suppose qu'il est trop tard.

**Mme LEMOINE**

Non, il n'est pas trop tard. Ils viennent de commencer. Ils sont venus se présenter.

**Mme AGUIRRE**

Dans le projet pyramide, le volet conditions de travail est évident.

**Mme LEMOINE**

C'est même sa finalité.

**Mme AGUIRRE**

Depuis 1995, je crois, date de sa création, le CHS du Louvre demande une réponse aux problèmes de bruit et aux conditions de travail de la pyramide. Ce n'est pas un dossier inconnu du CHS.

**Mme LEMOINE**

Si je pose la question à Yann ROGIER, c'est précisément parce que c'est précisément le moment. Ils sont venus dans cette pièce ; le marché avait été notifié la veille ; ils n'avaient aucun élément technique à nous apporter. Je voulais simplement savoir quel était le bon moment, et je vais voir avec Valérie Ferrand qui est la directrice du projet. S'ils ont de bons arguments, je les entendrai et je vous les rapporterai. Pour moi, une esquisse, ce n'est pas technique.

**M. ROGIER**

On peut éviter de perdre du temps.

**Mme LEMOINE**

Quand on est au stade de l'esquisse, on est dans les grands principes, on n'est pas dans le tiroir qui rentre dans la jambe.

**M. ROGIER**

Justement, cela permet de ne pas partir dans une mauvaise direction.

**Mme LEMOINE**

D'accord, j'ai pris note. Je vous remercie.

**M. N'GUYEN**

C'est une remarque anecdotique. Moi, c'est l'inverse ; si quelqu'un vient me dire qu'il a travaillé à Hong-Kong ou à Taiwan, cela ne m'impressionne pas du tout. Au contraire, je serai inquiet. La première question qu'ils auraient dû vous poser, c'est : quels sont vos besoins ?

**Mme LEMOINE**

Excusez-moi, monsieur N'GUYEN, vous faites déshonneur au président qui a quand même participé à toute la commission d'appel d'offres, qui a participé à la sélection des architectes. Quand ils sont venus se présenter, il y avait la commission d'appels d'offres, avec un énorme cahier des charges, et vous vous doutez bien que la sélection ne s'est pas faite sur des impressions « lemoinesques » sans aucun intérêt. Rassurez-vous, M. N' GUYEN, cela a été fait très sérieusement et très professionnellement.

**M. N'GUYEN**

On a aussi connu ça au Louvre, des projets venant de grandes sociétés, et nous nous sommes ensuite aperçus que dans la pratique, ce n'était pas du tout pratique.

**Mme LEMOINE**

Justement, ce n'est pas une grande société.

**M. N'GUYEN**

Et cela coûte cher au Louvre, sans qu'il y ait un bénéfice aux agents.

**Mme LEMOINE**

En tout cas, je suis attentive à vos remarques ; Brigitte Cotteverte s'en était fait largement le relais et je vais donc partir aux informations.

**Mme AGUIRRE**

D'ailleurs, au niveau ministériel, dans les rapports de Xavier ROY, il a souvent été noté qu'il y avait très souvent un oubli : le CHS est parfois oublié, mais surtout la médecine de prévention. En plus au Louvre, nous avons la chance d'avoir un service sur le site, et il est vrai que c'est un des points noirs au ministère de la Culture que de ne pas penser à associer la médecine de prévention à la conception des aménagements. Nous nous occupons d'œuvres d'art, mais des gens travaillent dans le musée, et notre grand problème dans le domaine de la culture, c'est l'enjeu du design. Notre grand problème est d'arriver à allier le confort et la beauté.

**Mme LEMOINE**

Sur ce plan, je fais confiance à Françoise moreau. Et puis, pour moi, ça va ensemble. Parmi les grands travaux, nous allons visiter tous ensemble le chantier Islam. Je viens d'arriver ; laissez-moi le temps d'acquérir des réflexes.

**Mme KARDIANOU**

Si on vous dit ça, c'est parce que ce n'est justement pas la première fois où il y a des chantiers, petits ou grands, où les acteurs ne sont pas associés, où le docteur MOREAU n'est pas associée. .

**Mme LEMOINE**

En l'occurrence, ce serait une grave erreur parce qu'en plus, l'une des finalités majeures du chantier Pyramide, c'est d'améliorer les conditions de travail. Ne vous inquiétez pas, je m'engage à y veiller.

M. ROGIER, merci. Nous arrivons au programme annuel de prévention des risques.

**Mme AGUIRRE**

Je voudrai quand même vous interroger sur les remarques que vous faites en page 11. C'est la page qui concerne le Louvre. Je passe sur le projet social. Au sujet du document unique, vous dites : « la place des risques psychosociaux dans le champ des risques professionnels doit donc être précisée, pour d'une part rassurer », je n'ai pas compris ce passage, « les responsables hiérarchiques sur les conséquences de la reconnaissance de la présence de ce risque et d'autre part articuler la démarche » (là, par contre je suis d'accord) « avec la mission confiée en fin d'année à un prestataire ». Je ne comprends pas ce que vous entendez quand vous dites que l'intégration des risques psychosociaux rassure.

**M. ROGIER**

Il m'est apparu que certains responsables pouvaient éprouver des difficultés à l'idée même que des risques psychosociaux soient présents dans les équipes qu'ils dirigent. Or, ce n'est pas une remise en cause de la qualité du management que de constater un risque psychosocial, il faut prendre acte de ce risque, comme des autres risques.

**Mme AGUIRRE**

D'accord. Il s'agit donc d'une sorte de banalisation du risque, pour éviter qu'il y ait un rejet ou un tabou.

**M. ROGIER**

Il faut pouvoir appréhender ce risque froidement et ne pas considérer que la position du responsable est remise en cause.

**Mme AGUIRRE**

En revanche, ce qui intéresse le CHS, c'est que vous dites : « il est recommandé de capitaliser sur l'expérience accumulée pour déterminer les typologies de situations de travail et de risques et de ne

pas rechercher une exhaustivité illusoire ». En fait, ce que vous préconisez qu'il n'y ait pas une accélération de travail d'inventaire exhaustif, mais que l'on continue à travailler sur des typologies précises, service par service. Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

### **M. ROGIER**

Désormais, l'établissement a pu évaluer un bon nombre de postes de travail qui se ressemblent, notamment dans le domaine des activités de type administratif, et l'on peut aller un peu plus vite, mais comme le parti a été pris de s'intéresser à chaque individu et à chaque poste de travail, on ne peut les balayer d'un revers de la main, il faut les regarder, mais en sachant que l'on connaît déjà les problèmes d'ergonomie et les actions envisageables. On peut aller plus vite, parce que je sais que les agents qui assurent l'évaluation ont gagné en efficacité depuis le début.

### **Mme HENOCQ**

Une demande spécifique concernant le projet pyramide : est-il possible de mener une réflexion sur les conséquences du déplacement des groupes dans le hall Charles V ?

### **Mme LEMOINE**

Nous allons certainement avoir une réflexion ayant de multiples facettes. C'est un projet énorme, vous êtes directement concernés. Je sais que ce déplacement pose problème, mais il y aura d'autres difficultés. Honnêtement, restons calmes, c'est un sujet important, et nous n'allons pas attendre deux ans pour traiter la question. J vous fais confiance, quand vous allez rencontrer les concepteurs, vous leur en ferez part. C'est bien noté.

Pour le moment, c'était juste une information pour vous dire qu'ils étaient choisis, mais que rien n'est fait.

## **V. Programme annuel de prévention des risques professionnels (PAPRIPACT 2011) (*pour avis*)**

### **Mme LEMOINE**

Le programme annuel de prévention des risques est un sujet pour avis, et qui pour la première fois, si j'ai bien compris, vous est présenté avec des coûts estimés. Je vais laisser Brigitte Cotteverte vous en dire deux mots. Pour la première fois aussi, il s'appuie en partie sur le document unique, puisque nous avons la chance cette fois-ci d'avoir une partie du document unique, en sachant, qu'en ce qui concerne la DASV, qui a un document unique énorme, le travail a été largement amorcé, mais il n'a pas pu être décliné en plan d'action ; ce sera donc en principe au CHS de juin qu'un plan d'action pourra vous être présenté. Vous avez le document. Vous voyez les actions qui vous sont proposées. Compte tenu de l'heure aussi, nous vous soumettrons tout de suite le document en question.

### **Mme MULLER**

Une première remarque de SUD Culture sur un élément qui nous semble manquer dans ce document et de manière générale, dans les problématiques sur lesquelles le CHS réfléchit : le harcèlement sexuel n'apparaît jamais nulle part. Du fait que la problématique n'est pas abordée, même d'un point de vue réglementaire dans l'organisation, il n'y a absolument pas d'information à destination des agents pour leur indiquer qui contacter, quelles sont leurs marges potentielles de réaction. Nous sommes souvent confrontées à des personnes qui ne croient pas du tout à la possibilité d'être entendues.

**Mme LEMOINE**

Je propose de mettre cela entre parenthèses le temps que Nathalie Durkheim revienne. Nous vous attendions, Nathalie.

Mme MULLER nous disait que les problématiques de harcèlement sexuel ne sont jamais explicitement abordées dans les documents ni dans les rapports qui sont faits. Entre autres, le problème posé, est que quand des personnes sont soumises à ce type de harcèlement, elles ne savent pas trop à qui s'adresser. Je dirais spontanément, mais j'ai peut-être tort, qu'à priori, à la psychologue. En même temps, ce qui me pose problème, c'est que nous avons commencé et que malheureusement, faute de temps, nous n'avons pas continué la réflexion. Nous avons tenu une réunion à la DRH. Y ont participé essentiellement le médecin, la psychologue et les assistantes sociales, parce que c'est quand même à ce niveau que cela se passe pour les cas particuliers. Chacun a sa déontologie de métier reçoivent les agents. Mais ce type de réunion est provoquée pour que l'on puisse traiter des problèmes tels que le harcèlement sexuel, et d'autres types de problèmes peuvent être récurrents. Si cela reste entre l'agent et la psychologue ou le médecin ou l'assistante sociale, nous ne pouvons pas faire grand-chose. L'objectif de ce type de réunions que nous tenons à plusieurs est que je puisse agir sans parler des personnes nominativement.

**Mme MULLER**

Je pense que de toute façon, pour faire émerger les problématiques individuelles liées à ces cas-là, il faut qu'il y ait une vraie prise en charge collective du thème, et que cela existe dans les représentations de tout un chacun. Dans les bilans présentés, c'est un manque très visible, et il faut élargir le débat aux violences faites aux femmes, puisque le harcèlement sexuel les concerne majoritairement,

**Mme LEMOINE**

Pas forcément.

**Mme MULLER**

Dans le cadre des politiques de prévention des risques, nous préconisons qu'il y ait des campagnes sur les violences faites aux femmes. C'est important, mais rien de tel ne se passe au niveau du ministère, ni au niveau Louvre, qu'il s'agisse de violences conjugales ou d'autres éléments auxquels on ne pense pas nécessairement. Un certain nombre de collègues, par exemple, sont excisées. Une démarche expliquant que la chirurgie réparatrice existe aurait du sens dans l'établissement, à notre avis.

**Mme LEMOINE**

Françoise ou Nathalie, avez-vous autre chose à ajouter ? Nous notons l'idée de campagne.

**Dr MOREAU**

J'ai fait une communication il y a peut-être deux ans, en donnant des adresses et des noms. Nous disposons de beaucoup de documentation sur le sujet, et on voit bien que les gens les prennent.

**M. N'GUYEN**

Par rapport à ce sujet, il y a deux ou trois ans, un groupe d'alerte a été mis en place (je ne me rappelle pas le nom exact de ce groupe) avec la DRH, le médecin de prévention et le psychologue. En cas de harcèlement moral ou sexuel, on pouvait alerter ce groupe.

**Mme LEMOINE**

Ce sont les réunions dont je vous parle.

**M. N'GUYEN**

Oui. Je voulais savoir si cela existe toujours.

**Mme LEMOINE**

C'est le travail de la DRH de réunir les spécialistes de ces questions.

**M. N'GUYEN**

Donc, si l'on a connaissance de cas de cet ordre, peut-on vous alerter ?

**Mme LEMOINE**

Un gros travail est à faire sur les cas particuliers, parce qu'en une seule réunion, nous n'avons pas dû examiner 10 % des cas. Avec l'équipe de la DRH, quand des problèmes arrivent, j'essaie de les traiter au fil de l'eau. Avec Françoise MOREAU, notamment, nous avons quelques cas assez sérieux. Dans ce cas, il faut effectivement travailler à plusieurs. En tout cas, ce qui est bien à la DRH, c'est que l'on peut bien travailler en équipe sur ces sujets-là. D'autres remarques sur ce plan ?

**Mme BERTHOMIEUX**

Nous avons quelques remarques à faire dont deux qui sont malheureusement récurrentes et ne datent pas d'aujourd'hui. Pour le risque chimique, nous allons parler de l'amiante qui n'apparaît pas, ainsi que des poussières de bois. Nous l'avons justement signalé en septembre par écrit, et on constate que cela ne figure toujours pas dans le rapport.

**Mme LEMOINE**

Les poussières de bois, ce n'est pas inscrit, mais je peux vous dire que j'en parle au moins une fois par semaine.

**M. CLÉMENT**

Contrairement aux poussières de bois qui un sujet non stabilisé, puisque ce n'est pas fini et que des recherches sont en cours, l'amiante est un sujet stabilisé. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'action sur l'amiante : il y a la gestion permanente du dossier technique de l'amiante. La dernière demande que nous avons reçue date d'une semaine et demie. Et nous avons toujours pour mission de vérifier que le dossier technique de l'amiante est toujours valable, et nous avons toujours des actions de désamiantage à surveiller pour l'amiante rigide.

La question que je vous pose (pour ma part, je n'ai pas la réponse) est : cela doit-il faire l'objet d'actions spécifiques de prévention de sécurité du travail ?

**Mme BERTHOMIEUX**

Oui.

**M. CLÉMENT**

Cette année, je ne sais pas. C'est en fonction des informations dont vous disposez qu'il faut que vous preniez position. Pour ma part, je vous donne cette information : « c'est une situation stabilisée ». Ce n'est pas une appréciation sur la gravité du phénomène, bien sûr.

**Mme BERTHOMIEUX**

Tout à fait. Mais, quand vous dites qu'il y aura toujours une action amiante, elle doit apparaître dans le projet PAPRIACT.

**Mme COTTEVERTE**

Ce que nous avons voulu faire cette année, ce n'est pas chercher une exhaustivité des risques, mais voir ce qu'il faut pointer un peu plus cette année. C'est vrai que par rapport au risque lié aux poussières de bois, l'action est en cours puisqu'il y a eu des mesures d'empoussièrement dans certains ateliers, avec ajout d'autres ateliers cette année, au fur et à mesure que l'on s'aperçoit qu'il y a des machines à bois. Par ailleurs, des actions correctives sont engagées par la DAMT en 2011 et 2012. C'est pour cette raison que nous n'avons pas spécialement insisté sur le sujet.

**Mme HENOCQ**

Nous avons émis un avis écrit l'année dernière. Il n'en a pas été tenu compte, mais peu importe. Il s'agit des deux premiers cancers professionnels, il s'agit aussi de la politique de l'établissement, il est donc logique et cohérent que cela figure dans le rapport.

**Mme LEMOINE**

C'est bien noté.

**Mme HENOCQ**

Il y a un décalage : les décisions de prévention ne sont pas retranscrites dans le document officiel de la politique de l'établissement. Voyez-vous ce que je veux dire ?

**Mme COTTEVERTE**

Oui.

**Mme LEMOINE**

D'autres observations sur le plan d'action ?

**Mme AGUIRRE**

Une demande de précision concernant la page 2, prévention des accidents du travail. Il est question de deux axes d'action prioritaires ; en fait, je n'en retrouve qu'un seul parce que les chutes de plain-pied, notamment dans les escaliers avec un interlocuteur unique. Il n'y a qu'un axe, donc un deuxième axe a été oublié.

**Dr MOREAU**

Dans les chutes de plain-pied, il y a les chutes dans les escaliers et le suivi des mesures techniques avec un interlocuteur unique à la DAMT ; il y a peut-être un copier-coller qui n'est pas clair.

**Mme LEMOINE**

C'est mal rédigé.

**Mme AGUIRRE**

Pour les actions de formation en hygiène et sécurité, ce que vous nous avez annoncé comme étant possible, vous n'aurez pas des formations actions à 1 500 €

**Mme COTTEVERTE**

Nous avons sous-évalué ; par contre, nous l'avons indiqué.

**Mme LEMOINE**

Nous ne ferons pas cinq jours de formation. Je préfère deux jours de formation où les gens viennent, à cinq jours de formation où les gens ne viennent pas.

**Mme AGUIRRE**

C'était juste une remarque. Il en est de même pour l'amiante : en fait, ce que vous avez dit, c'est que le suivi réglementaire était assuré, mais qu'il n'y a pas de problème ponctuel. Là, nous voyons : assurer les formations réglementaires en hygiène et sécurité. Soit c'est un épurement du passif, c'est-à-dire qu'il faut former les gens qui ne l'ont pas reçu de formation, mais il me semblait que vous aviez dit que nous sommes plutôt à jour. Qu'il faille le programmer, c'est une chose, mais cela devient une activité normale.

**Mme COTTEVERTE**

Je pense que tant que nous n'aurons pas bien stabilisé les formations obligatoires et rendu de façon un peu automatique, c'est bien de continuer à focaliser dessus. C'est complexe à mettre en œuvre.

**Mme LEMOINE**

C'est pour ne pas l'oublier.

**Mme AGUIRRE**

C'est pourquoi je voulais avoir la précision.

**Mme MAHÉ**

Juste une toute petite précision. Un travail assez important a été fait avec la DAMT : une remise à plat de tout ce qui est habilitation électrique. C'est aussi pour cela que cela a été mis. Il s'agissait notamment de revoir et les fonctions et les modules exacts, ainsi que le SPSI, où le plan de formation est important cette année.

**Mme LEMONNIER**

Ce que je voulais vous dire sur les formations règlementaires, c'est que ce sont rarement des demandes qui émanent des agents et que pour l'élaboration du plan, il y a le recueil du besoin auquel il faut ajouter os déclenchements propres sur alerte de recyclage ou de formation. C'est pour cela que c'est bien de continuer à le mettre, parce que nous sommes dans une phase où nous avons à regrouper et à collationner ces deux informations qui viennent se rajouter dans le cadre de l'élaboration du plan, et qui ne sont pas toutes issues du recueil de besoins.

**Mme AGUIRRE**

On sait que c'est un problème.

Les nouvelles procédures qui sont imposées pour les formations, avec les besoins urgents en matière d'hygiène et sécurité, sont assez compliquées. Juste sur la dernière page (la page 5), concernant le maintien dans l'emploi et l'insertion du personnel handicapé, engagement des actions en faveur de l'accessibilité de l'environnement. Cela veut dire qu'il y a encore des actions à mener au parking administratif, au restaurant du personnel, dans la salle cinquième Rohan et dans la zone de l'Oratoire.

**Mme COTTEVERTE**

Là aussi, si vous vous en souvenez, nous vous avons présenté en CHS à la fois la convention avec le FIPHFP et une autre qui s'appelait l'aide exceptionnelle pour tout ce qui concerne l'accessibilité des locaux. C'est en fait la DAMT qui pilote cette deuxième aide, et qui a donc fait une programmation sur deux ans des travaux qu'elle allait exécuter avec ce financement. En fait, ce qui vous est présenté, ce sont les travaux qui seront en cours en cette année 2011.

**Mme LEMONNIER**

Dans chacun des quatre thèmes qui ont été présentés, des actions avaient été engagées en 2010, d'autres sont ou seront faites en 2011. La somme totale des travaux est d'environ 500000 €; cela veut dire que nous avons dépensé 140 000 € en 2010. Et sur ces 500 000 €, 300 000 € sont pris en compte dans le cadre FIPHFP. ...

**Mme AGUIRRE**

J'ai oublié un détail en page 4. Je pense que le tabac au Musée du Louvre veille au respect de l'interdiction de fumer dans les locaux de travail n'est plus un problème collectif dans les locaux de travail ; il y a quelques problèmes individuels. Quand l'interdiction de fumer dans les locaux a été mise en place, il y a eu un grand travail sur l'aspect collectif. Sur le tabac, la proposition était de trouver des abris pour les fumeurs, parce que quoi que vous fassiez, il y aura toujours des fumeurs, et quand on voit le nombre de mégots dehors, c'est une horreur. Le nombre de fumeurs est relativement important ; collectivement, plus personne ne fume dans les locaux de travail. Il reste du résiduel individuel.

### **M. CLÉMENT**

Je suis désolé, je suis obligé de vous contredire. Il y a au moins quatre locaux de travail sur lesquels nous sommes régulièrement obligés d'intervenir, ce sont des locaux techniques, ce sont des locaux proches du service informatique puisque les informaticiens le savent parce que l'odeur va plus vite que la fumée. Donc, je suis désolé. Il subsiste un problème collectif, j'en suis témoin.

### **Mme AGUIRRE**

On ne nous a jamais dit qu'il restait encore des problèmes collectifs.

### **Mme COTTEVERTE**

Il a été signalé au début de la séance que l'on s'aperçoit qu'il y a un relâchement.

### **Mme LEMOINE**

Cela dit, j'ai été étonnée, parce que j'ai été saisie notamment d'un cas dans un département qui a été réglé de façon immédiate ; ensuite, j'ai été saisie par Françoise Moreau parce que certains fument devant les ateliers et que la fumée passe par les fenêtres. Dans ce cas, je pense que nous avons trouvé la solution : j'ai demandé que l'on aille fumer en haut de la rampe, et que l'on y mette un abri, pour fumer sans être devant les collègues des ateliers.

### **Mme MULLER**

Il y a aussi une solution assez simple, mais coûteuse : nous avons un établissement assez important pour mettre en place une salle de repos pour fumeurs, avec l'évacuation de fumée adaptée. Vu la masse d'agents fumeurs...

### **Mme LEMOINE**

Mais vu la taille du musée, ce n'est pas une bonne solution. J'ai une position de principe : je ne mets pas de pièce fumeurs. Je suis une ancienne fumeuse ; on peut s'arrêter et je vous promets que cela se fait. Si vous ne voulez pas vous arrêter, vous allez fumer dehors, je l'ai fait pendant des années. Cela distrait. Mais honnêtement, par principe, je ne mettrai pas de pièce pour fumeurs à l'intérieur, en tout cas, ce n'est pas ce que je soutiendrais comme idée. Que l'on vous donne après les moyens de fumer convenablement sans jeter vos mégots par terre et sans empuantir tout le monde autour, oui. En tout cas, il faut que l'on trouve une solution parce que je comprends les agents de l'atelier : l'odeur est insupportable quand on ne fume pas.

**M. CLÉMENT**

Nous avons commencé par régler le problème à la source, c'est-à-dire la non-étanchéité des fenêtres de l'atelier.

**Mme LEMOINE**

Il me semblait aussi que c'était la solution la plus simple.

**Mme AGUIRRE**

Mais il y a encore des problèmes collectifs.

**Mme LEMOINE**

Ce que je dis c'est que les problèmes peuvent me remonter, il m'en est remonté quelques-uns, et je ne resterais pas sans agir ; certains problèmes ont été réglés.

**Mme AGUIRRE**

L'interdiction dans les locaux de travail est réglementaire, que l'on soit d'accord ou pas ; vous êtes dans l'obligation de l'appliquer, c'est la loi. Nous aurions bien aimé que la loi qui a mis en place le document unique ait été appliquée avec autant de zèle que la loi antitabac. Anecdote à part, il y a des sujets qui deviennent à un moment des problèmes individuels comme d'autres problèmes, d'autres infractions.

**Mme LEMOINE**

Il est plus facile de régler des problèmes individuels que des problèmes collectifs ; s'il y a vraiment des gens qui fument dans les bureaux, ce n'est pas acceptable parce que cela gêne les autres.

**Mme LEMOINE**

Avez-vous d'autres remarques sur le plan d'action ?

**Mme KARDIANOU**

Justement, puisque l'on continue à parler de tabac, je vois ici que pour le suivi d'aide au sevrage tabagique, et je l'avais noté dans le bilan de l'activité médicale, il y a moins de personnes suivies en 2010 : il n'y a que 10 personnes suivies. Il est dit un peu plus loin que les agents qui ont essayé d'arrêter déplorent que le suivi s'arrête au bout de 4 mois. Je me souviens que quand nous avons mis en place cette aide de quatre mois d'accompagnement, il y a quelques années, nous étions les premiers à dire que l'on trouvait ce délai un peu court.

**Mme LEMOINE**

Si une personne n'a pas arrêté de fumer en quatre mois, à mon avis, ce n'est pas la peine de continuer.

C'est un peu comme l'hygiène et la sécurité, chacun est acteur de sa propre vie. Il y a un accompagnement que je soutiens, pour lequel je suis favorable quand il s'agit d'arrêter de fumer,

mais on ne fait pas le bonheur ou le malheur des gens malgré eux ; il y a une décision personnelle à prendre.

### **Mme KARDIANOU**

Ce n'est pas moi qui demande l'aide au sevrage tabagique, cela existe. Et cette année, il y a moins d'agents qui en bénéficient.

### **Dr MOREAU**

Il y a eu moins d'agents, parce que nous n'avions pas la possibilité de constituer plus de groupes l'année dernière ; cela continue régulièrement, et de toute façon, il faut être motivé pour s'inscrire au groupe, c'est-à-dire qu'il y a des gens à qui nous n'allons pas proposer immédiatement un accompagnement, parce que si ce n'est pas le bon moment, ce ne sera pas efficace pour eux et ils resteront sur un échec. Maintenant, avec la tabacologue, nous continuons à évaluer la situation au bout d'un an ; c'est intéressant, c'est une remontée que les intéressés signalent, ils peuvent très régulièrement appeler le service ou la tabacologue pendant les quatre mois, et au bout de quatre mois, ils sont un peu tout seul ; ils le signalent, et c'est pour cette raison que cette réflexion apparaît. Nous nous demandons s'il faut, comme nous l'avons refait régulièrement, proposer un entretien motivationnel. C'est la proposition que nous ferons prochainement.

### **Mme LEMOINE**

En tout cas, je suis convaincue effectivement que pour s'arrêter de fumer, il faut avoir envie de s'arrêter de fumer.

Mais au bout de quatre mois, si vous n'avez pas arrêté, c'est que vous n'êtes pas prêts à vous arrêter. Je ne suis pas sûre que ce soit dans la durée que cela se traite. C'est un peu plus compliqué.

### **M. N'GUYEN**

Je voulais aussi vous faire remonter un ressenti des agents de nuit concernant ce qui s'est passé au sujet de l'amiante, sans revenir sur l'affaire complète. L'oubli d'informer les agents de nuit sur les travaux d'amiante a créé beaucoup d'angoisse chez les agents, cela a même créé des conflits entre les agents et l'encadrement, alors que les encadrants n'étaient pas responsables. Il y a eu beaucoup de tension. Ce que l'on regrette, c'est qu'il n'y ait même pas eu un mot d'excuse de la hiérarchie ; les agents l'ont mal vécu, alors que lorsqu'un agent refuse d'accompagner les travaux par exemple, il est immédiatement convoqué le lendemain au bureau du chef de service, avec une décision de sanction. Il y a une disproportion entre ce qui nous paraît grave et moins grave, alors que là, l'amiante aurait pu être une chose grave et qu'il n'y a même pas eu un mot d'excuse de la part de la direction de la surveillance. Les agents le vivent mal. D'un côté, nous voyons des choses qui nous paraissent « mineures », mais qui entraînent de suite une sanction disciplinaire, et lorsque des choses auraient pu être très graves, il n'y a même pas un mot d'excuse. Les agents le vivent mal.

### **Mme LEMOINE**

C'est bien noté. Cela dit, je vais relativiser, monsieur N'GUYEN, des sanctions disciplinaires au Louvre, il n'y en a quand même pas tous les jours. C'est plutôt le fait d'être convoqué.

Est-ce que je peux mettre au vote le programme, en intégrant les observations qui ont été faites, notamment sur les poussières et l'amiante et la problématique du harcèlement sexuel qu'il faut faire apparaître, mais je ne sais pas s'il faut le mettre dans le plan d'action. Si, puisque nous avons parlé de campagne, qui est une action comme une autre.

Qui est pour le programme annuel ?

Une explication de vote, si vous le voulez bien. Non ? Pas d'explication de vote. C'est un peu dommage.

**Mme HENOCQ**

On n'est pas rentrés dans le détail, parce que nous aussi nous avons faim. Il y avait toute une explication de texte l'année dernière, mais il n'en a pas été tenu compte.

**Mme LEMOINE**

Comme il y a un vote défavorable, j'aimerais bien en connaître les raisons, quand même. Faites-moi une synthèse, mais dites-moi un peu quel est le problème.

**Mme HENOCQ**

Il y a une réglementation draconienne sur les sujets que nous avons évoqués, qui ont déjà été discutés et que pour aller plus loin de ce que je vous ai dit tout à l'heure, nous voulons rentrer dans le détail de ce que nous avons déjà indiqué l'année dernière. Donc, cela veut dire un travail conséquent, et ne pas se limiter à la poussière de bois, etc.

**Mme LEMOINE**

Soyez plus explicite quand même.

**Mme HENOCQ**

Vous avez le détail de la réglementation, nous avons émis cet avis pour que des chantiers soient menés plus spécifiquement, et cela a été évoqué. Sur les formations, il y a eu des séances d'informations, des formations sont obligatoires, et cela n'a pas été discuté, mais simplement évoqué. Peut-être que le travail est en cours, mais il faut aussi tenir compte de ce que disent les recherches réglementaires que nous effectuons. Ce travail doit servir à quelque chose.

**Mme LEMOINE**

Ne le prenez pas mal, mais je ne comprends pas quel est le problème. Nous disons que nous allons ajouter dans le programme les poussières de bois, et là, j'entends ce que vous me dites, à savoir que sur ce sujet-là, il y a des formations obligatoires. Si je traduis bien, vous voudriez que ce soit plus explicite, c'est-à-dire que nous mettions : dispenser les formations.

**Mme HENOCQ**

Et faire un vrai travail sur ce que nous avons déjà transmis au mois de septembre.

Musée du Louvre -

**Mme KARDIANOU**

Pour le projet. Et pas en séance.

**Mme HENOCQ**

Et pas simplement, parce que les actions qui sont menées, nous les connaissons.

**Mme LEMOINE**

Est-ce en groupe de travail du CHS que vous voulez faire ce travail ?

**Mme HENOCQ**

Non, nous voulons qu'il y ait une réflexion et que dans le PAPRI Pact, cela aille plus loin que les actions qui sont menées actuellement. Je sais que beaucoup de choses sont faites à la DAMT, et qu'elles sont menées depuis des années. Il faudrait aller plus loin au niveau réglementaire.

**Mme LEMOINE**

Comme je découvre le problème, je prends note. Nous en reparlerons et nous vous demanderons certainement des explications de textes. Cela dit, on trouve cela dans le PV du CHS de mars 2010, c'est là que vous l'avez abordé en détail.

**Mme HENOCQ**

On a transmis exactement ce que je vous transmets au mois de septembre.

**Mme LEMOINE**

Alors, j'interpelle Brigitte Cotteverte. Quand quelque chose ne marche pas, quand je ne comprends pas très bien où est le problème, et quand je vois qu'en plus je ne suis pas la seule et que cela n'a pas été suivi d'effet, c'est peut-être parce que ce n'est pas clair.

**Mme HENOCQ**

Oui, mais qu'on nous dise que ce n'est pas clair. Personne ne m'a dit que le document que nous avons transmis au mois de septembre n'était pas clair. Nous n'avons aucun retour, c'est cela qui nous pose problème. Nous avons eu en partie des retours sur les problématiques, qui ont été évoquées avec Sophie Lemonnier plusieurs fois en groupe permanent. Certaines choses qui sont faites ; il y a eu des discussions orales, mais nous n'avons pas des retours sur tout, voilà ce que je veux dire. Si le document n'est pas compris, c'est de la réglementation, il faut qu'on nous le dise aussi.

**Mme LEMOINE**

Ce que je vous propose, c'est de regarder avec Brigitte Cotteverte, pour vous apporter une réponse si vous avez des non-réponses, et puis nous vous interpellons en cas de besoin. ...

**Mme AGUIRRE**

Nous non plus ne comprenons pas trop. Ne pourrions-nous pas reporter le vote du PAPRI Pact au prochain CHS ?

**Mme LEMOINE**

Non, je vais faire autrement. C'est une obligation de voter le programme. Je vais le mettre au vote ; je suis satisfaite qu'il y ait une explication de vote, même si je ne comprends pas tout. Je le maintiens au vote et nous allons essayer de clarifier cela pour voir où nous ne nous entendons pas et où nous ne nous comprenons pas, parce qu'il y a apparemment des choses sur lesquelles nous ne nous comprenons pas, quitte à faire une réunion spécifique, ne serait-ce déjà qu'avec la CGT. Puis, au prochain CHS, nous vous apporterons un éclaircissement, madame AGUIRRE. Je note qu'il faut que l'on creuse ce point, pour voir pourquoi vous avez une insatisfaction, parce qu'elle est réelle, vous ne l'inventez pas ; il faut qu'on la comprenne.

Donc : vote négatif de la CGT. Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

*Le Papripact 2011 est approuvé par la direction et Sud. FO s'abstient et la CGT vote contre.*

**Mme AGUIRRE**

Explication de vote pour SUD. C'est le programme que nous propose l'administration et nous n'avons pas d'opposition ni de soucis. Mais il y a toujours les batailles à mener, les PAPRI Pact ne sont pas là pour tout régler. Et nous savons que l'on ne va pas tout régler en une année.

**Mme LEMOINE**

On peut le mettre en œuvre, il y a un vote favorable. Néanmoins, pour les collègues de la CGT, on va regarder.

**IX. Suivi des actions CHS (pour information)**

**Mme LEMOINE**

Un certain nombre d'actions ont été réalisées. J'imagine que certains points ne sont pas clairs et que vous voulez des compléments d'information.

**Mme MULLER**

Un petit point en page 7, action n° 9. La demande de SUD, que nous avons à nouveau formulée aujourd'hui, était d'avoir un point spécifique pour les accidents de travail.

**Mme AGUIRRE**

Au sujet de la page 7, je voudrais juste ajouter que franchement, certaines actions qui ne sont pas compliquées le deviennent. Afficher et annexer au plan de prévention les noms, la localisation, le

Musée du Louvre -

numéro de téléphone des membres du CHS, du médecin de prévention : à programmer, ce n'est pas ce qu'il y a de plus dur à faire.

**M. Clément**

Nous l'avons reçu ; c'est annexé.

**Mme AGUIRRE**

Par contre, les affichages ne sont pas en place.

**M. CLÉMENT**

Concernant l'affiche, la question traditionnelle est de savoir où, comment, etc.

**Mme KARDIANOU**

Cela date du 2/9/2010.

**Mme AGUIRRE**

Oui. Sur la même page, je vois juste un élément dont je ne me rappelle pas à quoi il renvoie : la réinstallation des téléphones à l'entrée des régions.

**Mme LALO**

C'était une demande de la CGT.

**Mme AGUIRRE**

Cela n'a pas été fait. Il ne s'agissait pas de toutes les régions ?

**Mme COTTEVERTE**

Mais ils devaient le faire pour toutes les régions.

**M. IROLLO**

N'était-ce pas justement dans la zone de la Porte des Arts, en haut, où vous aviez un problème pour rentrer ? Non, ce n'était pas ça.

**Mme LALO**

Il s'agit en fait des téléphones blancs qui sont encastrés dans les murs. Je suis allée voir à l'entrée Richelieu. Une demande de travaux avait été faite, je suis allée voir sur place.

**Mme LEMOINE**

C'est pour cette raison qu'il est indiqué : réalisé le 17 mars.

**Mme AGUIRRE**

Sur la même page, pour revenir à la discussion que nous avons eue au sujet de la demande de présentation au CHS du projet pyramide. Il est marqué : en CHS exceptionnel. La piste du CHS exceptionnel est-elle retenue ?

**Mme LEMOINE**

Avec Brigitte Cotteverte, nous avons eu cette discussion hier soir. Je n'en sais rien. S'il le faut, nous ferons un CHS exceptionnel. Je vais déjà aller en parler avec le prestataire retenu. Je ne sais pas si un CHS suffit, ou s'il faut une réunion sans que ce soit en CHS. Nous verrons. Nous nous adapterons.

**Mme AGUIRRE**

La réponse en page 5. Il s'agit des boas de l'aire de livraison des œuvres. Vérifier si la réparation a été effectuée. L'a-t-elle été ?

**M. CLÉMENT**

Elle l'a été, mais j'ai pu constater que personne ne demandait la réparation de ces boas à la vigie. Cela m'a surpris.

**Mme AGUIRRE**

Il y a quand même eu des accidents.

**M. CLÉMENT**

Comme je n'avais pas de trace, j'ai déclenché une réparation ; donc, c'est fait. Ils sont réparés. J'ai regardé pourquoi cela n'a pas été fait dans le cadre de l'entretien préventif, et effectivement, les boas ne font pas l'objet d'un entretien préventif. C'est un simple tuyau avec un enrouleur.

**Mme AGUIRRE**

Il y avait eu des problèmes de joints.

**M. CLÉMENT**

Oui, mais c'est lié à l'utilisation. D'une part, c'est réparé et c'est vérifié. D'autre part, en plus de la demande, je vais faire modifier la gamme de maintenance des extracteurs, c'est-à-dire des ventilateurs qui sont au-dessus, de manière tout simplement à faire une vérification du boa quand il s'agit de ces deux extracteurs. Mais ce qui est le plus important dans le cas de ce matériel: soit ils ne servent pas, et c'est nuisible à la santé des personnels, soit ils sont écrasés et personne ne le signale. Donc, il faut absolument appeler la vigie.

**Mme AGUIRRE**

Juste une remarque au sujet du point 14, page 8 : il devait y avoir, par sous-direction, une réunion avec les représentants du personnel sur les plans d'action 2011. Le délai est déjà dépassé depuis hier.

**Mme COTTEVERTE**

Oui. Avec Serge Leduc, nous avons vu ce point, que nous allons le reporter à un peu plus tard, l'idée est de procéder à la réactualisation du document avant de vous le présenter.

**Mme AGUIRRE**

Cela nous porterait au deuxième semestre.

**Mme COTTEVERTE**

Par rapport au plan de charge d'Alix Harrouk, qui travaille actuellement avec le docteur MOREAU sur l'évaluation de la cinquième sous-direction, nous pensons le faire au second semestre, si vous êtes d'accord.

**Mme AGUIRRE**

Au sujet de l'action 25, je dis : ouf, enfin ! Il s'agit du problème des cires. Je dis enfin, parce que c'est quand même un problème qui empoisonne vraiment la vie de tout le monde. Il y a l'inhalation, mais il y a aussi les chutes, parce que quand on met de la cire sur de la pierre, cela peut être très dangereux. Je pense qu'une partie du problème est prise en charge, mais c'est vrai que les escaliers constituent aussi un problème récurrent depuis des années. Je pense donc que les essais de cire ne suffisent pas. Il faudra vraiment vérifier. Il n'y a pas que le problème d'odeurs ; je sais qu'il y a des solvants. C'est un problème technique, mais je pense que c'est de plus en plus compliqué, parce qu'on peut ouvrir de moins en moins de fenêtres. Auparavant, quand on ouvrait les fenêtres quand c'est enciré, c'était moins compliqué ; maintenant, on ne peut plus ouvrir les fenêtres, et c'est un gros souci pour ceux qui respirent l'odeur de la cire le jour même et ceux qui ont des accidents le lendemain. C'était juste pour en rajouter une couche, et c'est le cas de le dire.

**Mme KARDIANOU**

Mais je crois surtout que les opérations de cirage sont de plus en plus fréquentes. Quand nous avons signalé cette histoire de cire, dans les couloirs, dans le département Mollien, deux mois plus tard, le même problème a été à nouveau signalé par la même personne, parce que la cireuse était à nouveau passée la veille d'un jour ouvrable.

**Mme AGUIRRE**

Je me rappelle que lorsque nous avons commencé à avoir des problèmes avec les cires, le service médical a diffusé une note qui précisait bien les modalités, mais je pense que même parmi les agents qui cirent, certains mettent des masques, mais pas tous, et ils sont donc concernés. Il était bien précisé dans la note que les agents ne devaient pas rester si l'air n'était pas renouvelé au moment où l'on cire les parquets. En fait, cette note n'est pas respectée et les gens sont souvent obligés de rester. Je pense que des mesures organisationnelles peuvent être prises en attendant que l'on trouve une solution

**Mme LEMOINE**

Les études et les essais qui sont en cours permettent-ils d'être optimiste?

**Mme LEMONNIER**

Beaucoup de cires qui avaient été utilisées n'étaient pas du tout efficaces et ont engendré une détérioration importante des parquets. Les essais de cire que nous avons réalisés ne sont pas encore complètement finalisés. Une fois que nous aurons une cire qui convient techniquement et qui ne présente pas de difficulté particulière, nous enverrons la fiche de sécurité au médecin de prévention, qui préconisera un mode opératoire. En fonction de celui-ci, nous verrons avec la surveillance quand la cire peut être appliquée. Les dispositions seront alors prises pour organiser cette application et cette mise en cire au moment opportun. Nous en sommes à la phase de finalisation des tests et de choix de la cire la plus efficace et la mieux adaptée au musée.

**Mme LEMOINE**

Avez-vous d'autres questions ?

**M. MARTIN**

En page 10, action 21, Musée Delacroix, changement de mobilier, suite aux travaux. Nous voyons dans ce cas que la commande de mobilier est à faire sur le budget de 2011. Or, il y a quatre mois, au CHS de décembre, l'on nous avait dit que ce mobilier avait été commandé et qu'il devait être installé assez rapidement. Il est difficile de dire maintenant aux agents du Musée Delacroix que le mobilier va bientôt arriver, alors qu'il va être tout juste commandé.

**Mme LAIDAOUI**

La commande a été effectuée. Nous attendons juste la livraison pour installer le mobilier, et cela ne devrait pas tarder.

**M. MARTIN**

D'accord. Je vais donc redire aux agents du Musée Delacroix que cela ne va pas tarder.

**Mme LAIDAOUI**

Au dernier CHS, j'avais signalé que je n'avais pas été saisie de la demande, et que c'était intérieur. J'ai vu avec l'ACMO, qui avait saisi la direction, laquelle n'avait pas transmis les éléments. Je n'avais donc lancé aucune commande. J'ai été saisie au cours du dernier CHS et j'ai fait les commandes correspondantes. Maintenant, tout est parti et nous attendons juste la date de livraison, que je pourrai vous communiquer.

**M. MARTIN**

Ma question s'adresse à monsieur CLÉMENT. En ce concerne le bois, dans l'action 4, je ne comprends pas ce que l'on entend quand on dit qu'il faut vérifier si la réparation a été effectuée, alors que quatre mois auparavant, vous nous avez dit que la dernière panne signalée avait été réparée. Si c'était le cas, pourquoi dire dans ce document qu'il faut vérifier si la panne a été réparée ?

**M. CLÉMENT**

Tout simplement parce que je me suis aperçu que les demandes de réparation arrivent au CHS. C'est absurde. C'est fait ce constat-là. Je n'affirme pas exactement ce que je viens de dire. J'ai juste vérifié jusqu'au début de décembre dernier. Je n'ai reçu aucun appel. D'autres réparations ont certainement été effectuées, mais depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier, j'ai essayé par plusieurs moyens, mais je n'ai trouvé la trace d'aucun appel.

### **Mme BERTHOMIEUX**

Page 10, point 22, atelier de montage d'objets d'art. Demande de hotte aspirante. Plus loin, il est mentionné : « achat de sorbonne prévu en 2011, tenant compte du réaménagement projeté de l'atelier ».

### **Mme KARDIANOU**

Vous pouvez ajouter qu'apparemment, les agents de cet atelier ont un gros souci d'aménagement, parce qu'ils nous ont signalé un manque cruel de place, ne serait-ce que pour travailler, parce qu'il y a beaucoup de monde et beaucoup d'interventions. Ils ont demandé un aménagement, mais il a été refusé, parce qu'il n'y a pas de budget. Nos collègues de l'atelier de montage d'objets d'art ont soulevé le problème du danger pour les personnes, en espérant sensibiliser le musée. Ils en arrivent à dire qu'il y aura des dégâts et que cela coûtera plus cher de restaurer une œuvre endommagée. Si une œuvre est abîmée, quelqu'un finira peut-être par bouger. Les hottes n'ont donc pas été prises en compte, et le budget pour l'aménagement n'a pas été prévu.

### **Mme LEMONNIER**

En fait, c'est une étude que nous avons menée peut-être à la fin de 2009 ou au début de 2010. Un architecte avait été mandaté à cette occasion pour faire l'étude de faisabilité du réaménagement ; il a travaillé avec le chef d'atelier et les personnes qui travaillent dans cet atelier, pour l'inversion de la salle de montage et de la salle des machines. Je ne sais plus quel est exactement le nombre de postes aujourd'hui dans la salle de montage, mais elle est un peu juste, et c'est ce que chacun peut constater en allant voir les agents de l'atelier monter les œuvres.

À la suite de cette étude, l'architecte est arrivé avec un budget estimatif de 300 000 € alors que nous avions provisionné 100 000 €. Nous avons donc demandé à l'architecte de reprendre son étude et de voir si une autre méthode d'aménagement permettrait d'arriver au même résultat, mais sans la demande précise du chef d'atelier, qui était d'inverser les deux locaux. Nous avons revu le chef d'atelier et l'architecte il y a moins d'un mois, pour imaginer l'externalisation (à l'extérieur de la salle de montage) d'un certain nombre de fonctionnalités, en particulier la salle des coffres, qui serait mise à l'extérieur, dans la salle des machines. Nous avons donc demandé à l'architecte de reprendre l'étude, pour voir si avec cette possibilité-là on arrivait à un budget de travaux inférieur aux 300 000 € préalablement estimés, et qui rentrerait un peu plus dans les limites de notre enveloppe, puisque cette année, nous disposons toujours de 100 000 € pour l'atelier de montage.

Un autre problème s'est rajouté à cette difficulté de définition de travaux correspondant aux besoins, mais qui rentrent dans une estimation financière dont nous avons les crédits : c'est la période de réalisation de ces travaux, puisque l'atelier de montage est très saturé aujourd'hui, avec un plan de charge qui ne va pas aller en diminuant au cours des prochaines années. Ces travaux étant très intrusifs, nous ne voyons pas comment nous pourrions les réaliser à court ou moyen terme. De toute manière, les travaux d'ampleur, tels que nous les envisageons aujourd'hui, ne pourraient pas être organisés cette année.

Nous sommes donc confrontés à cette double problématique qui est d'une part de savoir ce que nous faisons avec le budget dont nous disposons, et d'autre part, de pouvoir planifier les travaux. C'est pour cette raison que la question de la sorbonne et de la hotte devra être réglée avant ce réaménagement qui ne pourra pas intervenir rapidement.

**Mme LEMOINE**

Très bien. D'autres remarques ? Monsieur N'GUYEN.

**M. N'GUYEN**

Une remarque d'ordre général. Je voudrai savoir si vous demandez l'avis des utilisateurs lorsque vous commandez du mobilier. Il y a eu beaucoup de cas au Louvre où les objets qui étaient commandés ne répondaient pas en fin de compte à la demande de l'agent, et finissaient par être utilisés à d'autres fins. C'est de l'argent perdu, puisque l'agent n'est finalement pas satisfait.

**Mme LEMOINE**

Pour le PC Sully, on vous a bien demandé votre avis.

**M. N'GUYEN**

Effectivement.

**Mme LAIDAOU**

En général, pour tout ce qui est mobilier et matériel, nous sommes initialement saisis par les ACMO et par le chef de service, et bien entendu, nous nous rendons sur place pour voir quels sont les besoins de l'agent. Vous avez parlé d'objets, et je n'ai pas bien saisi. En tout cas, pour tout ce qui est matériel et mobilier de bureau.

**M. N'GUYEN**

Les fauteuils.

**Mme LAIDAOU**

Pour les fauteuils, nous avons changé les sièges de tous les PC, par exemple, après avoir fait tester les fauteuils par les agents. Cela s'est passé de la même manière sous pyramide. Nous testons le matériel, et en fonction de ces tests, nous retenons le matériel, le mobilier ou les sièges qui conviennent au personnel. Le mobilier et le matériel sont toujours testés avec le personnel.

**Mme BERTHOMIEUX**

En page 6, au niveau des exercices d'évacuation en 2011, pour les agents du SELEC, avez-vous des dates ?

**M. CLÉMENT**

Le SELEC est le service d'électricité et d'éclairage du Louvre. Ce n'est pas un exercice d'évacuation qui a été réalisé, mais une formation. En 2011, nous allons effectuer l'exercice d'évacuation.

**Mme BERTHOMIEUX**

D'accord, mais pouvez-vous proposer des dates ?

**M. CLÉMENT**

Non, je ne les ai pas.

**M. N'GUYEN**

Une dernière question, peut-être ?

**Mme LEMOINE**

Ce sera la dernière. Cette fois, je fais preuve d'autorité, et cette fois, cela doit marcher.

**M. N'GUYEN**

Il est normalement prévu une évacuation des agents au minimum une fois par an. Je voudrai savoir si cette disposition est appliquée au Louvre.

**M. N'GUYEN**

Au Louvre, ce n'est même pas appliqué.

**M. CLÉMENT**

La question a été évoquée. De façon générale, sur le risque incendie, la commission de sécurité a été saisie sur la programmation, qui a existé, qui a été interrompue et qui sera reprise.

**Mme SERBIN**

Il ne faudrait pas que ce soit en option, parce que chaque fois, c'est en option.

**M. CLÉMENT**

Il y a eu un premier échange au sein de la commission interne de sécurité sur ce sujet, qui ne concerne pas uniquement les zones Code du travail mais aussi que la possibilité de simuler ou réaliser une évacuation dans le musée. Cette discussion n'est pas simple. Chacun a émis un premier avis, mais rien n'est formalisé pour le moment. Soit en commission, soit en sous-commission, nous allons reprendre une programmation des exercices d'évacuation.

**Mme SERBIN**

Je ne comprends pas. C'est obligatoire dans la zone muséographique.

Musée du Louvre -

**M. CLÉMENT**

Non. Elle n'est pas obligatoire en zone muséographique.

**M. N'GUYEN**

Elle n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée.

**M. CLÉMENT**

Nous ne sommes pas un établissement scolaire. De la même manière que pour les zones Code du travail, cela peut être réalisé ou simulé. C'est un choix à faire.

**Mme SERBIN**

Par rapport à l'évacuation et à la formation, remettre en vigueur les évacuations incendie n'est peut-être pas obligatoire dans tous les établissements. En tout cas, cela est nécessaire au Louvre, parce que nous avons beaucoup de nouveaux arrivants dans les salles (vacataires, ou agents engagés pour le week-end ou les nocturnes). S'il y avait une évacuation d'urgence, je peux vous garantir qu'il y aurait beaucoup de morts, parce que tous les anciens qui connaissent les cheminements d'évacuation d'urgence sont partis dans d'autres services ou sur d'autres sites. Les nouveaux arrivants ne connaissent pas le cheminement. Ils n'y connaissent absolument rien, ou alors ils ne connaissent que le minimum, mais sûrement pas le cheminement pour une évacuation d'urgence.

**Mme LEMOINE**

Je donne la parole au capitaine ORY.

**Capitaine ORY**

Je pense que lorsque les sapeurs pompiers vous dispensent une formation, ils vous parlent de l'évacuation. C'est toujours au programme. Je pense également qu'une évacuation dans le musée, c'est une opération très compliquée. Si l'on doit l'effectuer, il faut le faire en grandeur nature, c'est-à-dire en présence de beaucoup de monde. S'il n'y a personne, cela n'a pas de sens. S'il y a beaucoup de monde, cela veut dire que nous allons évacuer une région ou éventuellement une zone d'alarme, et nous aurons alors 500, 800 ou 1 000 personnes dehors, et parmi elles des gens qui auraient probablement leur passeport et leur valise au vestiaire et qui auraient peut-être un avion à prendre. Il faut prendre cette éventualité en considération.

**Mme SERBIN**

Je suis arrivée en 1993, et depuis, j'ai participé à des évacuations d'urgence, en présence du public, même s'il n'était pas très nombreux. Ce public avait aussi des bagages au vestiaire et a participé à l'évacuation. C'est quand même faisable.

**Capitaine ORY**

Je ne dis pas que ce n'est pas faisable. Je dis que c'est une décision de la direction. Si l'on me demande de faire une évacuation, je la ferai. Par contre, il faudra en assumer les conséquences. Je

ne sais pas si cela se pratiquait avant. Depuis que je suis ici, il n'y a jamais eu d'évacuation. Cela fait déjà quelques années.

### **Mme AGUIRRE**

Nous avons joué de malchance. Nous avons eu des évacuations à faire, et effectivement, les agents qui en ont fait savent que quand on n'a jamais fait d'exercice d'évacuation et que l'on se retrouve à deux à la cour Marly à devoir l'évacuer, on a des sueurs froides. Effectivement, et Serge LERDUC ne me contredira pas, nous avons eu des incidents au Louvre où nous avons vraiment eu de la chance : ces incidents sont survenus à des heures où il n'y avait pas beaucoup de public. N'empêche que j'ai trouvé que l'intérêt des évacuations que nous avons faites, et où il y avait par exemple une alerte à la bombe, c'est qu'à cette occasion, les agents voient les problèmes, parce qu'ils n'effectuent pas l'évacuation avec les pompiers ; ils la font tout seuls. Nous avons vu les problèmes et cela nous a permis de les faire remonter aux encadrements, et cela a permis aux équipes d'intervention de voir où des agents devaient se mettre en renfort et où nous avions des difficultés pour évacuer ou non. Si l'on ne fait pas l'exercice en grandeur réelle, l'on aura beau faire toutes les simulations du monde, certaines choses n'apparaîtront pas. Pour un agent, le faire une fois, être une fois dans une telle situation peut être très utile. La deuxième ou la troisième fois que l'on doit le faire, il y a moins de stress. La première fois qu'on le fait, il y a beaucoup de stress et quelques fois, des erreurs sont commises : des collègues, pas forcément de base, vont prendre le sens de l'évacuation de fermeture, par exemple, puisque c'est celle qui est connue, alors que ce n'est pas du tout l'issue indiquée en cas d'évacuation d'urgence. En somme, quand on n'a jamais participé à une évacuation, il y a un effet de panique. Si cela arrive à un moment où il y a peu de public, ce n'est pas un grand problème ; mais si cela arrive à un moment où il y a beaucoup de public, je pense que le gros risque que nous courons, c'est la foule, l'évacuation des foules.

### **M. LEDUC**

Il existe deux types d'évacuation, en dehors de celle que l'on connaît le soir à la fermeture : l'évacuation prudentielle et l'évacuation d'urgence.

L'évacuation prudentielle correspond à une menace susceptible de se réaliser avec une probabilité élevée, en cas d'alerte de la préfecture, pour ne citer qu'un exemple. Puisqu'on a le temps, cette évacuation prudentielle empruntera les cheminements que les agents connaissent habituellement, et tout le monde sort par la pyramide, normalement.

L'évacuation d'urgence, quant à elle, présente deux cas de figure : l'évacuation totale ou l'évacuation partielle. Le cas le plus probable que l'on rencontre, que vous avez rencontré et que j'ai également souvent rencontré, c'est l'évacuation partielle. Un danger s'est concrétisé, un risque s'est réalisé dans une aile du palais ; c'est cette aile qui est évacuée, les autres continuent de vivre leur vie, et on voit comment les événements évoluent pour savoir si l'on continue l'évacuation de l'ensemble de l'établissement.

L'évacuation d'urgence totale se réalise dans deux cas : soit un événement d'une gravité exceptionnelle est intervenu et va mobiliser un plan d'intervention de secours extérieurs qui empêchera totalement le maintien de l'activité, soit une impossibilité de pouvoir circuler, pour une raison ou une autre, sous la pyramide. En fait, si l'on ne peut plus circuler sous la Pyramide, la conséquence, c'est que les visiteurs qui vivent leur vie tranquillement dans les trois autres ailes du palais ne peuvent plus ressortir et qu'il faut bien les évacuer.

**Mme AGUIRRE**

Nous avons connu cela.

**M. LEDUC**

Nous avons beaucoup progressé depuis. Voilà les schémas de base. En ce qui concerne la mise en pratique d'exercices avec le public, personnellement, je n'y suis pas favorable. Je préfère que les agents postés en zone muséographique connaissent les cheminements. Nous faisons un travail avec le SPSI et l'encadrement des régions pour y parvenir. Je sais bien que nous ne formons pas les nouveaux le premier jour de leur arrivée, mais normalement, au bout d'un certain temps, ils doivent avoir reconnu l'ensemble des cheminements de leur zone de travail. Bien sûr, cela prend du temps.

Je vous dis peut-être pourquoi je ne suis pas favorable à la mise en situation. Comme le disait le capitaine ORY, fermer le musée par exemple à midi, c'est mettre sur la voie publique, donc sur trois espaces (l'esplanade de Saint-Germain l'Auxerrois, la place du Palais-Royal et la place du Carrousel) trois à quatre mille personnes. Cela représente aussitôt une question à traiter par la direction de la voirie et de la circulation. Il y a des axes de circulation à traverser et la foule en question correspond à celle d'une manifestation, avec des dangers pour les personnes. Il y a une difficulté à gérer à l'extérieur cette foule pour qui la vie continue aussi : quand on met un visiteur dehors, à 14 h, il a peut-être un départ prévu à 14 h 30, et il faut qu'il récupère son sac, son passeport, etc., au vestiaire. Il y a aussi une difficulté à gérer surtout les visiteurs qui vont être séparés au moment du passage des frontières d'une zone d'alarme à une autre. Si nous prenons le cas de la séparation entre Denon et Sully, si l'on ferme la porte-coupe-feu, chaque zone évacue indépendamment de l'autre. Des familles seront donc séparées ; une partie partira d'un côté, l'autre partie partira de l'autre côté, et il y aura aussi ce stress à gérer. Enfin, une question se posera : celle des conséquences pour les équipes de la vente et de l'agence comptable, qui auront à rembourser toutes ces personnes qui seraient mécontentes.

Face à l'ensemble de ces difficultés, qui mobiliseraient la préfecture de police, et qui de toute façon seraient vécues par nos visiteurs comme une épreuve très difficile, avec des plaintes à n'en plus finir, je suis défavorable à l'exercice en présence du public. En revanche, la maîtrise et la connaissance des cheminements d'évacuation sont capitales, et d'une certaine manière, je pense que l'évacuation du public du musée sera réalisée de manière beaucoup plus sûre, de mon point de vue, que l'évacuation des zones code du travail, parce que cette évacuation sera dirigée. Les premières mesures sont toujours un peu difficiles à mettre en place, mais à partir d'un certain moment, les choses se mettent en ordre, et la direction intervient, donne ses directives, les chefs de service et l'encadrement aussi et l'encadrement est relayé par l'ensemble des chefs d'équipe et de zone d'intervention, ainsi que par les anciens. Il y aura donc une direction des opérations. Je suis beaucoup moins inquiet pour l'évacuation du public.

**Mme AGUIRRE**

Les gens sur le terrain n'ont pas le temps d'attendre qu'on leur dise ce qu'il faut faire. Nous avons un problème d'effectifs, en plus, qui est accentué. Je voudrai bien que l'on essaie, avec le problème d'effectifs que nous avons, pour voir si nous y arrivons. Tout ce que vous dites, c'est ce que nous avons fait remonter quand nous avons eu des évacuations réelles. Justement, c'est là que nous nous sommes retrouvés confrontés aux soucis, et que nous nous sommes retrouvés dans l'obligation d'arrêter la circulation sur la rue de Rivoli, parce qu'il fallait bien évacuer les gens et évacuer l'aile Richelieu, et que nous ne pouvions pas laisser les gens près des bâtiments. Heureusement qu'il y

avait un ancien gendarme avec nous pour arrêter la circulation, parce qu'il n'y avait aucune coordination avec la préfecture de police et que nous étions dans l'urgence.

**M. LEDUC**

Cette coordination existe maintenant. Des procédures ont été arrêtées en commun avec la préfecture.

**Mme AGUIRRE**

C'est vrai qu'il y a eu des expériences, parce que nous avons connu une série d'évacuations qui ont permis de remonter l'expérience des évacuations réelles. Je me rappelle que lorsque je suis arrivée, les exercices d'évacuation concernaient la zone Napoléon. Les cafés ont changé leur process pour faire payer avant et éviter ainsi que les gens partent sans payer. C'est ainsi que l'on arrive à des litiges. C'est bien en essayant que l'on apprend d'où viennent les difficultés. Les passeports et compagnie, c'est lié à la location d'audioguides. Je pose toujours à mes encadrants une question à laquelle personne n'est capable de me répondre. Auparavant, nous savions que chaque région avait un point de rassemblement pour les visiteurs. Nous savions que normalement, les audioguides devaient être du côté de la place du Palais-Royal. Mais plus personne ne connaît rien à la localisation des points de rassemblement ; les trois quarts des collègues ne savent pas où se trouvent les points de rassemblement pour chaque région, ni où se trouvent les points de rassemblement pour les visiteurs. Normalement, c'était l'Arc de triomphe du Carrousel qui était désigné comme point de rassemblement pour les familles. Plus personne ne le sait.

**M. LEDUC**

Nous pouvons le rappeler, si vous voulez. Si cela s'est perdu avec le temps, nous allons le rappeler, il n'y a pas de souci.

**Mme AGUIRRE**

Oui. Vous êtes là depuis longtemps, certains d'entre nous aussi, mais des collègues qui sont là parfois depuis quatre ou cinq ans ne sont pas au courant. Nous avons eu notre période de malchance ; ceux qui étaient là ont eu affaire à tout : les inondations, le feu, les orages, etc. Mais beaucoup de collègues n'y ont jamais été confrontés. Et le problème que nous avons justement dans la zone muséographique, c'est la gestion de l'évacuation rapide d'une foule et tout ce qui va avec. Je peux vous dire que dans certaines zones du musée, c'est plutôt angoissant.

**M. LEDUC**

Pour répondre à toutes ces questions, madame AGUIRRE – et je suis d'accord avec vous sur beaucoup de points – ce n'est pas nécessairement l'exercice en situation réelle qui va résoudre le problème ou apporter les réponses, mais bien l'entraînement, la bonne connaissance des consignes et des chemins d'évacuation. Si nous devons refaire ce travail, nous le ferons.

**M. CLÉMENT**

Et c'est ce qui vient d'être convenu. La commission de sécurité va mener ce travail. Il est pris en charge.

**Mme LEMOINE**

D'accord. La vigilance est donc nécessaire de ce point de vue.

**Mme KARDIANOU**

Je reviens à des questions sur les actions en cours. Je suis désolée de parler d'un département qui est le département des AGER. Page 4. Lors du dernier suivi d'actions, nous nous sommes tous réjouis parce que l'ascenseur semblait prévu entre les deux niveaux du département qui donnent accès au centre de documentation et à des bureaux. Pleins de joie et d'espoirs, nous avons transmis l'information. C'était prévu en 2011, à la fin des travaux des arts de l'Islam et de ceux du projet OMER. Or, nous voyons dans ce suivi des actions en cours : la conservation de la gaine d'ascenseur. Pourquoi ? Il faut savoir que cette demande du département remonte à 2005, parce qu'il y a en bas une bibliothèque, un centre de documentation et des personnes handicapées à mobilité réduite. Expliquez-moi maintenant pourquoi l'ascenseur n'est pas prévu, alors qu'il l'était il y a trois mois.

**Mme LEMOINE**

Brigitte Cotteverte me dit que nous devons effectivement voir la question avec la DMO.

**Mme KARDIANOU**

Oui. Il faut voir le responsable de la DMO.

**Mme LEMOINE**

Quel projet est concerné ? Le projet Islam ?

**Mme KARDIANOU**

Tout à fait au début, en 2005, le projet Islam n'existait même pas. L'escalier est très peu commode, ne serait-ce que pour la bibliothécaire qui doit déplacer ses cartons et ses livres. Par ailleurs, en cas de mobilité réduite, l'accessibilité est nulle. L'ascenseur était prévu depuis fort longtemps. Le problème est venu se greffer sur les travaux du projet Islam, parce que le chantier s'étend à ce coin-là.

**Mme LEMOINE**

Nous allons inscrire cette question aujourd'hui comme un point de conclusion, pour être sûrs de ne pas l'oublier.

**Mme KARDIANOU**

Oui. Mais je n'ai pas fini. Point 3, sur l'existence de plans de prévention entre le Louvre et les laboratoires. Je vois qu'une réunion a eu lieu en février, qu'il y a eu une décision de mise en place de procédures, mais un plan de prévention a-t-il été adopté ? Il fallait vérifier.

**M. CLÉMENT**

Cela n'a pas évolué. Je peux vous dire ce qu'il en est. Un plan de prévention en tant que tel n'est pas nécessaire, mais une remise à jour des consignes et de la convention s'impose entre le Louvre et le C2RMF. Depuis la réunion du 17, nous avons commencé par un sujet plus urgent, qui est la communication au niveau des réseaux électriques. Ce sujet a été traité le 23 mars. Le 6 avril, si je ne me trompe pas, j'ai rendez-vous avec Vincent Baudet pour la DASV et le C2RMF pour poursuivre justement dans ce sens.

**M. N'GUYEN**

Serait-il possible d'avoir le compte-rendu de la réunion et de savoir avec qui elle aura lieu ?

**M. CLÉMENT**

Oui. Cela devrait aboutir à une mise à jour en fonction de ce qui a évolué depuis la signature de la convention. C'est Coline Gauthier qui fera la mise à jour globale, pour ce qui est commun, et chaque direction traitera ce qui lui est spécifique.

**Mme KARDIANOU**

Page 8, le point 15 concerne la mise en fonctionnement du gaz dans les ateliers. Je vois qu'une réunion d'information concernant le fonctionnement du réseau de gaz s'est tenue le 20 décembre 2010. Le personnel utilisateur a-t-il participé à cette réunion ?

**M. CLÉMENT**

Oui. Malheureusement, elle n'a pas pu être suivie d'effet, c'est-à-dire que la réunion n'a pas été suivie d'une remise en gaz dans des conditions satisfaisantes. C'est le reproche qu'ont exprimé les utilisateurs. Nous avons eu une fuite du réseau gaz en terre.

**Mme KARDIANOU**

Pourquoi ?

**M. CLÉMENT**

Pourquoi en terre ? Justement, nous avons décidé de ne pas enlever les pavés de l'Oratoire, donc nous ne savons pas. Nous avons décidé de contourner et de ne plus avoir de réseau en terre, et nous lançons le chantier. Apparemment, ce réseau ancien a été remanié plusieurs fois et a été mis hors service pendant très longtemps. Nous avons décidé de contourner cette difficulté et nous avons trouvé un passage qui a été validé par le bureau de contrôle. Ce qui est annoncé dans le compte-rendu, c'est que les travaux doivent durer jusqu'à la fin du mois d'avril. Nous allons refaire le circuit complet. Parce qu'il y a eu des confusions à ce sujet, que c'est bien quelqu'un du SET, Jean-Paul AVRILAS, qui conduira l'opération de ce que l'on appelle la remise en gaz, assisté d'ailleurs d'Alain Baldacchino pour la partie sécurité du travail. Il donnera les consignes d'utilisation aux personnels d'atelier, qui vérifieront leurs besoins, leur matériel, etc.

**Mme KARDIANOU**

Nos collègues nous ont dit que finalement ce tuyau a fait trois fois l'objet de réparations.

Musée du Louvre -

**M. CLÉMENT**

C'est exact.

**Mme KARDIANOU**

Et apparemment, ils savent très bien à quoi la fuite est due c'est parce que les tuyaux utilisés sont en acier. C'est ce qui a été dit. Donc, on sait exactement pourquoi.

**M. CLÉMENT**

Oui, mais cela peut se faire.

**Mme KARDIANOU**

Non. Cela peut être percé. Ils nous ont dit que les tuyaux qui ont été mis en place fuyaient, parce que ce ne sont pas du tout des tuyaux appropriés pour le gaz, et que ce sont des tuyaux en acier, qui peuvent être facilement percés. Cela pose encore une fois le problème de savoir quel travail effectuer et dans quel but, si l'on ne veut pas recommencer le travail trois ou quatre fois.

**M. CLÉMENT**

Notre correspondant est un métallier ; il sait donc ce qu'est l'acier. Il sait qu'il y a acier et acier. Nous n'avons pas trouvé d'aciers inadaptés pour le moment. Les trois motifs de panne que nous avons eus, parce que nous avons quand même eu trois pannes successives, n'étaient pas liés à la qualité de l'acier. Sauf en terre, et c'est exact ; en terre, il y a des conditions particulières de mise en œuvre. Mais je n'irai pas enlever les pavés pour savoir. Le réseau a été examiné par l'APAVE. L'acier utilisé pour le réseau est conforme.

**Mme KARDIANOU**

Pourtant, il y a des fuites.

**M. CLÉMENT**

J'ai des spécialistes. Par contre, qu'il y eut un manque de communication. Nous travaillons maintenant de façon différente : c'est bien un responsable du Louvre qui s'adresse à un correspondant issu du Louvre pour les ateliers. Et les deux feront la mise en service ensemble. Cela nous manquait beaucoup.

**Mme KARDIANOU**

Espérons que ce soit la dernière fois que l'on voit des histoires de gaz.

**M. CLÉMENT**

Je l'espère comme vous, évidemment.

**Mme KARDIANOU**

Page 9, point 18, remise à la commission de sécurité. Quelle est cette commission interne de sécurité pour les livrets de circulation ?

**Mme KARDIANOU**

**M. CLÉMENT**

C'est une erreur. Il s'agit de la commission de sécurité tout court, celle qui est menée par la préfecture de police de Paris. La commission interne de sécurité existe bien, mais elle n'a pas compétence sur ces sujets.

**Mme KARDIANOU**

Un point qui deviendra bientôt à nouveau sensible. Page 11, point 23, les problèmes de température. Nous avons évoqué ce sujet le 9/12/2010 quand il a fait vraiment très froid, et nous avons parlé de températures minimales qui frôlaient quelques fois les quinze degrés. Nous voyons qu'il y a là un rappel des minimales et des maximales ; relevé des températures de la région Sully sur une semaine, remis en séance. Mais cela ne me donne absolument pas de réponse quant aux solutions choisies pour éviter justement que les températures montent cet été et qu'elles baissent l'hiver prochain.

**M. CLÉMENT**

Ce qu'il faut d'abord dire, c'est que les plaintes relatives aux ambiances, qu'elles viennent du personnel ou des conservations, se sont avérées être d'une part des difficultés ponctuelles qui ont été levées et dont je ne parle pas ici, mais également des difficultés majeures, concentrées essentiellement sur le deuxième étage de Sully. Nous avons mené une étude sur la période hivernale pour vérifier ce qu'il en était. Cette étude a porté sur la période allant du début des alertes (le 26 novembre), jusqu'à la fin de l'épisode de grand froid (le 22 février) et nous a permis de localiser les difficultés zone par zone. Je peux vous les détailler ici, si vous le souhaitez, sinon je joindrai les détails à la réponse. J'ai fait deux types d'analyse : je ne parle là que de la température, mais nous faisons actuellement le même travail en parallèle pour l'hygrométrie, que le personnel ressent moins, mais que les œuvres ressentent. Ni dans un cas ni dans l'autre, cela ne correspond à la température ressentie, ce qui est encore plus subtil, quand vous lisez les bulletins de Météo France : nous ne sommes pas en mesure de mettre en évidence la température ressentie.

**Mme KARDIANOU**

L'on ne vous en demande pas tant.

**M. CLÉMENT**

Nous joindrons le détail au compte-rendu, si vous le souhaitez.

**Mme KARDIANOU**

Oui, bien sûr.

**M. CLÉMENT**

Le travail est axé sur le deuxième étage de Sully.

**Mme KARDIANOU**

Le relevé que nous avons effectué le 9 décembre, le jour de la réunion du CHS, apparaît dans le procès-verbal, qui ne parle pas que de température ressentie et pas uniquement de Sully. Rassurez-moi : cet été, il n'y aura pas seulement des prises de mesures et des constats.

**M. CLÉMENT**

Nous ne pouvons pas dire que nous obtenons toujours des résultats avec notre prestataire.

**Mme KARDIANOU**

C'est votre problème.

**M. CLÉMENT**

Exactement.

**Mme KARDIANOU**

Notre rôle est d'être là pour vous alerter. C'est tout.

**Mme LEMOINE**

Je vous remercie. Je voudrais juste faire une remarque : nous devons quand même trouver un système de fonctionnement. Pour moi, ce sont les groupes de travail du CHS qui devaient régler la question, pour réguler en quelque sorte. Une masse de questions arrive au CHS, nous y passons beaucoup de temps. Je pense que ces documents-là, doivent être remplis au fil de l'eau, ce qui n'est pas fait (je ne dis pas que c'est facile ni que ce n'est pas du travail), de façon qu'au moins en groupe de CHS, l'on puisse apporter des éléments de réponse. Il me semble qu'il y a un effort à faire, On a l'impression qu'il ne se passe rien entre deux CHS. Or, il se passe des choses. Beaucoup de travail est fait et nous devons trouver une solution pour vous apporter des réponses. Je pense qu'il y a un problème de communication et que cela évitera des réunions très longues, qui sont pénibles pour tout le monde.

**Mme KARDIANOU**

En effet, ce n'est pas une partie de plaisir.

**Mme LEMOINE**

En même temps, les questions posées sont pertinentes, et je les respecte totalement. Mais je pense que nous devons trouver un moyen pour envoyer, peut-être tous les mois, un état des lieux de ce qui a été fait.

**Mme KARDIANOU**

Nous proposons que ce soit tous les deux mois.

**Mme LEMOINE**

Mais tous les deux mois, nous arrivons presque entre deux CHS. Il nous faut des points intermédiaires où nous évacuons un certain nombre de questions.

Il nous reste les questions diverses.

## **X. Étude RPS (*pour information*)**

### **Mme LEMOINE**

Au sujet des RPS, il n'y a pas grand-chose de plus à dire que ce que Nathalie a dit tout à l'heure.

### **Mme DURKHEIM**

Je voulais juste vous dire que cela commence le 27 avril et que pour la DASV, ce qui a été finalement privilégié, c'est la passation d'un questionnaire papier, mais peut-être le saviez-vous déjà. Je ne sais pas quel est votre niveau d'information. Avec Serge Leduc et ses équipes, nous avons commencé à voir la faisabilité de la passation à travers un système informatique, mais nous n'avons débouché sur rien. Il était impossible de trouver de bonnes conditions de passation pour les agents. Ce sera donc un questionnaire papier pour tous les agents de la DASV, même ceux qui ont un accès à un poste informatique, puisqu'il faut vraiment harmoniser les conditions de passation pour tout le monde. Je pense que vous devez être au courant de tous ces éléments, puisque vous avez reçu la formation avec le consultant et qu'il a déjà dû vous en parler. Le questionnaire sera distribué aux agents, avec un émargement. Il s'agira de questionnaires particuliers à lecture optique, qui seront ensuite envoyés chez un prestataire pour les décoder. Nous devons donc nous assurer que chaque agent a bien reçu son questionnaire avec une enveloppe. Les agents pourront remettre le questionnaire dans une urne qui se trouvera au BCTO, ou l'envoyer ou le déposer au service médical. Deux possibilités seront ainsi ouvertes pour chacun.

### **Mme LEMOINE**

Nous avons pris un mois de retard, parce que notre prestataire a oublié de bloquer l'imprimeur. C'est trivial, mais c'est ainsi. Nous avons, autrefois rattrapé ce retard.

### **Mme DURKHEIM**

Ce n'était pas de notre fait. Et Guillaume Thomas me signale qu'un *Louvre Express* indiquera aux agents en amont toutes les conditions particulières de passation. Nous ne commencerons pas trop tôt, sinon tout le monde va oublier et personne ne sera prêt le jour J.

### **Mme LEMOINE**

C'est vrai que l'autre jour, nous avons fait la communication avec les bulletins de salaire, mais nous n'avons pas prévu qu'il y aurait un bug.

**Mme DURKHEIM**

Nous l'avons su très tard et la communication était déjà partie. Il y aura de toute façon un petit entrefilet pour indiquer que la consultation est juste décalée au 27.

**Mme LEMOINE**

Il faudra peut-être prévoir (mais je crois que nous l'avons évoqué), pour les agents qui ont une messagerie, un message d'alerte deux jours avant ou la veille de la diffusion du document.

**Mme MULLER**

Une question et une remarque. La question porte sur le temps de remplissage du questionnaire. Pour la DASV, ce temps sera-t-il comptabilisé sur le temps de travail ?

**Mme DURKHEIM**

Je ne suis pas en mesure de répondre. D'après les consultants, il faut environ vingt minutes pour remplir ce questionnaire qui comprend à peu près 80 questions.

**Mme MULLER**

La question ne portait pas sur la difficulté ou la facilité. Il nous paraît important que ce soit intégré par les agents comme étant une démarche de l'établissement dans le cadre de leur travail. Le fait que ce soit comptabilisé dans le temps de travail a du sens de ce point de vue.

**Mme AGUIRRE**

Ce n'est pas un questionnaire syndical qu'ils doivent remplir.

**M. LEDUC**

Pour les agents qui auront pris le questionnaire, nous aurons la liste des émargements, il serait normal que vingt minutes de récupération soient portées à leur crédit. Si cela ne durait que trois minutes, ce serait compliqué, mais si cela dure vingt minutes, cela compte.

**Mme MULLER**

Le deuxième point, c'est que nous avons compris, en ce qui concerne les RPS, que la formation pour les organisations syndicales ne pouvait pas se dérouler en même temps que pour la direction, et que c'était visiblement un peu compliqué de mettre tout le monde ensemble. Nous regrettons par contre que cette formation ait été limitée aux membres du CHS, parce que la problématique des RPS concerne l'organisation du travail en général et que les membres du CTP nous semblent tout aussi concernés, même si ce n'est pas dans la même mesure.

**Mme LEMOINE**

Je préfère lancer le questionnaire, montrer les résultats des questionnaires. Je suis sûre que si on proposait aujourd'hui aux managers d'aller en formation sur les risques psychosociaux et le management, ils n'iraient pas spontanément. Le fait de communiquer sur les résultats du questionnaire, qui ne sont sûrement pas complètement anecdotiques, va rendre réceptifs des gens

qui ne l'étaient pas. Je préfère prendre les choses dans l'ordre et puis refaire de la formation après, et qu'elle serve à quelque chose.

**Mme DURKHEIM**

L'un des enseignements de cette opération sera peut-être le fait que nous aurons en effet besoin de plus de formation, et pas seulement pour les membres du CTP, mais de façon plus large.

**Mme MULLER**

Concernant les membres du CTP, je ne pensais pas qu'aux représentants de la direction. Je siège dans les deux instances, mais ce n'est pas le cas de tout le monde.

**Mme LEMOINE**

Je n'ai pas d'a priori. Nous allons progresser en avançant. Passons le questionnaire, voyons un peu ce que cela donne, puis nous verrons quels sont les besoins éventuels de formation, y compris pour le CTP.

**M. N'GUYEN**

J'ai cru comprendre que dans la méthode utilisée, il y aura des volontaires dont les impressions seront recueillies et que dans un deuxième temps, il y aurait une réunion avec le chef de service ou l'encadrement pour chercher des solutions.

**Mme DURKHEIM**

Nous allons constituer trois groupes de travail avec les consultants, puis il y aura un plan de déploiement pour l'ensemble des unités que nous n'aurons pas vues. Dans chaque unité de travail, il y aura deux réunions avec un groupe représentatif de l'unité de travail. Ces réunions porteront sur les problèmes concrets en lien avec les facteurs de risques psychosociaux qui auront été mis en lumière, et dans un deuxième temps, sur la recherche de solutions concrètes.

**Mme LEMOINE**

Je précise là aussi que je n'ai pas figé la suite. L'idée est bien de faire appel à des volontaires, parce qu'un questionnaire ne suffit pas. Le prestataire, notre conseil, va voir des éléments à travers les questionnaires, et ils auront besoin d'être affinés. Il sera alors effectivement dans l'obligation d'aller interviewer des gens pour comprendre. Pour ce qui est des plans d'action en aval, c'est vrai que l'offre que Nathalie Durkheim vient de vous préciser est celle qui apparaît dans la proposition du cabinet avec lequel nous avons contracté. Je nous laisse à tous la possibilité d'orienter différemment le cours des choses, en fonction des résultats. Ce qui me paraît indispensable, c'est que les plans d'action soient appropriés, soient pilotés et soient intégrés par le management. Autrement, cela ne servirait à rien.

**M. N'GUYEN**

Je suis tout à fait de votre avis. Si j'ai fait cette remarque, c'est parce que par expérience, je sais que lorsque les agents tiennent une réunion avec l'encadrement, ils se taisent et n'osent pas avancer les solutions qu'ils envisagent. Le problème est là, et cela fait plus de vingt ans que je suis au

Louvre. Les collègues me disent beaucoup de choses, mais dès que j'organise pour eux une réunion avec leur chef de service, plus personne ne parle. C'est regrettable, mais c'est pourquoi je me demande si au cours de la première réunion qui recueillera des informations auprès des volontaires, l'on pourrait déjà recueillir leurs propositions. Je ne dis pas qu'elles seront retenues.

**Mme DURKHEIM**

Pourquoi pas ? Bien sûr. Nous pouvons tout à fait envisager d'agir ainsi. En tout cas, ce sur quoi les consultants ont insisté, c'est qu'il faut tenir une réunion sans le manager, afin que la liberté de parole soit la plus grande possible. Mais à un moment donné, il faudra bien réintroduire le manager, parce que c'est effectivement lui qui, pour une part au moins, a la maîtrise du plan d'action.

**Mme LEMOINE**

D'autres questions ? Nous passons aux questions diverses.

## **XI. Questions diverses**

**Mme LEMOINE**

Nous avons déjà abordé une ou deux questions.

**M. N'GUYEN**

Vous ne serez sûrement pas étonnée que nous abordions le projet de PC Sully. Avant de venir, j'ai tenu deux réunions, l'une avec l'équipe de nuit 1, l'autre avec l'équipe de nuit 2. J'ai aussi consulté les agents de jour. Tous trouvent regrettable qu'il n'y ait pas de toilettes et que l'on n'ait pas envisagé une solution intermédiaire. Il faut savoir qu'un PC de sécurité est un poste un peu particulier. Il est un peu confiné, il a un sas de sécurité et il est occupé nuit et jour. Ce n'est pas un open space ou un bureau que l'on peut quitter pour y revenir ensuite. C'est pour cette raison que nous pensons qu'il est important pour le service de sécurité lui-même et pour les agents, si l'on veut éviter le stress, que ces derniers puissent avoir un accès direct à des toilettes.

Je sais qu'un problème technique se pose, mais il doit être possible de trouver des solutions. Les agents ont évoqué soit des WC broyeur, soit des toilettes sèches par exemple, qui ne posent pas de problème de fuites, puisqu'apparemment, votre souci était celui des fuites d'eau.

**Mme LEMOINE**

Monsieur N'GUYEN, je vais donner la parole aux techniciens, mais ce que je veux dire, c'est que nous ne pouvons pas refaire la réunion. Il y a des réunions dédiées au PC Sully. Je vous ai transmis hier le compte-rendu de la dernière réunion et je vous ai dit ce que je pensais de ce problème. Je pense en effet que ce n'est ni fait ni à faire. Avec la base vie, nous allons avoir de grandes difficultés. Je vais donner la parole aux techniciens. Je pense effectivement que la pression est montée. Je venais de prendre mes fonctions, et vous étiez très en colère, ce que je peux comprendre, d'ailleurs. Ce jour-là, nous avons fait ce que nous pouvions pour vous donner

satisfaction, sauf que quelques fois, urgence et précipitation ne se confondent pas, et que du coup, nous avons une solution qui n'est pas techniquement satisfaisante. Je vous l'ai dit. Nous sommes conscients que vous avez besoin de toilettes. Nous avons largement abordé la question lors de notre dernière réunion. Mais les services techniques. Ils font ce qu'ils peuvent et la base vie a l'air d'être mal engagée aussi de ce point de vue là. Voilà. Pour le reste, nous avons fait avec les endroits que nous avons pu trouver et où c'était un peu réaliste.

### **M. N'GUYEN**

Pour répondre tout de suite à votre intervention, effectivement, un compromis n'est jamais satisfaisant à 100 % pour tout le monde. Je suis parfaitement d'accord avec vous. Je me permets de faire l'historique, parce que je comprends votre réaction. Mais pourquoi en arriver là, madame LEMOINE ? Ce serait intéressant de le savoir. Nous aurions préféré éviter toutes les actions que nous avons menées. Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Parce que l'on n'a jamais voulu s'asseoir et discuter avec nous. Depuis le mois de mars jusqu'au mois de juillet, nous n'avons reçu aucune réponse et l'on ne nous a fait aucune proposition. Nous ne nous sommes même pas assis autour d'une table pour discuter.

### **M. IROLLO**

Nous vous avons fait d'autres propositions. La vérité, c'est que symboliquement, il fallait que le PC reste dans l'aile Sully. Et il n'y a pas eu moyen de vous faire changer d'avis. Vous avez donc le PC dans l'aile Sully. J'étais là avant Charlotte Lemoine et j'ai suivi l'affaire depuis le début. Nous n'allons pas refaire le débat, ni le protocole, ni le préavis de grève ni les réunions qui ont eu lieu. Simplement, vous avez obtenu, et tant mieux pour vous, une réponse qui vous convient symboliquement, mais qui techniquement, on le voit bien, n'est pas totalement satisfaisante. Nous avons proposé d'autres solutions qui n'étaient pas pour vous symboliquement acceptables. Nous les avons donc écartées et nous avons trouvé cette solution-là. C'est tout. Je voulais quand même apporter ce témoignage-là.

### **Mme LEMOINE**

Sur les toilettes sèches, c'est peut-être une piste qui mérite que l'on s'y intéresse. Mais vous n'aurez pas des toilettes extraordinaires. Je crois que ce que vient de vous dire Jean-Marc Irollo est juste.

### **Mme LEMONNIER**

Le local envisagé couvre près de 30 m<sup>2</sup> et n'a pas un volume suffisant pour créer des toilettes dans l'espace reconfiguré, tel qu'il a été conçu, c'est-à-dire avec une petite kitchenette, un sas, un local dans lequel il y a les pupitres. Nous allons voir les toilettes sèches, mais De toute manière, la conception du local est en cours d'élaboration, même pratiquement achevé, et que l'on ne pourra pas remettre en cause aujourd'hui.

### **M. N'GUYEN**

Concernant la base vie, je sais que la proposition de monsieur Serge LEDUC était de mettre temporairement un agent à Denon et un autre à Napoléon. J'en ai discuté avec les agents, qui trouvent que ce n'est pas une bonne solution.

**Mme LEMOINE**

Quelle solution proposent-ils ? Nous sommes preneurs de tout.

**M. N'GUYEN**

Ils proposent une solution qui ne vous coûtera pas un centime. Nous avons déjà dit dans le premier protocole d'accord que nous acceptons des conditions difficiles, s'il le faut, pendant une période transitoire. Ils acceptent par exemple que ce soit près de la machine à café. L'avantage d'une telle solution, c'est qu'ils seront tout près et qu'il leur sera beaucoup plus facile d'intervenir. Même si ce n'est pas un cadre magnifique, temporairement, le temps que l'on puisse trouver une solution pour la base vie, les agents préfèrent rester sur place.

**Mme LEMOINE**

En tant qu'employeurs, nous ne pouvons pas proposer des conditions de campement à nos agents !

**M. N'GUYEN**

Mais cela a déjà été fait, madame. C'était la période où il y avait des travaux à Sully, où les tableaux étaient posés par terre. Des agents étaient carrément dans les salles, et cela a été admis pendant un an. Des conditions difficiles, nous en avons déjà connu, madame LEMOINE.

**M. LEDUC**

Écoutez, je vous ai déjà donné mon point de vue. Utilisez les bases vie qui existent déjà. Elles sont saines et elles sont équipées de douches, de sanitaires. Pendant toute la partie de temps de travail que vous devez accomplir en commun au sein du PC, il faudra bien sûr que vous soyez ensemble. Mais dès lors que l'activité a cessé, qu'il n'y a plus à se déplacer dans le bâtiment, que les alarmes sont traitées et que vous connaissez en tout cas l'état de la zone et que l'on rentre dans la partie de la nuit où un certain nombre d'entre vous se reposent, utilisez les espaces qui ont déjà été créés pour ça, qui sont sains et qui sont nettoyés régulièrement.

**M. N'GUYEN**

En l'occurrence, la solution que je vous propose ne coûte pas un centime au Louvre.

**M. LEDUC**

Utilisez les bases vie de Napoléon et de Denon. Elles sont toutes proches.

**M. N'GUYEN**

Pourquoi avons-nous voulu que la base vie soit à l'intérieur de la zone ? Pour quelqu'un qui travaille dans la sécurité, l'idée est d'intervenir rapidement. Il ne s'agit pas seulement d'un confort physique pour nous. Pourquoi des bases vie ont-elles été prévues à l'intérieur du musée pour les pompiers ? Parce qu'en cas de nécessité, il est plus facile d'intervention quand on est sur les lieux.

**M. LEDUC**

Ce n'est pas ainsi partout, non plus, monsieur N'GUYEN. S'il est question de rapidité d'intervention, c'est aussi ma responsabilité. Si je m'engage ici en disant que pendant les périodes de repos, vous pouvez être dans les bases vie de Denon et de Napoléon, c'est bien que j'accepte en quelque sorte et que le musée assume que les délais d'intervention soient un peu décalés. Quand on m'appelle à 3 h du matin pour emmener au commissariat ces jeunes qui s'étaient introduits dans l'échafaudage, cela me prend aussi du temps pour venir.

**M. N'GUYEN**

Il y a le problème de la sécurité, mais en plus, cela déclenche des alarmes dans les autres zones. Imaginez que vous êtes dans le poste de Napoléon. Si vous sortez, vous déclenchez les alarmes dans les autres PC, et inversement.

**M. LEDUC**

Je ne discute plus de ce sujet.

**Mme LEMOINE**

Je souhaite que ces sujets soient traités dans des réunions spéciales, et non pas en CHS.

**M. N'GUYEN**

Ce qui est étonnant, c'est que l'on vous propose des gens qui sont volontaires, une solution qui ne coûte pas un euro à l'administration et qui améliore la sécurité, et que vous ne veuillez pas l'entendre.

**Mme LEMOINE**

Du point de vue des conditions de repos et des conditions de travail, nous ne pouvons quand même pas vous mettre pratiquement au milieu d'un couloir, avec un sac de couchage.

**M. N'GUYEN**

Je vous dis que les agents sont volontaires.

**Mme LEMOINE**

Oui, mais s'il y a un problème, nous sommes responsables. J'avais bien entendu lors de la première réunion que vous étiez prêts à faire un peu de campement, mais en tant qu'employeur, nous sommes responsables, y compris du fait que vous soyez dans des conditions de sommeil, de repos et d'hygiène normales. Il n'est pas pensable de vous mettre dans un sac de couchage au milieu d'un couloir.

**M. N'GUYEN**

Cela s'est déjà fait, madame.

**Mme LEMOINE**

Mais je ne le cautionne pas. Parce que ce n'est pas vous qui assumez la responsabilité. J'entends bien si c'était la solution pérenne que l'on vous propose, mais c'est une solution transitoire, le temps que nous finissions l'étude sur la base vie et que nous vous fassions une proposition au mois de juin, puisque c'est ce qui a été décidé. Ce que je retiens de cet échange, c'est qu'il faut que l'on regarde l'histoire des toilettes sèches, qui peuvent d'ailleurs nous servir éventuellement pour la base vie.

D'autres questions diverses ?

**Mme KARDIANOU**

Une question diverse concernant le EPI dans les ateliers. On m'a signalé un petit problème entre les lunettes qui protègent les yeux et le casque qui protège les oreilles. Si l'on porte les deux équipements en même temps, il y a perte d'étanchéité pour l'un ou l'autre. Y a-t-il une possibilité d'étude pour avoir des protections auditives qui amélioreraient le confort du port du casque, parce que certains agents ne portent plus le masque.

**Mme LEMONNIER**

La question est en cours d'examen.

**Mme KARDIANOU**

Une question que nous avons abordée tout à l'heure, mais sur laquelle nous sommes passés assez rapidement : les portes de l'Oratoire sont très lourdes. Beaucoup de remarques remontent au sujet de ces portes de l'Oratoire, quand on descend vers le BCTO. Elles sont lourdes et l'ouverture ne s'assouplit pas avec le temps. Au début, on nous avait dit que cela allait s'assouplir avec le temps, qu'elles allaient être réglées.

**Mme LEMONNIER**

Ce sont des portes qui doivent effectivement être réglées à je ne sais combien de Newton pour la poussée. Vous avez déjà fait cette remarque. Ces portes ont été mises en place dans le cadre de l'accessibilité. Il faut donc qu'elles soient limitées à la poussée appropriée. Nous avons déjà demandé au prestataire de les régler. Je note à nouveau que cela n'a pas suffi ou bien que cela s'est à nouveau déréglé.

**Mme KARDIANOU**

Une question concernant le département des objets d'art. Tout à l'heure, nous avons demandé une visite, je tiens à votre disposition des photos. Ces photos montrent la situation des bureaux, dont celui d'un travailleur handicapé en fauteuil roulant. Ce travailleur travaille à un poste qui est loin d'être adapté à son handicap. Les photos sont là. Elles sont impressionnantes. Ce que je viens de dire concerne le rez-de-chaussée, mais il y a aussi des problèmes au niveau de l'aménagement des combles qui sont au cinquième étage (vers le sixième). Je dispose aussi de photos qui montrent trois postes de travail aménagés entre des rayonnages. Ces postes sont sans aération, la chaleur y est excessive et le taux d'humidité y est très bas. J'y suis allée pour voir. C'était insupportable, parce qu'avec le peu de chaleur qu'il y a eu la semaine dernière et le papier (car c'est un lieu de stockage d'archives et de papiers), ce lieu est loin d'être confortable pour travailler. En plus, dans ces trois postes, les agents concernés travaillent à plein temps. Ce ne sont pas des postes où l'on

Musée du Louvre -

vient simplement pour consulter un document. Il y a des problèmes de dalles du plafond qui ne sont plus en place, qui sont tombées, et qui laissent apparaître tous les fils électriques qui pendouillent du plafond. Je parle là du plafond au dessus des bureaux.

L'autre problème, c'est que le système électrique est commandé à partir d'une armoire électrique : pour allumer dans leur bureau, ils utilisent un disjoncteur.

**Mme LEMOINE**

D'accord. C'est noté. Nous irons peut-être faire une visite.

**Mme KARDIANOU**

Le problème concerne conjointement les conditions de travail et l'aménagement d'un poste de travailleur handicapé.

Tout à l'heure, je voulais poser une question. Merci d'avoir évoqué l'hygrométrie, parce qu'il y a des problèmes de capteurs qui ont été posés dans certaines salles du Musée depuis plusieurs années. Malgré nos demandes, les départements n'ont jamais eu de remontées au sujet de l'hygrométrie et de la température dans certaines salles. Or, la conservation préventive a constaté des dégradations visibles sur des œuvres, ce qui n'est pas sans poser problème, parce qu'il faut ensuite appliquer toute une procédure, et la dégradation est parfois irréparable. Nous avons essayé d'obtenir ces données. Quand des réponses nous étaient fournies, on nous affirmait que ces données n'étaient pas exploitables ou bien que les capteurs étaient défectueux, ou bien que l'on était en train de modifier le marché et que l'on ne pouvait de ce fait avoir des capteurs.

**Mme LEMOINE**

Ce que vous dites là concerne les œuvres.

**Mme KARDIANOU**

Oui, je parle des œuvres.

**Mme LEMOINE**

Pas en CHS.

**Mme KARDIANOU**

Dans ces mêmes endroits, il y a un chantier de collection, des gens qui travaillent et qui subissent des variations de température.

**M. CLÉMENT**

De quelle localisation s'agit-il ?

**Mme KARDIANOU**

Sully Sud, premier étage.

**M. CLÉMENT**

Je peux répondre en partie. L'échange d'information existe, mais pour les conservations, il faut passer par la délégation. Les conservations le savent maintenant. Depuis un an, nous avons un outil commun, un outil partagé avec la délégation à la conservation préventive, et nous tenons des réunions mensuelles. Du point de vue de la sécurité du travail, il n'y a pas de grande incidence, du point de vue de la conservation des œuvres aussi.

**Mme KARDIANOU**

Le dernier point concerne la silice, parce que cela apparaît un peu dans le bilan du service médical, dans la partie relative aux risques chimiques. Nous avons dénoncé la dernière fois l'utilisation de silice dans des endroits qui ne sont pas du tout prévus pour la restauration d'œuvres. Vous allez me dire qu'il s'agit encore de restauration d'œuvres, sauf que là, la silice est manipulée par des personnes, et que la protection mise en place n'a pas du tout été efficace : des gens passent dans des couloirs où circulent des nuages de silice de plusieurs mètres de long. Cela se passe dans le couloir des réserves, dans la VDI. Dans des boyaux, entre des portes des réserves, dans des accès aux salles, etc., il y avait des restaurations importantes, du gros œuvre, avec des gens qui étaient sous des bâches et la silice circulait dans l'air. C'était effrayant.

**M. CLÉMENT**

Est-il possible de nous indiquer la localisation ?

**Mme KARDIANOU**

Je vous la ferai parvenir.

**M. CLÉMENT**

Ce sont des phénomènes parasites ; ce n'est pas une situation de travail normale.

**Mme KARDIANOU**

Oui, mais cela a été programmé, cela a été validé et il a été accepté que le travail avec la silice se fasse de cette façon. Je tenais vraiment à ce que cela apparaisse dans un compte rendu de CHS. Quand on voit ce qu'est le microsablage et comment les grains se présentent, ce sont des rasoirs quand on les voit sous microscope, et nous savons que des gens les prennent en plein poumon.

**Mme COTTEVERTE**

Sait-on de quelle conservation il s'agit ?

**Mme KARDIANOU**

AGER.

**Mme LEMOINE**

Musée du Louvre -

Est-ce fini ?

**Mme HENOCQ**

Quelqu'un est là depuis le début, qui est stagiaire. Pouvons-nous faire un point d'information sur l'aire de livraison, puisque vous êtes venue ?

**Mme LEMOINE**

Ce n'était pas prévu. Elle était venue pour assister à un CHS. C'est vrai que je trouve l'expérience extrêmement intéressante pour elle.

**M. CLÉMENT**

Notre stagiaire Émeline VIGNOLES est élève de l'École nationale des travaux publics de l'État. Une partie de sa thèse a un caractère général (connaissance du Louvre, etc.), et elle est ici à ce titre aujourd'hui. Son sujet porte sur un point particulier : le débouché dans le jardin du Carrousel d'un orifice et l'amélioration de la ventilation et du désenfumage de l'aire de livraison.

**Mme HENOCQ**

Je suis intervenue pour que tout le monde ait le même niveau d'information.

**M. CLÉMENT**

D'accord. Je donne donc la même information qu'en GTP-CHS. Son sujet consiste à conduire avec un bureau d'études bien sûr, les études de faisabilité sur le sujet. Son stage, qui dure jusqu'au 12 août, permettra de réaliser la préétude. Je tiens à préciser qu'en tant qu'élève ingénieure, elle assurera un suivi, mais que c'est bien un bureau d'études spécialisé qui réalisera l'étude de faisabilité.

**Mme KARDIANOU**

S'agit-il d'un stage rémunéré ?

**M. CLÉMENT**

Oui, par l'État. Il n'est pas à la charge du Louvre. Je tiens à préciser que pour notre direction, nous avons un autre stagiaire, qui est indemnisé. Mais Émeline VIGNOLES est rémunérée directement par l'État.

**Mme KARDIANOU**

Il ne faut pas oublier que les stagiaires doivent être rémunérés, sauf cas exceptionnel.

**M. CLÉMENT**

Nous n'oublions rien. Pas ça en tout cas.

**M. N'GUYEN**

Je rappelle que la direction du Louvre, à travers M. Didier SELLES, s'était engagée à essayer de faire le maximum possible pour concilier les contraintes liées au travail et les contraintes familiales. Le problème, est que nous voyons apparaître beaucoup de notes de service qui vont à l'encontre de cet engagement et qui n'apportent rien au Louvre, ni au service ni à l'agent. Je vous donne quelques exemples.

**M. IROLLO**

Quel est le rapport avec le CHS ?

**M. N'GUYEN**

Le problème, c'est que les agents le vivent mal.

**M. IROLLO**

Cela relève plutôt de l'organisation.

**M. N'GUYEN**

Effectivement, mais aussi des conditions de travail.

**Mme LEMOINE**

Je veux bien admettre que c'est lié aux conditions de travail, mais c'est un sujet qui est très lourd. Nous n'allons donc pas l'aborder aujourd'hui dans le cadre des questions diverses.

**M. N'GUYEN**

Le problème, c'est que la question n'a jamais été abordée.

**Mme LEMOINE**

Nous allons l'aborder de toute façon. Quand j'ai été recrutée au Louvre, un des points qui m'avaient été donnés dans ma feuille de route concernait des formations à mettre en place à l'attention du management. C'est un sujet, nous le savons, mais il n'est pas à traiter comme une question diverse.

**M. N'GUYEN**

Vous engagez-vous à ce qu'il soit abordé ?

**Mme LEMOINE**

Hier, j'ai réuni les organisations syndicales et je leur ai dit qu'il allait y avoir un projet sur la gestion des ressources humaines, qui inclut ce type de thèmes. Hier, j'ai réuni rapidement les organisations syndicales pour dire qu'effectivement, il fallait que nous établissions un calendrier de travail.

Ce que j'entends après un CHS comme celui-ci, d'abord, c'est que c'est trop long. Quelles que soient les qualités personnelles que l'on a, on ne peut pas être attentif et être performant pendant

sept heures. Ce n'est pas possible. Je ne pense pas que la solution d'étaler le CHS sur toute une journée soit la solution et je pense qu'il faut analyser les causes : pourquoi arrive-t-on à être aussi long ?

À mon avis, il n'y a pas de régulation suffisante entre les CHS, au niveau du dialogue social, que ce soit sur ce sujet ou sur un autre. Hier, Sophie AGUIRRE proposait justement qu'il y ait éventuellement des rencontres un peu plus fréquentes. Les réunions des instances sont plutôt des moments où les partenaires sociaux se positionnent sur différents sujets qui ont été traités avant.

Pour ma part, je note que pour le tableau de suivi, en tout cas les actions, même si je sais que je ne méconnais pas la charge de travail des collègues et de la DRH, nous devons en tout cas essayer de faire un point intermédiaire que nous vous communiquerons. Vous pouvez nous faire remonter vos questions, nous y répondrons. Cela allègera un peu le CHS d'un certain nombre de points qui auront été réglés.

Pour ce qui est du travail entre nous, que ce soit le problème du PC Sully que vous avez soulevé ou le temps de travail, que nous avons eu à discuter ces jours-ci ou d'autres sujets, je pense que nous gagnerions à faire un point de rencontre tous les quinze jours ou à peu près. Même s'il ne dure que deux heures, cela permettra effectivement de réguler, de voir les points qui ne vont pas. Par ailleurs, cela me permettra d'aller vers les directeurs, de discuter avec eux, de voir avec l'administrateur général ou le président.

Réfléchissez à la périodicité qui vous intéresserait et si possible, nous nous verrons tous les quinze jours.

Cela étant, et je l'ai dit hier, je vais vous proposer un projet autour de la gestion des ressources humaines, qui sera un peu structuré. Nous allons y intégrer tous les grands projets et les besoins qu'ils induisent en matière de ressources humaines, y compris de conditions de travail.

D'ici le prochain CHS, nous allons donc essayer de nous améliorer (ce n'est pas forcément simple, sinon ce serait déjà fait) en termes de suivi des actions et de la communication que nous en faisons vis-à-vis de vous.

En tout cas, merci. Nous avons pris note d'un certain nombre de points importants. Rendez-vous la semaine prochaine, notamment pour parler de l'alimentation en eau des personnels.

Bon week-end.

*En l'absence d'autres questions diverses, la présidente lève la séance à 15 h 51.*

La Présidente  
Charlotte LEMOINE

Le Secrétaire  
Jean-Marc IROLLO

Le Secrétaire adjoint  
Didier MARTIN